

**RAPPORT
FINANCIER
2015**

SOMMAIRE

- Rapport de gestion du conseil d'administration et rapports spéciaux.....2
- Comptes consolidés et rapport des commissaires aux comptes.....68
- Comptes annuels et rapport des commissaires aux comptes118
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées...144

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET RAPPORTS SPECIAUX**

COMPTES CONSOLIDES ET COMPTES SOCIAUX

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 17 MAI 2016

Mesdames, Messieurs,

Nous vous présentons le rapport de gestion sur les activités de la Société et du groupe pendant l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2015 et clos le 31 décembre 2015 et soumettons à votre approbation les comptes annuels et consolidés de cet exercice.

Nous vous proposons en outre de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et d'approuver les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce conclues au cours de l'exercice écoulé.

Lors de l'assemblée, vous entendrez également la lecture des rapports des commissaires aux comptes.

Nous vous rappelons que les rapports des commissaires aux comptes, les rapports du conseil d'administration et les comptes annuels et consolidés ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions légales et réglementaires, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Les comptes au 31 décembre 2015, comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ont été établis suivant les normes, principes et méthodes du plan comptable.

RAPPORT DE GESTION

1. Situation de la Société et de ses filiales et activité au cours de l'exercice écoulé

Collectis S.A. (ci-après dénommée « Collectis », « la Société », ou « nous ») est une société anonyme domiciliée en France dont le siège social est situé à Paris. Nous sommes une entreprise spécialisée dans l'ingénierie du génome et nous employons nos principales technologies brevetées afin de développer des produits dans le domaine émergent de l'immuno-oncologie. Nos produits candidats, fondés sur des cellules T aux gènes sélectivement modifiés, et qui expriment des récepteurs antigéniques chimériques, ou CARs, visent à exploiter la puissance du système immunitaire pour cibler et éradiquer les cancers. Nos technologies de ciblage génique nous permettent de créer des cellules CAR T allogéniques, ce qui signifie qu'elles proviennent de donneurs sains plutôt que des patients eux-mêmes. Outre notre activité en matière d'immuno-oncologie, nous explorons également l'utilisation de nos technologies de modification ciblée des gènes dans d'autres applications thérapeutiques, et cherchons, par ailleurs, à développer des produits alimentaires plus sains pour une population en croissance.

Collectis est cotée depuis 2007 sur le marché Alternext d'Euronext à Paris. En mars 2015, nous avons réalisé un placement public de 5,5 millions d'American Depositary Shares sur le Nasdaq pour un produit brut de 228,2 millions de dollars.

Les états financiers de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 comprennent Collectis, ses deux filiales françaises, Collectis Bioresearch et Ectycell, ses trois filiales situées aux Etats-Unis, Collectis, Inc., Calyxt, Inc. (précédemment Collectis Plant Sciences, Inc.) et Collectis Bioresearch, Inc. Collectis, Inc. regroupe notre centre de recherche aux Etats-Unis et est en activité depuis avril 2015. Le 18 mai 2015, nous avons signé un accord avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'achat des 25% de Collectis Bioresearch non encore détenus par Collectis SA. Collectis SA est donc devenue le seul associé de Collectis Bioresearch. Cette opération a diminué les capitaux propres du groupe pour un montant de 3,5 millions d'euros. De plus, le Groupe a procédé à la réorganisation interne suivante qui n'a eu aucun impact sur les états financiers consolidés.

- Ectycell a été absorbée par Collectis Bioresearch en août 2015, avec un effet rétroactif au 1er janvier 2015.

- Collectis Bioresearch a été absorbée par Collectis en décembre 2015, avec un effet rétroactif au 1er janvier 2015.

- Collectis Bioresearch Inc a été absorbée par Collectis, Inc. en septembre 2015.

Au 31 décembre 2015, le groupe inclut donc Collectis S.A., Collectis, Inc. et Calyxt, Inc.

Activité de l'ensemble du groupe au cours de l'exercice 2015

Production :

- Octobre 2015 – Une série de trois lots de UCART19, premier produit candidat ingénieré grâce à la technologie TALEN®, a été réalisée selon les Bonnes Pratiques de Fabrication (« BPF »), confirmant l'implémentation du procédé de fabrication de la Société dans le respect des BPF.

Clinique :

- Décembre 2015 – Soumission d'une demande d'autorisation à l'effet d'effectuer un essai clinique de Phase I du produit candidat UCART19 pour le traitement de la leucémie lymphoblastique aigüe (LLA) auprès de l'agence de régulation des produits médicaux, la MHRA (Medicines & Healthcare products Regulatory Agency), au Royaume-Uni.
- Novembre 2015 – Des médecins du Great Ormond Street Hospital (GOSH) de l'University College London ont traité en juin 2015 une jeune patiente atteinte de leucémie en vertu d'une licence accordée par l'agence anglaise de régulation des produits médicaux, la MHRA. Les données encourageantes de cette première utilisation compassionnelle du produit candidat UCART19 ont été présentées au cours de la 57ème conférence annuelle de l'American Society of Hematology (ASH) en décembre 2015.

Corporate :

- Novembre 2015 – Servier anticipe l'exercice de son option pour acquérir les droits exclusifs et mondiaux de UCART19 et annonce la signature d'un accord de collaboration et de licence exclusive avec Pfizer. Collectis a reçu un paiement initial de 35,6 millions d'euros (38,5 millions de dollars) à la signature de l'avenant et pourrait percevoir, en plus de redevances sur les ventes et de financements pour la R&D, jusqu'à 895 millions d'euros (974 millions de dollars) sous la forme de paiements résultant d'exercices d'options, de paiements d'étapes de développement et de ventes.
- Avril 2015 – Ouverture de nouveaux bureaux et laboratoires à New-York aux États-Unis comptant 16 employés (Collectis, Inc.).
- Mars 2015 – Introduction en bourse sur le Nasdaq, avec une levée de fonds de 228 millions de dollars.

Médical et R&D :

- Septembre 2015 – Conclusion d'un accord de collaboration, de recherche et de développement avec l'Université du Texas MD Anderson Cancer Center, visant à proposer aux patients atteints de différents types de tumeurs liquides de nouvelles immunothérapies cellulaires.

- Juin 2015 – Conclusion d'un accord de collaboration stratégique de recherche translationnelle avec Weill Cornell Medical College, afin d'accélérer le développement d'une immunothérapie ciblée pour des patients atteints de leucémie myéloïde aiguë (LMA).

Calyxt, Inc. (« Calyxt »)

- Décembre 2015 – L'USDA (U.S. Department of Agriculture) confirme le statut non réglementé du blé résistant à l'oïdium développé par Calyxt.

- Décembre 2015 – Accord de recherche et de licence signé avec Plant Bioscience Limited pour le développement de nouveaux traits dans le blé, le riz et le maïs. Cette nouvelle collaboration s'inscrit dans la continuité d'un précédent accord et renforce le pipeline de développement de traits de Calyxt pour le blé à teneur réduite en gluten. Il donne également accès à des traits de deux nouvelles cultures : le riz et le maïs.

- Novembre 2015 – Calyxt termine le premier essai en champs de ses pommes de terre pouvant être stockées à basse température, dans le Minnesota, le Wisconsin et le Michigan.

- Novembre 2015 – Récolte de plus d'une tonne de soja riche en acide oléique à l'issue de la deuxième année de l'essai en champs.

- Juillet 2015 – Licence exclusive et mondiale concédée par l'Université du Minnesota sur les droits de la famille de brevets PCT/US2013/046495 intitulée « Gene Targeting Using Replicating DNA Molecules ».

- Juillet 2015 – Calyxt classé parmi les « 50 entreprises les plus brillantes en 2015 » par le *MIT Technology Review*.

- Juin 2015 – Un nouveau programme portant sur un trait dans le blé qui offre une résistance endogène à l'oïdium du blé, est ajouté au portefeuille de produits candidats de Calyxt.

- Juin 2015 – Collaboration avec S&W Seed Company pour développer des semences de luzerne.

- Avril 2015 – Confirmation par l'USDA du statut non réglementé de deux traits développés par Calyxt dans le soja : faible teneur en acide linoléique et riche en acide oléique.

- Avril 2015 – Licence exclusive et mondiale concédée par l'Université du Minnesota sur les droits de la famille de brevets WO/2014/144155 intitulée « Engineering Plant Genomes Using CRISPR/Cas Systems ».

Alors que l'effectif moyen du Groupe était de 123 personnes au cours de l'année 2014, il a été de 116 personnes en décembre 2015.

Stratégie et perspectives d'avenir

Notre stratégie consiste à exploiter le potentiel transformant de nos technologies de modification génique ciblée et de notre expertise, par le biais de deux plateformes de produits : notre plateforme d'ingénierie cellulaire conçue pour délivrer des produits thérapeutiques et notre plate-forme d'ingénierie de plantes conçue pour fournir des aliments plus sains à une population croissante.

Les éléments clés de notre stratégie consistent à :

- Faire entrer en essai clinique le produit candidat d'immunothérapie allogénique, UCART19. En novembre 2015, nous avons signé avec Servier un avenant à notre accord de collaboration, portant notamment sur le candidat médicament UCART19, et selon lequel Servier a exercé son option pour acquérir les droits mondiaux exclusifs lui permettant de continuer le développement et de commercialiser UCART19, dont la Phase 1 de l'étude clinique est destinée pour la leucémie lymphoïde (CLL) et la leucémie lymphoblastique aiguë (ALL). Servier a annoncé avoir conclu avec Pfizer un accord exclusif de collaboration et de licence visant à développer conjointement et à commercialiser UCART19. En vertu de cet avenant, nous avons reçu un paiement initial de 35,6 millions d'euros (38,5 millions de dollars) à la signature et nous pourrions percevoir, en plus de redevances sur les ventes et de financements pour la R&D, jusqu'à 895 millions d'euros (974 millions de dollars) sous la forme de paiements résultant d'exercices d'options, et de paiements d'étapes de développement et de ventes
- Faire entrer en essai clinique d'autres produits candidats UCART. Nous avons un portefeuille important de produits candidats prometteurs en immunothérapie à différents stades de développement, que nous souhaitons faire entrer en essais cliniques. Sur la base des résultats précliniques obtenus jusqu'à présent, nous nous attendons à ce que plusieurs de nos produits candidats fassent l'objet d'essais cliniques au cours des années à venir.
- Tirer parti de nos alliances existantes et potentielles futures pour faire avancer notre recherche et commercialiser nos produits. Nos alliances stratégiques avec Pfizer et Servier pour le développement d'applications de cellules CAR T en oncologie nous apportent un financement pour les travaux de recherche et développement, et peuvent apporter des paiements à la complétion de jalons et des redevances sur les ventes. Nous pouvons instaurer des alliances stratégiques supplémentaires pour faciliter notre développement et la commercialisation d'autres produits d'immunothérapie par cellules CAR T.
- Étendre notre portefeuille de produits à d'autres indications thérapeutiques aux besoins médicaux non satisfaits. Nous entendons continuer d'utiliser nos technologies de modification génique ciblée dans des applications thérapeutiques au-delà de l'immuno-

oncologie, telles que le traitement de maladies infectieuses chroniques, de maladies auto-immunes et de maladies allergiques.

- Développer des produits végétaux pour le marché de plusieurs milliards de dollars des biotechnologies agricoles en utilisant notre plate-forme de modification génique ciblée. Nous appliquons nos technologies de modification génique ciblée pour créer des produits alimentaires offrant des avantages pour la santé du consommateur, une capacité d'adaptation aux changements climatiques ou des améliorations nutritionnelles qui répondent aux besoins d'une population croissante. En sélectionnant et en inactivant les gènes cibles dans certaines cultures agricoles, nous pensons être en mesure de produire des variantes uniques avec des avantages pour le consommateur. Par exemple, nous développons une pomme de terre qui pourrait être stockée de manière sûre dans des conditions froides, de nouvelles variétés de soja avec une qualité d'huile et une teneur en protéine améliorés, et un blé à teneur réduite en gluten. Nous avons également l'intention d'intégrer des cultures supplémentaires dans notre portefeuille de produits, tels que le colza, le maïs et le riz.

2. Examen des comptes et résultats

a. Comptes annuels de Collectis

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Compte de résultat

Notre chiffre d'affaires net s'est élevé à 52.671.168 euros, soit une hausse de 231.97% par rapport au montant de 22.706.204 euros enregistré en 2014.

Il convient d'ajouter à cette somme :

- 365.286 euros de subventions d'exploitation ; et
- 373.142 euros de reprises sur provisions et transfert de charges ; et
- 121.141 euros d'autres produits

En conséquence, nos produits d'exploitation s'élèvent à la somme globale de 53.530.736 euros contre 24.654.321 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de 217,12%.

Nos charges d'exploitation se sont élevées à 53.041.959 euros, contre 27.886.173 euros pour l'exercice précédent, et comprennent les postes suivants :

• Achats de matières premières et autres approvisionnements :	1.461.172 €
• Variation de stocks	-22.576 €
• Autres achats et charges externes :	16.475.049 €
• Impôts et taxes :	819.791 €
• Salaires et traitements :	6.547.826 €
• Charges sociales :	15.372.407 €
• Dotations aux amortissements et aux provisions:	1.055.286 €
• Dotations aux provisions d'exploitation :	9.067.791 €
• Autres charges :	2.265.215 €

Le résultat d'exploitation est bénéficiaire de 488.777 euros contre un résultat déficitaire de 3.231.853 euros pour l'exercice précédent.

Nos produits financiers et nos charges financières se sont élevés respectivement à la somme de 9.080.256 euros et de 1.853.080 euros, soit un résultat financier de 7.227.176 euros contre 44.586.146 euros pour l'exercice précédent.

En conséquence le résultat courant avant impôts s'élève à 7.715.954 euros contre 41.354.293 euros pour l'exercice précédent.

Nos produits exceptionnels et nos charges exceptionnelles se sont élevés respectivement à 1.036.084 euros et à 2.420.124 euros, le résultat exceptionnel s'élève à – 1.384.040 euros contre – 42.295.025 euros pour l'exercice précédent. Ces très fortes variations (produits financiers et charges exceptionnelles) sont la conséquence de la comptabilisation de l'absorption-fusion avec Collectis Therapeutics en 2014.

Compte tenu du Crédit d'Impôt Recherche qui s'élève à la somme de 5.038.754 euros, le résultat de l'exercice est un bénéfice de 11.370.668 euros contre bénéfice de 2.831.531 euros pour l'exercice 2014.

Bilan

Actif

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à la somme nette de 10.594.614 euros.

Les immobilisations corporelles s'élèvent à la somme nette de 1.915.124 euros.

Le poste « immobilisations financières » s'élève au 31 décembre 2015 à la somme nette de 37.098.688 euros correspondant aux avances rattachées à des participations pour 36.376.000 euros et au contrat de liquidité pour 722.680 euros.

- L'actif circulant s'élève à la somme nette de 314.834.185 euros,
- Les disponibilités s'élèvent à la somme de 290.621.382 euros,
- Les charges constatées d'avance s'élèvent à 3.817.568 euros,
- Les écarts de conversion actif s'élèvent à 237.454 euros.

Passif :

Le capital social s'élève à la somme de 1.758.930,70 euros au 31 décembre 2015, contre 1.472.336 euros au terme de l'exercice précédent, et les primes d'émission et de fusion s'élèvent à la somme totale de 395.909.313 euros au 31 décembre 2015.

Le compte de report à nouveau est débiteur de 115.744.697 euros.

Le poste « Autres fonds propres » s'élève à la somme de 1.838.650 euros, contre 1.781.299 euros pour l'exercice précédent

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 1.190.307 euros contre 775.410 euros au 31 décembre 2014.

Les postes Dettes et Divers s'élèvent à la somme de 72.116.067 euros contre 69.366.002 euros pour l'exercice précédent), constitué principalement :

- | | |
|---|--------------|
| • d'emprunt et dettes financières pour : | - |
| • de dettes fournisseurs et comptes rattachés pour : | 5.292.019 € |
| • de dettes fiscales et sociales pour : | 10.251.866 € |
| • de dettes sur immobilisations et comptes rattachés pour : | - |
| • d'autres dettes pour : | 1.858.318 € |
| • de produits constatés d'avance pour : | 53.945.822 € |
| • écarts de conversion passif pour : | 768.042 € |

En application de l'article L. 441-6-1 du code de commerce, nous vous précisons que les dettes fournisseurs d'un montant total de 5.292.019 euros se décomposent selon les dates d'échéances comme suit :

	<u>31-déc-2015</u>	<u>31-déc-2014</u>
- non parvenues:	4.891.934 €	3.605.212 €
- moins de 30 jours:	245.552 €	1.995.678€
- de 30 à 60 jours:	24.563 €	162.923€
- de 60 à 90 jours:	9.210 €	9.749 €
- plus de 90 jours:	120.760 €	529.445 €

b. Comptes consolidés du groupe

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par les normes IFRS.

Etat du résultat global

Le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à la somme de 50.346 K€ contre 21.627 K€ pour l'exercice précédent. L'augmentation de 28.7 millions d'euros, soit 132.8 %, s'explique principalement par l'augmentation de 36,4 millions d'euros des revenus dans le cadre de nos accords de collaboration avec Servier et Pfizer, en partie compensée par une diminution des ventes de licences (- 5,3 millions d'euros), des services R&D (- 1,3 million d'euros) et des revenus des produits et services (- 1,1 million d'euros).

Il convient d'ajouter à cette somme :

- 1.000 K€ de subventions d'exploitation,
- 5.039 K€ de crédit d'impôt recherche,

L'augmentation des autres produits d'exploitation de 1.2 millions d'euros, soit 25.1 %, s'explique principalement par la hausse du crédit d'impôt recherche de 1,7 million d'euros qui a été partiellement compensée par la diminution des subventions de recherche de 0,5 million d'euros.

En conséquence, les produits d'exploitation du groupe s'élèvent à la somme globale de 56 385 K€ euros contre 26.453 K€ pour l'exercice précédent, soit une hausse de 113%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 84.309 K€, contre 31.698 K€ pour l'exercice précédent, et comprennent les postes suivants :

- *Coût des redevances.* Sur 2014 et 2015, les dépenses de coût des redevances ont baissé de 0,5 millions d'euros passant de 3,0 millions d'euros à 2,5 millions d'euros. Cela correspond essentiellement à une baisse des paiements avec les partenaires existants.
- *Frais de recherche et développement.* Entre 2014 et 2015 les frais de recherche et développement sont passés de 14,4 millions d'euros à 52,4 millions d'euros. L'augmentation de 38,0 millions d'euros en charges de recherche et développement s'explique par (i) le développement de nos programmes UCART pour le passage en phase 1, (ii) l'ouverture de nos bureaux à New York, (iii) les charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie pour 18,3 millions d'euros et (iv) les charges sociales sur les stock-options et les attributions gratuites d'actions pour 7,6 millions d'euros. Les charges de personnel ont augmenté de 29,1 millions d'euros, passant de 6,4 millions d'euros à 35,5 millions d'euros, et les achats et charges externes ont augmenté de 8,5 millions d'euros, passant de 6,8 millions d'euros à 15,3 millions d'euros, ceci en raison de l'accélération du développement de l'innovation et de la plate-forme. Les autres charges se rapportent à la location et aux autres engagements qui ont augmenté, passant de 1.2 millions d'euros à 1.7 millions d'euros.
- *Frais administratifs et commerciaux.* Pour 2014 et 2015 les frais administratifs et commerciaux s'élevaient à 13,1 millions d'euros et 27,2 millions d'euros respectivement. L'augmentation de 14,1 millions d'euros correspond principalement à (i) l'augmentation de 14,1 millions d'euros des charges du personnel, qui passent de 5,5 millions d'euros à 19,6 millions d'euros, qui s'explique notamment par les 11,4 millions d'euros de rémunérations en actions sans impact sur la trésorerie, 4,4 millions d'euros de charges sociales sur les stock-options et les attributions gratuites d'actions. Les achats et charges externes ont augmenté de 0,7 millions d'euros, passant de 5,4 millions d'euros à 6,1 millions d'euros, ceci notamment en raison d'une augmentation des frais d'honoraires, en lien avec l'introduction au Nasdaq réalisée en mars 2015. Les autres charges ont diminué de 0,7 millions d'euros, passant de 2,2 millions d'euros à 1,5 millions d'euros
- *Autres produits d'exploitation.* En 2015, les autres produits d'exploitation s'élèvent à 0.8 millions d'euros (contre 0 en 2014) et comprennent la reprise d'une provision de subvention, la reprise d'avantages sur loyer différés, et un gain lié au règlement d'un fournisseur.
- *Plan de sauvegarde de l'emploi.* Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2015, nous avons comptabilisé un revenu net de 0,2 million d'euros provenant de provisions du plan social non utilisées.

- *Autres charges d'exploitation.* En 2014 et 2015 nous avons respectivement reconnus 651.000 euros et 3,2 millions d'euros en autres charges d'exploitation. L'augmentation s'explique par des indemnités et par plusieurs augmentations de provisions.

Le résultat opérationnel est déficitaire de 27.924 K€ contre un résultat déficitaire de 5.245 K€ pour l'exercice précédent.

Les produits financiers et les charges financières se sont élevés respectivement à la somme de 9240 K€ et de -1.690 K€, soit un résultat financier de 7.550 K€ contre 7.095 K€ pour l'exercice précédent. L'écart est notamment dû au gain de change latent induit par notre trésorerie libellée en dollars.

En conséquence le résultat de la période s'élève à – 20.373 K€ contre -972 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat par action s'établit à -0,60 euros contre 0 euro pour l'exercice précédent.

Bilan

Actif

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à la somme nette de 956 K€ contre 1.026 K€ au 31 décembre 2014.

Les immobilisations corporelles s'élèvent à la somme nette de 5.043 K€.

L'actif circulant s'élève à la somme nette de 334.218 K€, dont 314.238 K€ de trésorerie et équivalent de trésorerie.

Passif :

Le capital et les primes d'émission s'élèvent à la somme de 422.441 K€ 31 décembre 2015, contre 194.315 K€ au terme de l'exercice précédent, cette augmentation résultant principalement des augmentations de capital souscrites lors de l'introduction sur le Nasdaq (194,4 millions d'euros). Les réserves s'élèvent à – 137.188 K€, contre – 132.536 K€ à fin 2014. Les capitaux propres s'élèvent à 263.619 K€ dont 262.894 K€ attribuables aux propriétaires de la Société.

Situation d'endettement du Groupe

Le poste « Emprunt et dettes financières non courants » s'élève à la somme de 66 K€ (contre 2.824 K€ pour l'exercice précédent), constitué exclusivement d'avances remboursables et de dettes liées au retraitement des crédits-baux.

Les dettes d'exploitation s'élèvent à 6.611 K€ au 31 décembre 2015, contre 9.802 K€ l'année précédente.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 54.758 K€ au 31 décembre 2015, contre 59.492K€ l'année précédente.

3. Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée – Utilisation des instruments financiers par la Société

Les risques liés à l'activité de la Société, la couverture de ces risques et les assurances y afférentes sont décrits en Annexe 3 du présent rapport de gestion.

4. Activité en matière de recherche et développement

La politique de la Société en matière de recherche et développement figure en Annexe 4 du présent rapport de gestion.

5. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice social

Production :

- Janvier 2016 – Lancement du transfert de technologie pour la production selon les Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF) de lots cliniques de UCART123, le produit candidat phare appartenant à Cellectis, ciblant la leucémie myéloïde aiguë et les tumeurs à cellules plasmocytoïdes dendritiques blastiques, à CELLforCURE qui est actuellement en charge de l'implémentation des BPF sur les procédés de production conçus et développés par Cellectis.

Medical et R&D :

- Janvier 2016 – Nomination du Docteur Loan Hoang-Sayag en qualité de directeur médical. Avant de rejoindre Cellectis, Loan Hoang-Sayag était directeur principal des affaires médicales de Quintiles Transnational.

- Janvier 2016 – Publication dans Scientific Reports, journal du groupe Nature Publishing, d'une étude portant sur la conception et le développement d'une nouvelle architecture de CAR comprenant un système d'activation intégré, qui permet de contrôler les fonctions des cellules CAR T.

Calyxt, Inc.

- Mars 2016 : Calyxt, Inc. a fait l'acquisition d'un terrain de 4 hectares (10 acres) à Roseville dans les environs de Saint Paul dans le Minnesota, pour y installer son nouveau siège social. Ce nouveau site, qui devrait être opérationnel vers la mi-2017, comprendra des bureaux, des laboratoires, des serres et des parcelles de terre pour y effectuer des essais.

6. Participation des salariés au capital

Au dernier jour de l'exercice, la participation des salariés de la Société au capital social, calculée conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, était de 0 %.

7. Direction générale de la Société

Aucun changement n'est intervenu en 2015 au niveau de la direction générale de la Société.

André Choulika cumule les fonctions de Président et de Directeur Général, depuis sa nomination à la présidence de la Société le 21 juin 2011.

Monsieur David Sourdivé est directeur général délégué.

8. Informations concernant les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social, tant par la Société que par des sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce :

Administrateur	Salaire (Brut)	Rémunération	Honoraires (TTC)	Remboursement de frais ¹	Actions gratuites/ SO attribuées en 2015	Autres BSA et actions détenues au 31 décembre 2015
<i>Administrateurs Dirigeants</i>						
A. Choulika Déc-1999	NA	Total: 447.400	0	0	50.000/ 419.173	Actions : 1.061.867 BSPCE: 0
D. Sourdive Déc-2000	Total: 257.867	0	0	0	40.000/ 350.343	Actions: 1.004.076 BSPCE: 0
<i>Indépendants non-exécutifs</i>						
A. Godard Nov-2007	NA	0	30.000	2.403	0	Actions : 0 BSA ² : 100.000
L. Arthaud Oct-2011	0	0	0	0	0	Actions : 0
A. Schwebig Oct-2011	0	0	0	0	0	Actions : 1.940 BSA : 80.000
P. Bastid Oct-2011	0	0	0	0	0	Actions : 3.315.610 BSA : 100.000

JM Messier	0	0	0	0		BSA : 100.000
-------------------	---	---	---	---	--	---------------

1 Frais de déplacement et autres dépenses en lien direct avec la société et son objet social.

2 Bons de Souscription d'Action, donnant droit à une action par bon

Nous vous rappelons que, par décision en date du 4 septembre 2014, le conseil d'administration a décidé de la mise en place d'une indemnité de départ au profit de Messieurs André Choulika et David Sourdive dans les conditions suivantes :

Monsieur André Choukila, président directeur général, et Monsieur David Sourdive, directeur général délégué, percevront une indemnité égale à 24 mois de salaire (ou rémunération pour les dirigeants sociaux) fixe brut majoré d'un montant égal à 1,5 fois le bonus cible maximal auquel les intéressés pourraient le cas échéant prétendre au titre de l'année de leur départ, ou, à défaut d'un tel bonus cible, 1,5 fois le dernier bonus annuel leur ayant le cas échéant été versé par la Société au cours des 12 mois précédant leur départ. Cette somme s'ajouterait aux indemnités légales et conventionnelles le cas échéant dues aux intéressés. Elle leur serait versée par la Société en cas de révocation, non-renouvellement ou licenciement de leurs fonctions non motivée par une faute lourde au sens du droit du travail intervenant dans les 12 mois suivant un changement de contrôle de la Société (entendu comme le franchissement du seuil de 50% du capital ou des droits de vote par un acquéreur quelconque). Cette indemnité serait également due en cas de démission intervenant au cours de la même période de 12 mois et faisant suite à une réduction significative de leurs attributions ou de leur rémunération.

Nous vous précisons que la Société n'a pas mis en œuvre de régimes de retraites supplémentaires au profit de ses dirigeants.

Par ailleurs, vous trouverez ci-après la liste des mandats et fonctions exercés par ces mandataires sociaux dans toute(s) société(s) :

Nom	Autres mandats actuellement en cours	
	Société	Mandat
André Choulika Président du conseil d'administration et directeur général	Calyxt, Inc.	Président
	Collectis, Inc.	Président et CEO
David Sourdive Administrateur et Directeur Général Délégué	Néant	Néant
Alain Godard Administrateur	SARL Godard et CO	Gérant
Laurent Arthaud Administrateur	Adocia S.A.S.	Administrateur
	Emertec Gestion SA	Membre du conseil de surveillance
	TxCeIl	Administrateur
	Kurma Life Sciences	Membre du conseil de surveillance
	Scynexis Inc	Administrateur
Annick Schwebig Administrateur depuis le 28 octobre 2011	Actelion Pharmaceuticals France S.A.S.	Consultant

Nom	Autres mandats actuellement en cours	
	Société	Mandat
Pierre Bastid Administrateur depuis le 28 octobre 2011	Société Hougou	Administrateur

9. Prises de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège en France, ou prises de contrôle de telles sociétés ; cessions de telles participations

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-6 du Code du commerce, nous vous informons que la Société n'a acquis, ni cédé, au cours de l'exercice, aucune participation, à l'exception de l'acquisition, le 18 mai 2015, de 25 % du capital de Collectis Bioreserch initialement détenus par la Caisse des Dépôts et Consignations ayant permis à Collectis de devenir le seul associé de Collectis Bioreserch. Par la suite, aucun intérêt minoritaire n'a été comptabilisé.

10. Activités des filiales et des sociétés contrôlées

- i. **Calyxt, Inc.**, filiale à 100% de Collectis S.A. a été créée en mars 2010, est enregistrée dans le Delaware, et est située dans le Minnesota (Etats-Unis). Elle a pour objet d'exploiter et d'adapter la technologie du groupe dans le domaine des plantes. Sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2015, **Calyxt Inc.** a réalisé un chiffre d'affaires externe de 44 milliers euros et une perte de 5.068 milliers d'euros.
- ii. **Collectis, Inc.**, filiale à 100% de Collectis SA. a été créée en décembre 2014, est enregistrée dans le Delaware (Etats-Unis), et est située à New-York (Etats-Unis). Elle a pour objet de réaliser des activités de recherche et développement pour le Collectis. Sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2015, Collectis Inc. n'a pas réalisé de chiffre d'affaires et a réalisé une perte de 4,1 millions d'euros.

Nous vous rappelons qu'à la suite des fusions intervenues au cours de l'exercice 2015, les sociétés Collectis Bioreserch SAS et Ectycell SAS ont été dissoutes de plein droit.

11. Renseignements relatifs à la répartition du capital et à l'autocontrôle – Programme de rachat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales de la Société :

M. André Choulika : 2,7 % du capital social et 4,5% des droits de vote

M. David Sourdivé (foyer fiscal) : 2,7 % du capital social et 2,8% des droits de vote

Pierre Bastid : 9,4% du capital et 15,2% des droits de vote

Fonds Stratégique d'Investissement : 8,2% du capital et 13,5% des droits de vote

Pfizer : 8,1% du capital et 6,7% des droits de vote

Fidelity : 9,9% du capital et 8,2% des droits de vote

Dans le cadre du contrat de liquidité conclu en 2008 avec la société Natixis, Collectis détenait, au 31 décembre 2015, 4 287 actions propres, soit 0,01% du capital de la Société.

Nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice 2015

Dans le cadre du contrat de liquidité, au cours de l'exercice 2015 :

- 630.181 actions ont été achetées au cours moyen 29,51 euros par action, et

- 636.714 actions ont été vendues au cours moyen de 29,62 euros par action.

La Société a n'a pas procédé au rachat de ses propres actions pour d'autres motifs.

Nombre et valeur des actions propres détenues au 31 décembre 2015

Compte tenu des achats et ventes effectués au cours de l'exercice, le solde du contrat de liquidité était de 4 287 actions au 31 décembre 2015. A cette date, la valeur en portefeuille s'élevait à 119 693,04 euros, sur la base du cours de clôture au 31 décembre 2015, soit 27,92 euros.

La Société n'a pas donné avis à une autre société par actions qu'elle détient plus de 10% de son capital.

La Société ne détient pas de participations croisées et n'a donc pas procédé à l'aliénation d'actions.

12. Modifications intervenues au cours de l'exercice dans la composition du capital

	Nombre	Valeur nominale (euros)	Capital social (euros) (après modification)
Actions composant le capital social au début de l'exercice	29.446.721	0,05	1.472.336,05
Actions émises au cours de l'exercice			
Conseil d'administration du 12 mars 2015 : Augmentation de capital d'un montant nominal de 1.107,65 euros par l'émission de 22.153 actions d'une valeur nominale de 5 centimes chacune, assortie d'une prime d'émission de 303.400,18 euros	22.153	0,05	1.473.443,70
Conseil d'administration du 24 mars 2015 : Augmentation de capital d'un montant nominal de 3.000 euros par l'émission de 60.000 actions d'une valeur nominale de 5 centimes chacune, assortie d'une prime d'émission de 303.400,18 euros	60.000	0,05	1.476.443,70
Conseil d'administration du 31 mars 2015 : Augmentation de capital d'un montant nominal de 275.000 euros par l'émission de 5.500.000 actions d'une valeur nominale de 5 centimes chacune, assortie d'une prime	5.500.000	0,05	1.751.443,70

	Nombre	Valeur nominale (euros)	Capital social (euros) (après modification)
d'émission de 211.224.258 ,71 euros			
Conseil d'administration du 18 mai 2015 : Augmentation de capital d'un montant nominal de 454,20 euros par l'émission de 9.084 actions d'une valeur nominale de 5 centimes chacune, assortie d'une prime d'émission de 124.450,80 euros	9.084	0,05	1.751.897,90
Conseil d'administration du 6 juillet 2015 : Augmentation de capital d'un montant nominal de 1.043,05 euros par l'émission de 20.861 actions d'une valeur nominale de 5 centimes chacune, assortie d'une prime d'émission de 285.795,70 euros	20.861	0,05	1.752.940,95
Conseil d'administration du 8 septembre 2015 : Augmentation de capital d'un montant nominal de 2.094,95 euros par l'émission de 41.899 actions d'une valeur nominale de 5 centimes chacune, assortie d'une prime d'émission de 434.717,55 euros	41.899	0,05	1.755.035,90

	Nombre	Valeur nominale (euros)	Capital social (euros) (après modification)
Conseil d'administration du 17 décembre 2015 : Augmentation de capital d'un montant nominal de 3.894,8 euros par l'émission de 77.896 actions d'une valeur nominale de 5 centimes chacune, assortie d'une prime d'émission de 2.113.716,45 euros	77.896	0,05	1.758.930,70
Actions composant le capital social en fin d'exercice	35.178.614	0,05	1.758.930,70

13. Evolution du titre – Risque de variation de cours

Le titre a débuté l'année 2015 à 12,3 € par action et a atteint un plus haut cours de 41,95 € le 6 novembre 2015 et un plus bas cours de 12,29€ le 2 janvier 2015. Le titre a fini l'année 2015 à 27,92 € par action.

Durant l'exercice 2015, il s'est échangé en moyenne 245.742 titres par jour, contre environ 223.804 titres par jour en 2014 sur Alternext.

14. Etat récapitulatif des opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier sur les titres de la Société réalisées au cours de l'exercice

Les opérations suivantes ont été réalisées au cours de l'exercice 2015 par les personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier :

Pierre Bastid, administrateur :

27 octobre 2014 : acquisition de 733.074 BSA Collectis 2011 pour un montant de 51.315,18 euros

28 octobre 2014 : cession de 733.070 BSA Collectis 2011 pour un montant de 1.319.526 euros.

15 décembre 2015 : cession de 3,298,944 actions pour un montant total de 82.636.042,20 euros – Reclassement de la participation de Pierre Bastid au sein de la SA ZAKA, société détenue à 99,99 % par Monsieur Pierre Bastid.

15 décembre 2015 : cession de bons de souscription d'actions pour un montant de 166.500 euros - Reclassement de la participation de Pierre Bastid au sein de la SA ZAKA, société détenue à 99,99 % par Monsieur Pierre Bastid.

Bpifrance Participations (personne liée à Laurent Arthaud) :

9 janvier 2015 : cession de 104.191 actions pour un montant total de 2.301.454,16 euros

5 novembre 2015 : cession de 50.000 actions pour un montant total de 1.811.560 euros.

6 novembre 2015 : cession de 118.639 actions pour un montant total de 4.449.093 euros.

David Sourdive, directeur général délégué

10 avril 2015 : apport de 551.201 actions Collectis SA à une holding familiale, représentant un montant de 6.443.539,69 euros (cette opération ne constitue pas une opération de marché).

10 avril 2015 : Personne liée à David Sourdive : apport de 174.340 actions Collectis SA à une holding familiale, représentant un montant de 2.038.034,60 euros (cette opération ne constitue pas une opération de marché).

14 décembre 2015 : mandat de gestion programmé de cessions d'actions portant sur un nombre maximal de 40.000 actions.

Mathieu Simon :

14 décembre 2015 : mandat de vente portant sur 3.975 actions à un prix minimum de 27 euros par action.

André Choulika :

14 décembre 2015 : mandat de gestion programmé de cessions d'actions portant sur un nombre maximal de 40.000 actions.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2015, soit la somme de 11.370.668 euros, au compte « report à nouveau » débiteur qui sera ainsi porté à 104.374.029 euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément à la loi, nous vous rappelons que la Société n'a pas versé de dividende au cours des trois derniers exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Aucune dépense somptuaire et charge non déductible, visées à l'article 39-4 du Code monétaire et financier, n'ont été constatées sur l'exercice 2015.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Vous entendrez lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

Nous vous informons par ailleurs qu'aucune convention n'a été conclue, au cours de l'exercice écoulé, entre un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société et une filiale de la Société.

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est joint, en annexe 1, le tableau visé à l'article R. 225-102 du code de commerce faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100, alinéa 4, du Code de commerce, vous trouverez joint au présent rapport en annexe 2 un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit code.

Les rapports complémentaires établis par le conseil d'administration et les commissaires aux comptes, lors de l'utilisation par le conseil des délégations qui lui ont été consenties, ont été mis à votre disposition en application des dispositions légales.

Le Conseil d'administration

ANNEXE 1

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES - CELLECTIS SA

	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
Capital en fin d'exercice					
Capital Social	706 490,00	1 023 851,00	1 054 116,00	1 472 336,00	1 758 391,00
Nombre d'action ordinaire	14 129 790,00	20 477 014,00	21 082 320,00	29 446 721,00	35 178 614,00
Nombre d'action à dividende prioritaire sans droit de vote	-	-	-	-	-
Nombre d'action Créé :					
- par conversion d'obligation	-	-	-	-	-
- par droit de souscription	-	-	-	-	-
Opération et résultat					
Chiffres d'affaires (H.T)	13 330 850,00	13 572 995,00	11 683 480,00	22 706 204,00	52 671 168,00
Résultat avant impôts, participation, dotations nettes aux amortissements et provisions	- 15 209 322,00	- 8 364 794,00	- 11 552 344,00	- 35 568 313,00	15 886 122,00
Impôts sur les bénéfiques (CIR)	- 3 918 698,00	- 3 078 102,00	- 2 980 191,00	- 3 772 262,00	- 5 038 754,00
Participations des salariés	-	-	-	-	-
Résultat après impot, participation, dotations au amortissements et provisions	- 11 908 643,00	- 7 059 502,00	- 68 475 619,00	2 831 531,00	11 370 668,00
Résultat distribué	-	-	-	-	
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	- 0,80	- 0,26	- 0,41	- 1,18	0,59
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	- 0,84	- 0,34	- 3,25	0,10	0,32
Dividende attribué	-	-	-	-	
Personnel					

ANNEXE 2

Tableau des délégations consenties au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital

	Durée de validité / date d'expiration	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix d'émission
Délégations consenties par l'assemblée générale du 27 juin 2014			
<i>Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription.</i>	26 mois / 27 août 2016	625.000 €	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice écoulé
<i>Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'émettre des actions ou toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre au public.</i>	26 mois / 27 août 2016	200.000 €	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice écoulé

	Durée de validité / date d'expiration	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix d'émission
<i>Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'émettre des actions ou toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offre à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier.</i>	26 mois / 27 août 2016	200.000 € Dans la limite de 20 % du capital par an	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice écoulé
<i>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de la catégorie de personnes suivante : fonds d'investissement investissant à titre principal dans des sociétés dites de croissance (c'est-à-dire non cotées ou dont la capitalisation n'excède pas, lorsqu'elles sont cotées, 500 millions d'euros) ayant leur siège social ou leur société de gestion sur le territoire de l'Union Européenne ou en Suisse (en ce compris, notamment, tout FCPR, FCPI ou FIP), dans la limite d'un maximum de 20 souscripteurs et pour un montant de souscription individuel minimum de 500.000 euros (prime d'émission incluse)</i>	18 mois / 27 décembre 2015	200.000 € ou sa contrevaletur en monnaie étrangère	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice écoulé
<i>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le montant de chacune des émissions avec ou</i>	26 mois / 27 août 2016	15 % de l'émission initiale	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice en cours

	Durée de validité / date d'expiration	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix d'émission
<i>sans droit préférentiel de souscription qui seraient décidées en vertu des 4 délégations ci-dessus.</i>			
<i>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres.</i>	26 mois / 27 août 2016	50.000 €	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice en cours
<i>Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre un nombre maximum de 600.000 bons de souscription d'actions au profit des administrateurs non salariés ou dirigeants de la Société et des membres indépendants des comités mis en place par le conseil d'administration et personnes physiques ou morales liées à la Société par un contrat de consultant.</i>	18 mois / 27 décembre 2015	600.000 BSA donnant droit à 400.000 actions ordinaires	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice écoulé
<i>Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre un nombre maximum de 600.000 bons de souscription d'actions ou bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions ordinaires remboursables (BSAAR) au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales.</i>	18 mois / 27 décembre 2015	600.000 BSA donnant droit à 400.000 actions ordinaires	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice écoulé

	Durée de validité / date d'expiration	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix d'émission
Délégations consenties par l'assemblée générale du 16 février 2015			
Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées : toute banque ou tout établissement de crédit s'engageant à garantir la réalisation de l'augmentation de capital ou de toute émission susceptible d'entraîner une augmentation de capital à terme qui pourrait être réalisée en vertu de la présente délégation,	18 mois / 16 août 2016	1.470.986 €	Le conseil d'administration a fait usage de cette délégation le 24 mars 2015 et décidé une augmentation de capital d'un montant nominal de 275.000 euros par l'émission de 5.500.000 actions nouvelles, représentant une souscription d'un montant total de 211.499.258,71 euros dans le cadre de l'introduction sur le Nasdaq.
Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription. <i>Cette délégation a remplacé la délégation ayant le même objet consentie le 27 juin 2014.</i>	26 mois / 16 avril 2017	1.470.986 €	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice écoulé
<i>Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'émettre des actions ou toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre au public. Cette délégation a remplacé la délégation ayant le même objet consentie le 27 juin 2014.</i>	26 mois / 16 avril 2017	1.470.986 €	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice écoulé

	Durée de validité / date d'expiration	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix d'émission
<p><i>Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'émettre des actions ou toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offre à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier. Cette délégation a remplacé la délégation ayant le même objet consentie le 27 juin 2014.</i></p>	<p>26 mois / 16 avril 2017</p>	<p>735.493 € Dans la limite de 20 % du capital par an</p>	<p>Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice écoulé</p>
<p><i>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de la catégorie de personnes suivante : tout établissement de crédit et tout prestataire de services d'investissement s'engageant à garantir la réalisation de la ou des augmentations de capital ou autres émissions susceptibles d'entraîner une ou plusieurs augmentations de capital à terme qui pourraient être réalisées en vertu de la présente délégation dans le cadre de la mise en place d'une ligne de financement en fonds propres.</i></p>	<p>18 mois / 16 août 2016</p>	<p>735.493 € ou sa contrevaieur en monnaie étrangère</p>	<p>Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice écoulé</p>

	Durée de validité / date d'expiration	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix d'émission
<i>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le montant de chacune des émissions avec ou sans droit préférentiel de souscription qui seraient décidées en vertu des délégations ci-dessus. Cette délégation a remplacé la délégation ayant le même objet consentie le 27 juin 2014.</i>	26 mois / 16 avril 2017	15 % de l'émission initiale	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice en cours
<i>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres. Cette délégation a remplacé la délégation ayant le même objet consentie le 27 juin 2014.</i>	26 mois / 16 avril 2017	2.000.000 €	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice en cours
<i>Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre un nombre maximum de 2.941.972 bons de souscription d'actions (i) de membres et censeurs du conseil d'administration de la Société en fonction à la date d'attribution des bons n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ou (ii) de personnes liées par un contrat de services ou de consultant à la Société ou à l'une de ses filiales ou (iii) de membres de tout comité que le conseil d'administration viendrait à mettre en place n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales. Cette délégation a remplacé la délégation ayant le même objet consentie le 27 juin 2014.</i>	18 mois / 16 août 2016	2.941.972 BSA donnant droit à 2.941.972 actions ordinaires	Le conseil d'administration a fait usage de cette délégation : <ul style="list-style-type: none"> - Le 27 mars 2015 et émis 200.000 BSA au profit de 4 administrateurs, chaque BSA permettant la souscription d'une action au profit de 38,45 euros - Le 28 mai 2015 et émis 50.000 BSA au profit d'un consultant, chaque BSA permettant la souscription d'une action au prix de 29,58 euros - 8 septembre 2015 et émis 274.200 BSA au profit d'administrateurs et consultants, chaque BSA donnant le droit de souscrire une action au prix de 28,01 euros.

	Durée de validité / date d'expiration	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix d'émission
<i>Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre un nombre maximum de 5.883.994 bons de souscription d'actions ou bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions ordinaires remboursables (BSAAR) au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales. Cette délégation a remplacé la délégation ayant le même objet consentie le 27 juin 2014.</i>	18 mois / 16 août 2016	5.883.944 BSAAR donnant droit à 5.883.944 actions ordinaires	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice écoulé

ANNEXE 3

Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée – Utilisation des instruments financiers par la Société

FACTEURS DE RISQUE

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après.

Risques liés à l'activité du groupe

Risques liés à la recherche, au développement et à la commercialisation des produits candidats de la Société

Hormis UCART19, nos produits candidats thérapeutiques sont toujours en phase de recherche ou en phase de preuve de concept préclinique et peuvent échouer.

Nos produits candidats sont fondés sur une technologie nouvelle, ce qui rend difficile la prédiction du délai et du coût du développement du produit candidat et de l'obtention de l'approbation réglementaire. Actuellement, aucun produit de thérapie génique n'a été approuvé aux États-Unis et seulement un produit de ce type a été approuvé en Europe.

Le paysage réglementaire qui va s'appliquer à nos produits candidats est encore incertain ; la réglementation relative à la thérapie génique et la thérapie cellulaire est encore en développement, et des changements de requis réglementaires pourrait entraîner des retards ou l'arrêt du développement de nos produits candidats, ou encore à des coûts inattendus liés à l'obtention de l'autorisation réglementaire.

Notre technologie d'ingénierie du génome est relativement nouvelle, et si nous ne sommes pas capables d'utiliser cette technologie dans toutes les applications souhaitées, nos opportunités de revenus pourraient être limitées.

Nous dépendons presque entièrement du succès de développement de nos produits candidats. Nous ne pouvons pas être certains que nous, ou nos collaborateurs, serons capables d'obtenir des autorisations réglementaires pour ces produits, ou de commercialiser avec succès ces produits.

Nous faisons face à une concurrence importante de la part de sociétés biotechnologiques et pharmaceutiques. Beaucoup d'entre elles ont considérablement plus de ressources et d'expérience que nous, ce qui pourraient les mener à faire d'autres découvertes, à développer, à obtenir des autorisations ou à commercialiser des produits avant nous ou avec plus de succès que nous.

Nous avons une expérience limitée dans la conduite ou la gestion d'essais cliniques nécessaires pour obtenir les autorisations réglementaires pour tout produit, et nous avons l'intention de confier ces tâches à nos collaborateurs ou d'autres tiers, tels que des prestataires de services cliniques (Clinical Research Organisation, ou « CRO »), des institutions médicales ou des investigateurs cliniques. Notre dépendance à ces tiers pour les activités de développement cliniques réduit notre contrôle sur ces activités. Ces tiers pourraient ne pas conduire les activités qui leur sont confiées dans les temps ou pourrait ne pas conduire les essais cliniques en conformité avec les requis réglementaires ou l'essai clinique. Si ces tiers n'exécutent pas leurs obligations contractuelles avec succès ou ne répondent pas aux standards de performance requis ou ne respectent pas les délais, nous pourrions devoir les remplacer ou les données qu'ils ont produites pourraient être rejetées par les autorités réglementaires compétentes.

Nous pouvons rencontrer d'importants retards dans nos études cliniques ou nous pouvons échouer à démontrer l'innocuité et l'efficacité suffisante pour les autorités réglementaires. A ce jour, nous n'avons pas réalisé de tests précliniques sur certains de nos produits candidats, qui ne font pas encore l'objet d'essais cliniques autorisés. Les tests précliniques et les essais cliniques sont long, coûteux et sont des process imprévisibles, qui peuvent être sujets à des retards considérables. Nous ne pouvons pas garantir que toutes les études pré-cliniques ou les essais cliniques seront conduits comme planifiés ou terminés dans les temps, s'ils le sont. Cela peut rendre plusieurs années à terminer le test pré-clinique et le développement clinique nécessaire pour commercialiser un produit candidats, et les délais et les échecs peuvent apparaître à toutes les étapes. Les résultats intermédiaires des essais cliniques ne prédisent pas nécessairement les résultats finaux et le succès des tests pré-cliniques et les premières phases des essais cliniques n'assurent pas que la suite des essais cliniques sera performante. Un certain nombre de sociétés dans l'industrie pharmaceutique, biopharmaceutique et biotechnologique ont subi des échecs importants dans leurs essais cliniques avancés, même après des résultats prometteurs dans les essais précédents, et nous ne pouvons pas être certains que nos produits candidats ne seront pas confrontés à des échecs similaires. En outre, la conception d'une clinique peut déterminer si ces résultats supporteront l'approbation d'un produit et les défauts dans la conception d'un essai clinique peuvent n'apparaître que l'essai clinique bien avancé. Une issue défavorable dans un ou plusieurs essais cliniques serait un échec majeur pour nos produits candidats et pour nous et peuvent nous obliger ou obliger nos collaborateurs à réduire la portée de, ou éliminer un ou plusieurs programmes de développement de produits candidats, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur notre entreprise. Dans le cadre de tests et d'essais cliniques sur les produits candidats que nous développons pour nous-mêmes ou pour nos collaborateurs, nous pouvons faire face à un certain nombre de risques, y compris:

- les résultats pré-cliniques peuvent ne pas être représentatifs des résultats cliniques;
- un produit candidat peut être inefficace, inférieure aux médicaments ou des thérapies existantes approuvé, trop toxiques, ou peuvent avoir des effets secondaires inacceptables;
- des patients peuvent mourir ou souffrir d'autres effets indésirables pour des raisons qui peuvent ou peuvent ne pas être liés au produit candidat en cours de tests;

- les résultats peuvent ne pas confirmer les résultats favorables des tests ou essais ayant eu lieu plus tôt; et
- les résultats peuvent ne pas atteindre le niveau de signification statistique nécessaire par les autorités réglementaires compétentes pour établir l'innocuité et l'efficacité de nos produits candidats.

En outre, un certain nombre d'événements, notamment ceux qui suivent, pourrait retarder l'achèvement de nos futurs essais cliniques ou ceux de nos collaborateurs et nuire à la capacité d'obtenir l'approbation réglementaire pour commercialiser et vendre, un produit candidat particulier:

- les conditions qui nous sont imposées ou qui sont imposées à nos collaborateurs par les autorités réglementaires compétentes concernant la portée ou la conception des essais cliniques;
- les retards dans l'obtention, ou notre incapacité à obtenir les approbations nécessaires des comités d'examen éthiques chargés d'approuver les sites cliniques sélectionnés pour participer à nos essais cliniques;
- la fourniture insuffisante ou la qualité déficiente des produits candidats ou d'autres éléments nécessaires pour mener l'essai clinique;
- les retards dans l'obtention des accords nécessaires pour la conduite des essais cliniques;
- un recrutement et un taux de sélection des patients dans les essais cliniques plus faibles qu'anticipés, pour une variété de raisons, incluant la taille de la population, la nature du protocole clinique, la disponibilité des traitements approuvés, et la compétition d'autres essais cliniques sur des indications similaires.
- des effets secondaires graves et inattendus liés au médicament, rencontrés sur les patients inclus dans les essais cliniques; ou
- l'échec de nos sous-traitants ou de ceux de nos collaborateurs à respecter leurs obligations contractuelles dans les délais opportuns.
- les essais cliniques peuvent également être retardés ou suspendus à la suite de résultats intermédiaires ambigus ou négatifs. De plus, un essai clinique peut être suspendu ou arrêté par nous ou nos collaborateurs, la FDA, un comité d'examen éthique, ou d'un conseil de surveillance de la sécurité des données supervisant l'essai clinique, ou d'autres autorités de réglementation en raison d'un certain nombre de facteurs, notamment:
- l'échec de la conduite de l'essai clinique en conformité avec les exigences réglementaires ou nos protocoles cliniques;
- une inspection des opérations des essais cliniques ou sites cliniques par la FDA ou d'autres autorités réglementaires entraînant une suspension de l'essai clinique;
- des interprétations défavorables, par la FDA ou les autorités réglementaires étrangères similaires, des données, où les plans de l'étude clinique prévoient une analyse intermédiaire des données;
- la FDA ou les autorités réglementaires étrangères similaires déterminent que le plan ou le protocole pour l'investigation est clairement déficient dans sa conception pour répondre à ses objectifs déclarés;
- l'absence de, ou l'échec dans la démonstration de l'efficacité;

- des problèmes d'innocuité imprévus; ou
- le manque de financement nécessaire pour continuer l'essai clinique.

En outre, des changements dans les exigences réglementaires et les orientations peuvent se produire et nous ou nos collaborateurs pourraient devoir modifier les protocoles d'essais cliniques pour refléter ces changements. De tels changements peuvent nous obliger ou obliger nos collaborateurs à soumettre à nouveau nos protocoles d'essais cliniques aux comités d'examen éthiques pour réexamen, ce qui peut influencer sur le coût, le calendrier ou la réussite d'un essai clinique.

Même si des essais cliniques d'un produit candidat sont réussis, ces résultats ne sont pas nécessairement prédictifs des résultats des essais additionnels qui pourraient être nécessaires pour l'obtention de l'autorisation réglementaire. Bien qu'il existe un grand nombre de médicaments et produits biologiques en développement à l'échelle mondiale, seul un faible pourcentage obtiennent une autorisation réglementaire, encore moins sont approuvés pour la commercialisation, et seulement un petit nombre ont l'acceptation des médecins et des patients.

Si les résultats de nos essais cliniques ne sont pas concluants ou s'il y a des problèmes de sécurité ou des événements indésirables associés aux produits candidats que nous développons, nous pourrions:

- perdre les avantages compétitifs que de tels produits candidats pourraient avoir ;
- être retardés dans l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché, s'il y en a ;
- obtenir une autorisation pour des indications ou des populations de patients qui n'est pas aussi large que planifié ou souhaité ;
- obtenir une autorisation qui incluerait des restrictions significatives de l'utilisation ou la distribution, des contre-indications ou des avertissements de sécurité ;
- être sujets à des changements sur la façon dont le produit est administré ;
- être contraints à conduire des essais cliniques additionnels pour supporter l'autorisation ou devoir mener des tests après commercialisation ;
- avoir les autorités réglementaires qui retirent leur autorisation sur le produit ou imposent des restrictions sur leur distribution ;
- être poursuivis en justice ;
- subir des dommages à notre réputation ;
- ne pas atteindre les échéances nous donnant droit à des paiements par nos collaborateurs.

Le processus d'approbation réglementaire de la FDA (Food and Drug Administration, autorité réglementaire aux Etats-Unis) est long et imprévisible, et si nous ne réussissons pas à obtenir des autorisations réglementaires pour nos produits candidats, notre activité en souffrira sensiblement.

Nous espérons que les produits candidats que nous développons seront disponibles en dernière ligne de traitement pour les patients qui n'ont plus d'autre option. Cela pourra limiter la taille initiale du marché pour ces produits candidats et nous ne pouvons pas prédire

quand, si cela arrive, un produit candidat pourrait recevoir une autorisation réglementaire pour des indications visant une plus grande population de patients.

La fabrication des produits candidats que nous développons est extrêmement complexe. Tout problème qui pourrait arriver dans le processus de fabrication pourrait avoir des effets négatifs sur notre activité, notre situation financière ou nos perspectives financières.

Une opinion négative ou un contrôle réglementaire accru de la recherche génétique et les thérapies impliquant l'ingénierie génomique pourrait porter préjudice à la perception publique sur nos produits candidats ou avoir des effets négatifs sur notre capacité à conduire nos activités ou obtenir des autorisations réglementaires pour nos produits candidats

Nous pourrions ou nos collaborateurs pourraient trouver difficile de recruter des patients dans les études cliniques sur les produits candidats que nous développons, ce qui pourrait retarder ou empêcher les études cliniques sur les produits candidats.

Les études d'innocuité de nos produits candidats pourraient échouer, ou nos produits candidats pourraient causer des effets secondaires indésirables qui pourraient retarder ou empêcher leur autorisation réglementaire, limiter le bénéfice commercial, ou entraîner des conséquences négatives importantes suivantes leur autorisation commerciale, le cas échéant.

Si les produits candidats que nous développons n'atteignent pas le développement espéré et la commercialisation dans les délais annoncés et espérés, le développement ou la commercialisation de nos produits candidats pourraient être retardés et notre activité pourrait en souffrir.

La poursuite du développement et de la commercialisation de nos produits candidats va dépendre, en partie, des alliances stratégiques avec nos collaborateurs. Si nos collaborateurs ne sont pas diligents dans la poursuite du développement des produits candidats, nos progrès pourraient être retardés et nos revenus différés.

Même si nous ou nos collaborateurs achevons avec succès les essais cliniques sur nos produits candidats, ces candidats pourraient ne pas être commercialisés avec succès, pour plusieurs raisons notamment si nous ne recevons pas d'autorisation réglementaire nécessaire à la commercialisation desdits produits candidats, si les produits candidats sont sujets à des droits appartenant à des tiers, si nous échouons à être en conformité avec les bonnes pratiques de fabrication (« BPF » ou *Good Manufacturing Practices*, ou *GMP*), si la fabrication à échelle commerciale est trop difficile ou trop onéreuse, si des effets secondaires indésirables sur les produits candidats font leur utilisation moins désirable, si nous échouons à concurrencer efficacement avec les produits ou traitements existants ou nouveaux de nos concurrents, si nous échouons à démontrer sur le long terme des bénéfices suffisants pour compenser les risques associés.

Si nous obtenons une approbation réglementaire pour un produit candidat, nos produits resteront soumis à d'autres requis réglementaires.

Nous avons l'intention que nos produits candidats soient réglementés comme des produits biologiques, et par conséquent ils pourraient faire l'objet d'une concurrence plus tôt que prévu.

Même si nous ou nos collaborateurs obtenions ou maintenions une autorisation pour les produits candidats aux Etats-Unis d'Amérique ou sur d'autres territoires, nous ou nos collaborateurs pourrions ne jamais obtenir, pour le même produit candidat, une autorisation pour un autre territoire, ce qui pourrait limiter les opportunités de marché et affecter sensiblement nos activités.

Nous avons l'intention d'obtenir le statut de médicament orphelin pour tout ou partie de nos produits candidats, mais nous pourrions ne pas être capables de l'obtenir ou de maintenir les bénéfices associés au statut de médicament orphelin, à savoir notamment une exclusivité de marché, ce qui pourrait réduire nos revenus, le cas échéant.

Nous pourrions chercher à obtenir une désignation « fast-track » pour tout ou partie de nos produits candidats. Il n'y a aucune assurance que la FDA nous délivre une telle désignation et, même si elle le fait sur tous nos produits, une telle désignation pourrait ne pas mener à un développement, une revue réglementaire, ou un processus approuvé plus rapide, et cela n'augmenterait pas les chances que nos produits candidats reçoivent une autorisation de mise sur le marché aux Etats-Unis d'Amérique.

Nous pourrions chercher à obtenir une désignation « breakthrough » pour tout ou partie de nos produits. Si nous obtenons une telle désignation de la FDA ou de toute autre autorité réglementaire compétente dans les territoires où une telle désignation existe, une telle désignation pourrait ne pas mener à un développement, une revue réglementaire, ou un processus approuvé plus rapide, et cela n'augmenterait pas les chances que nos produits candidats reçoivent une autorisation de mise sur le marché aux Etats-Unis d'Amérique.

Même si nos produits candidats sont autorisés, ils pourraient ne pas être acceptés par les médecins ou la communauté médicale en général, et pourrait aussi devenir l'objet de conditions de marché qui pourraient porter préjudice à nos activités.

Les actions en justice sur la responsabilité du fait de nos produits pourraient détourner nos ressources, ce qui pourrait entraîner des passifs importants et réduire le potentiel commercial de nos produits candidats.

Les restrictions gouvernementales sur le prix et le remboursement peuvent impacter de façon négative notre capacité à générer des revenus si nous obtenons une autorisation réglementaire de commercialisation pour tout ou partie de nos produits candidats.

Notre rentabilité future, le cas échéant, dépend en partie de notre capacité à pénétrer les marchés globaux, où nous ne serions pas sujets à des obstacles réglementaires additionnels et autres risques et incertitudes.

Nous sommes soumis à des lois et réglementations de santé, qui nous exposent à de potentiels sanctions civiles, pénales, réglementaires, ou encore contractuelles.

Risques liés à notre dépendance envers les tiers.

Nous anticipons dépendre de tiers pour conduire tout ou certains aspects de la fabrication de nos produits candidats, du développement du protocole, de la recherche et du développement pré-clinique, des tests cliniques, de la distribution et ces tiers pourraient ne

pas réaliser ces tâches de façon satisfaisante. De plus, dans certaines circonstances, ces tiers pourraient être autorisés à résilier leurs engagements avec nous. Si nous avons besoin d'entrer dans des relations contractuelles alternatives, cela pourrait retarder nos activités de développement des produits. Par ailleurs, nous anticipons contrôler uniquement certains aspects des activités qui seraient confiées à ces tiers. Notre dépendance vis-à-vis de ces tiers pour la fabrication de nos produits candidats, le développement du protocole, la recherche et le développement pré-clinique, les tests cliniques, et la distribution vont réduire notre contrôle sur ces activités, mais nous resteront responsables d'en assurer la conformité avec les réglementations et les protocoles d'études. Si ces tiers n'exécutent pas correctement leurs obligations contractuelles, ne respectent pas les délais impartis ou s'ils ne réalisent pas nos études en conformité avec les requis réglementaires, ou avec nos plans et protocoles cliniques, ou s'il y a des désaccords entre nous et ces tiers, nous pourrions ne pas être capables de réaliser ou nous pourrions être retardés dans la réalisation des études pré-cliniques ou cliniques requis pour les futures soumissions réglementaires et approbation des produits candidats que nous développons. Dans certains cas, nous pourrions avoir besoin d'établir une relation appropriée avec un tiers de remplacement, qui pourrait ne pas être facilement disponible à des conditions acceptables, ce qui pourrait entraîner un retard supplémentaire de l'autorisation des produits candidats et ce qui pourrait entraîner des effets négatifs importants sur notre activité, la situation financière, les résultats d'exploitation et les perspectives.

En outre, le recours à des fabricants et/ou des distributeurs comporte des risques auxquels nous ne serions pas sujet si nous avions fabriqué et distribué les produits candidats nous-mêmes, y compris:

- l'incapacité de négocier des accords de fabrication et/ou de distribution avec des tiers selon des termes commercialement raisonnables, parce que le nombre de fabricants et de distributeurs potentiels est limité et chacun doit être approuvé par la FDA ou les autorités réglementaires étrangères comparables et auraient besoin de développer des procédés agréés pour la production ou la distribution de nos produits;
- que nos fabricants ou distributeurs peuvent avoir peu ou pas d'expérience avec nos produits et peuvent donc avoir besoin d'un important soutien de notre part afin de mettre en œuvre, maintenir l'infrastructure et les process nécessaires à la fabrication ou la distribution de nos produits candidats;
- le contrôle réduit sur les activités de fabrication et de distribution et les process de contrôle qualité et la possibilité que nos fabricants et distributeurs ne soient pas en mesure d'exécuter notre process de fabrication ou de distribution et d'autres besoins de soutien logistique appropriés;
- que nos fabricants ne réalisent pas leurs obligations comme initialement convenu, qu'ils ne consacrent pas suffisamment de ressources à nos produits ou ne peuvent pas rester dans l'activité de fabrication pour le temps nécessaire à la livraison des produits pour nos essais cliniques ou de produire avec succès, stocker et fournir à nos produits une fois approuvés;
- que nous ne possédions pas ou n'ayons pas de droits équivalents nécessaires, dans les améliorations faites par nos fabricants dans le process de fabrication de nos produits ;

- la violation, la résiliation ou le non renouvellement de nos accords par les fabricants ou distributeurs à tout moment, qui peut nous être coûteux ou dommageable; et
- les interruptions de l'exploitation de nos sous-traitants ou fournisseurs causées par des conditions extérieures à nos activités ou opérations, notamment la faillite du fabricant, distributeur ou fournisseur.

Un de ces événements pourrait entraîner des retards sur les études cliniques, l'impossibilité d'obtenir les autorisations réglementaires, ou impacter notre capacité à commercialiser avec succès les futurs produits.

Nous et nos fabricants sommes soumis à d'importantes réglementations liées à la fabrication de nos produits. Les sites de fabrication dont nous dépendons peuvent ne pas être capables de remplir les requis réglementaires et avoir des capacités limitées.

L'accès à la matière première et aux produits nécessaires à la conduite des essais cliniques et de la fabrication de nos produits candidats n'est pas garanti. Nous sommes dépendants de tiers pour la fourniture de divers matériels biologiques – tel que les cellules, les cytokines, ou les anticorps- qui sont nécessaires pour fabriquer nos produits candidats. La fourniture de ces matériels pourrait être réduite ou interrompue à tout moment. Dans un tel cas, nous pourrions ne pas être capables de trouver d'autres fournisseurs satisfaisants ou de trouver des conditions acceptables. Si nous perdons nos fournisseurs ou fabricants clés ou si la fourniture des matériels est diminuée ou interrompue, nous pourrions ne pas être capables de développer, fabriquer, et commercialiser nos produits candidats dans les temps et d'une façon concurrentielle. De plus, ces matériels sont soumis à un processus de fabrication contraignant et à des tests rigoureux. Des retards dans la réalisation et la validation des sites de fabrication et du processus de fabrication de ces matériels pourraient affecter significativement notre capacité à réaliser les essais et commercialiser nos produits candidats.

Nous anticipons dépendre de tiers pour conduire, superviser et gérer nos études cliniques, et si ces tiers n'exécutent pas leurs obligations de façon satisfaisante, cela pourra porter préjudice à nos activités.

Nous pourrions entrer en relation contractuelle avec des tiers pour vendre, commercialiser les produits candidats que nous développons en propre et pour lesquels nous avons obtenu une autorisation réglementaire, ce qui pourrait affecter les ventes de nos propres produits et notre capacité à générer des revenus. Compte tenu de notre stade précoce de nos développements, nous n'avons pas d'expérience dans les ventes, le marketing et la distribution de produits biopharmaceutique. Cependant, si tout ou partie de nos produits candidats obtiennent une autorisation de mise sur le marché, nous avons l'intention de développer nos capacités de vente et de marketing, soit seul soit avec nos partenaires, en contractant avec eux ou en leur concédons une licence commerciale sur nos produits candidats. L'externalisation de nos ventes et de notre marketing pourraient nous confronter à une série de risques, tels que :

- notre incapacité à exercer un contrôle direct sur nos ventes et nos activités de marketing ;

- l'échec ou l'incapacité de la force de vente externalisée à obtenir l'accès à un nombre suffisant de médecins,
- les potentiels différends avec les tiers concernant les dépenses liées aux ventes et au marketing, le calcul des redevances, et les stratégies de ventes et de marketing, et
- les coûts et dépenses imprévisibles liées aux ventes et au marketing.

Si nous sommes incapables d'établir un partenariat avec un tiers qui possède les capacités adéquates de ventes, de marketing et de distribution, nous aurions des difficultés à commercialiser nos produits candidats, ce qui pourrait affecter nos activités, notre situation financière, et notre capacité à générer des revenus.

Notre dépendance vis-à-vis des tiers nous contraint à partager nos secrets d'affaires, ce qui augmente la possibilité qu'un concurrent les découvre ou que nos secrets d'affaires soient détournés ou divulgués.

En novembre 2015, le Great Ormond Street Hospital (GOSH) à University College London (UCL) a présentés des données encourageantes sur la première utilisation compactionnelle de UCART19 dans l'homme, laquelle utilisation était autorisée par une licence donnée au GOSH. Ces résultats sont préliminaires par nature et doivent être confirmés par un essai clinique contrôlé. Ces résultats préliminaires pourraient ne pas être répétés ou confirmés dans d'autres essais compactionnels ou dans les essais cliniques prévus pour UCART19 ou d'autres produits candidats UCART. Nous ou nos collaborateurs pourraient ne pas obtenir d'autorisation de commencer un essai clinique sur les produits candidats UCART, incluant notamment UCART19.

Les risques liés à nos activités sur les plantes

Le développement des produits végétaux requiert des plateformes intégrées de technologies complexes, et requiert beaucoup de temps et de ressources. Ces efforts peuvent ne pas être fructueux ou le taux d'amélioration du produit pourrait être plus lent que prévu.

Nos produits végétaux ne sont pas encore disponibles pour une utilisation commerciale. Nos produits végétaux sont à un stade précoce de développement et il n'existe pas encore de marché établi pour eux. Si nous ne sommes pas capables de commercialiser nos produits existants ou nos nouveaux produits à une échelle significative, nous pourrions ne pas réussir à construire une activité de sciences végétales durable et profitable. En outre, nous prévoyons que le prix de nos produits soit indexé sur notre évaluation de la valeur qu'ils apporteraient aux consommateurs, plus que sur le prix de production du produit. Si nos consommateurs attribuent une valeur plus faible à nos produits que nous, ils pourraient ne pas être prêts à payer un prix plus élevé que ce qu'ils seraient prêts à payer. Les niveaux de prix peuvent aussi être négativement affectés si nos produits ne parviennent pas à produire les rendements que nous attendons.

Le succès de la commercialisation de nos produits végétaux dépend de notre capacité à produire des plantes de haute qualité et des graines de façon rentable à grande échelle, et

de prévoir avec précision la demande sur nos produits végétaux et nous pourrions être incapables de le faire.

Nous faisons face à une importante concurrence dans le domaine de la biotechnologie végétale et nombre de nos concurrents ont des moyens financiers, techniques et d'autres ressources bien plus importants que les nôtres.

Notre activité de sciences végétales est très saisonnière et est sujette aux conditions de temps et d'autres facteurs au-delà de notre contrôle, ce qui pourrait causer une fluctuation significative de nos résultats d'exploitation.

Le succès de la commercialisation de nos produits végétaux pourrait être remis en cause par la perception publique sur les produits génétiquement modifiés et des obstacles étiques, légaux, environnementaux et sociaux. De plus, nos produits pourraient devenir sujets à des réglementations gouvernementales.

Nous pourrions être poursuivis en responsabilité du fait de nos produits et si ces actions en justice n'étaient pas en notre faveur, nous pourrions devoir payer d'importants dommages et intérêts.

Certains de nos produits végétaux peuvent se retrouver dans des marchés ou des pays dans lesquels ils n'ont pas reçu d'autorisation, ce qui peut entraîner des poursuites réglementaires ou judiciaires.

Nos activités de sciences végétales sont actuellement menées dans un nombre limité d'endroits, ce qui nous rend susceptibles de subir des dommages causés par des catastrophes naturelles.

Risques liés à la propriété intellectuelle.

Notre capacité à être compétitifs pourrait décliner si nous ne nous protégeons pas de façon adéquate nos droits de propriété intellectuelle.

Les brevets et demandes de brevets impliquent des questions juridiques et factuelles complexe qui, si cela était déterminé de façon défavorable pour nous, pourraient avoir des impacts négatifs sur notre situation brevetaire.

Les développements réglementaires et légaux dans le domaine des brevets pourraient avoir un impact négatif sur notre activité.

Si nous ne sommes pas capables de protéger suffisamment la confidentialité de nos secrets des affaires, notre activité et notre position compétitive pourraient être affectées. Nous ne chercherons pas à protéger nos droits de propriété intellectuelle dans tous les territoires du monde et nous pourrions ne pas être capables de faire respecter nos droits de propriété intellectuelle même dans les territoires où nous cherchons la protection.

Des tiers peuvent revendiquer la propriété ou des droits commerciaux sur des inventions que nous développons.

Des tiers pourraient soutenir que nos salariés ou consultants ont utilisé à tort ou divulgué des informations confidentielles ou détourné des secrets des affaires.

Une dispute concernant la contrefaçon ou le détournement de droits de propriété intellectuelle ou des droits propriétaires ou autres pourrait être consommateur de temps et coûteux et en cas d'issue défavorable pourrait être préjudiciable à nos activités. Il y a des litiges significatifs dans l'industrie biopharmaceutique au sujet des brevets et autres droits de propriété intellectuelle. Même si nous ne sommes pas, à ce jour, impliqués dans de tels litiges, nous pourrions dans le futur être poursuivis par des tiers sur le fondement que nos produits candidats, technologies ou nos activités contrefont les droits de propriété intellectuelle de tiers. Nous pourrions avoir besoin de recourir aux tribunaux pour faire respecter un brevet qui nous a été délivré, pour protéger nos secrets commerciaux, ou pour déterminer la portée et la validité des tiers des droits de propriété. Par exemple, il y a d'autres entités qui essaient de protéger par le brevet des produits thérapeutiques qui ciblent l'antigène CD19. Nous ne pouvons pas assurer que ces tiers ne revendiqueront pas la contrefaçon de leurs brevets ou le détournement de leur technologie sans autorisation, ou remettons en cause nos brevets relatifs à UCART19. Si de telles parties se voyaient confirmées dans leurs allégations, nos activités pourraient être significativement et défavorablement affectées. De temps en temps, nous pouvons embaucher du personnel ou des consultants anciennement employés par d'autres sociétés impliquées dans un ou plusieurs domaines similaires à nos activités. Soit nous, soit ces personnes peuvent être sujets à des allégations de détournement de secret des affaires ou d'autres revendications qui résulteraient de leur ancienne affiliation. Si nous devenons impliqués dans un litige, cela pourrait être consommateur de temps et d'argent, au delà de savoir qui perd ou gagne. Nous pouvons ne pas être capables de supporter les coûts associés à ces litiges. Toute décision défavorable ou la perception d'une décision défavorable en nous défendant contre ces réclamations pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation de trésorerie. Toute action en justice contre nous ou nos collaborateurs pourrait conduire à:

- au paiement de dommages-intérêts, y compris des triples dommages-intérêts (« treble damages ») si nous sommes trouvés d'avoir volontairement violé les droits de brevet d'une partie;
- des injonctions ou ordonnances d'autres qui peuvent bloquer efficacement notre capacité à développer, commercialiser et vendre des produits; ou
- nous ou nos collaborateurs pourrions être contraints à prendre une licence sur de la propriété intellectuelle de tiers, et cette licence pourrait ne pas être disponible à des conditions commercialement acceptables, voire pas disponible du tout, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur notre situation de trésorerie et d'affaires et la situation financière. Par conséquent, nous pourrions être empêchés de commercialiser des produits candidats actuels ou futurs.

Nous pourrions contrefaire des droits de propriété intellectuelle ou autres, ce qui pourrait empêcher ou retarder le développement de produits et pourrait empêcher ou accroître les coûts de commercialisation de nos produits candidats, s'ils sont approuvés.

Les brevets délivrés couvrant nos produits candidats pourraient être considérés comme invalides ou non applicables s'ils sont remis en cause devant une cour de justice.

Nous pourrions ne pas réussir à obtenir ou maintenir les droits nécessaires liés aux composés de produits de thérapie génique et aux process de développement de notre portefeuille via des acquisitions ou des concessions de licences.

Si nous échouons à respecter nos obligations des contrats en vertu desquels nous sommes licenciés de tiers, sur des droits de propriété intellectuelle, ou si les relations commerciales avec nos donneurs de licence sont autrement interrompues, nous pourrions perdre les droits de licence qui sont importants pour notre activité.

Risques liés à notre organisation, structure et fonctionnement

Nous aurons besoin de développer et élargir notre société, et nous pouvons rencontrer des difficultés dans le cadre de ce développement et élargissement, ce qui pourrait interrompre nos activités.

Nous dépendons d'un personnel managérial clé, de l'attrait et la rétention d'autre personnel qualifié, et si nous perdons notre personnel managérial clé ou que nous ne puissions pas attirer ou retenir d'autres personnes qualifiées, cela pourrait porter atteinte à nos activités.

Nous pouvons utiliser des produits chimiques et biologiques dangereux dans le cadre de nos activités. Toute revendication relatives à la détention, le stockage ou la possession de tel matériel pourrait être consommateur de temps et coûteux.

Notre système informatique interne, ou ceux de nos cocontractants ou consultants, pourrait échouer ou être victime de violation de sécurité, ce qui pourrait résulter dans l'interruption de nos programmes de recherche et de développement.

Nous pouvons acquérir des activités ou des produits, ou former des alliances stratégiques, dans le futur, et nous pouvons ne pas réaliser les bénéfices de telles acquisitions.

Risques financiers

Historique de pertes d'exploitation et risques liés aux pertes prévisionnelles

Depuis plusieurs années, la Société enregistre des pertes d'exploitation et n'a versé aucun dividende à ses actionnaires. Au 31 décembre 2015, son déficit cumulé s'élevait à 97,4 millions d'euros, résultant d'investissements importants dans les programmes de recherche et développement et de revenus limités. La Société ne peut garantir qu'elle dégagera le chiffre d'affaires nécessaire à l'atteinte de son seuil de rentabilité ou d'un seuil de rentabilité durable. La Société pourrait ainsi ne pas réussir à dégager des bénéfices à court, moyen ou long terme avec le risque de se trouver potentiellement dans l'impossibilité de poursuivre ses activités.

Il n'existe par ailleurs aucune garantie sur la possibilité pour la Société de procéder, à terme, à une distribution de dividendes.

Risques liés aux revenus du groupe

En 2015, le groupe a généré 50,3 millions d'euros de chiffre d'affaires. Ses sources de revenus comprennent:

- les produits de contrats commerciaux ou de licence signés avec des sociétés de biotechnologie et des laboratoires pharmaceutiques ;
- les produits de contrats signés avec des groupes du secteur de l'agronomie ; et
- les revenus liés aux litiges sur la propriété intellectuelle ;

En complément de ces quatre sources de revenus, le groupe reçoit des aides publiques telles que des subventions du gouvernement français, d'organisations publiques ou privées françaises d'aide à la recherche ou de l'Union Européenne, et bénéficie par ailleurs du dispositif de Crédit d'Impôt Recherche. En 2015, ces « autres produits » se sont élevés globalement à 6,0 millions d'euros.

Les revenus commerciaux du groupe sont susceptibles de variations significatives, tout particulièrement dans les domaines thérapeutiques et agronomiques. Ils sont en effet fonction de la validation des technologies développées par le Groupe ou par ses partenaires, puis de la conclusion de contrats et de l'atteinte d'objectifs et de jalons par les clients ou partenaires du Groupe, la Société ne disposant pas actuellement et n'ayant pas vocation à disposer à moyen terme, des moyens humains et matériels nécessaires au développement complet en interne de produits à partir de sa technologie à destination des marchés pharmaceutique et agronomique (voir la description ses risques ci-dessus).

Les contrats actuels que le Groupe a conclus avec des sociétés de biotechnologie, des sociétés d'agronomie et des laboratoires pharmaceutiques pourraient ne pas générer les revenus attendus. Ces contrats prévoient des paiements liés à l'atteinte de certains jalons. Les partenaires du Groupe pourraient ne pas atteindre les résultats attendus malgré l'assistance des équipes techniques et scientifiques du Groupe, limitant ainsi les revenus de ce dernier. Il en ira de même pour les contrats que le Groupe entend conclure dans les prochaines années avec ses clients ou partenaires industriels actuels ainsi qu'avec de nouveaux clients ou partenaires industriels.

Hormis UCART19 pour lequel une demande d'autorisation d'essai clinique est en cours, aucun de nos produit candidat UCART ne fait actuellement l'objet de demande d'essai clinique, ni n'est actuellement en cours d'étude clinique, et cela peut prendre plusieurs années, le cas échéant, avant d'obtenir des autorisations réglementaires pour la mise sur le marché des produits candidats. Même si nous ou nos collaborateurs obtenons ces autorisations de mise sur le marché, tous futurs revenus dépendrons de la taille des marchés pour lesquels l'autorisation a été accordée, ainsi que la part du marché capturé par ces produits candidats, l'acceptation du marché de ces produits candidats et le niveau de remboursement des tiers payeurs.

Nous anticipons continuer à engager des dépenses significatives et des pertes d'exploitation dans le futur. Nous anticipons l'augmentation de ces dépenses si :

- nous continuons la recherche et le développement sur nos produits candidats d'immun-oncologie, actuels ou futurs,

- nous continuons la recherche et le développement sur nos produits candidats dans le domaine agricole, actuels ou futurs,
- nous initions des essais cliniques sur nos produits candidats d'immun-oncologie, actuels ou futurs,
- nous conduisons des essais en champs pour nos produits candidats dans le domaine agricole, actuels ou futurs,
- nous continuons à développer et améliorer le process de fabrication de nos produits candidats d'immun-oncologie, actuels ou futurs,
- nous changeons ou ajoutons des fabricants ou fournisseurs de matériels biologiques,
- nous cherchons à obtenir les autorisations réglementaires pour nos produits candidats,
- nous établissons des infrastructures de vente, de marketing et de distribution pour commercialiser nos produits pour lesquels nous avons obtenu des autorisations de mise sur le marché,
- nous cherchons à identifier et valider des produits candidats supplémentaires,
- nous acquérons la concession en licence, d'autres produits candidats, technologies, germplasm, ou autre matériel biologique,
- nous atteignons des jalons en vertu des accords de licences qui nous ont été concédés,
- nous maintenons, protégeons et étendons notre portefeuille de propriété intellectuelle,
- nous sécurisons des accords de fabrication pour la production commerciale,
- nous cherchons à attirer de nouveaux personnels spécialisés ou retenir les existants,
- nous créons des infrastructures additionnelles pour supporter nos opérations, en tant que société cotée,
- nous constatons du retard, ou rencontrons des problèmes dans tout ce qui précède.

Nos pertes nettes peuvent varier considérablement d'une année à l'autre et d'un trimestre à l'autre, de telle sorte qu'une comparaison de période à période de nos résultats d'exploitation peut ne pas être une bonne indication de notre future performance. Dans une période ou plusieurs périodes données, nos résultats d'exploitation pourraient être inférieurs aux attentes des analystes financiers.

Risque de change

Une partie de nos dépenses ainsi que de nos revenus est libellée dans des devises autres que l'euro. Par conséquent, nous sommes exposés au risque de variation du cours des devises étrangères qui peuvent potentiellement avoir un impact sur notre résultat d'exploitation ainsi que sur nos flux de trésorerie. La politique de la Société, en l'état, étant de ne pas recourir à des instruments de couverture, nous sommes ainsi exposés à la variation des taux de change et plus particulièrement à celle de l'euro par rapport au dollar américain. Ainsi, par exemple, une appréciation du cours de l'euro par rapport au dollar américain pourrait avoir un impact négatif sur l'évolution de notre chiffre d'affaires ainsi que sur le résultat. Nous ne pouvons exclure que d'un accroissement significatif de notre activité résulte une plus grande exposition au risque de change et que des variations significatives et durables des taux de change puissent avoir un impact défavorable significatif sur nos résultats, notre situation financière ou nos perspectives. Au 31 décembre 2015, 17% de la trésorerie de la Société était en euros.

Risques liés aux subventions reçues par le Groupe

Depuis sa création, la Société et ses filiales françaises ont obtenu des subventions et des avances remboursables du gouvernement français, d'organisations publiques ou privées françaises d'aide à la recherche et de l'Union européenne. La stratégie de la Société de focalisation des travaux de R&D sur des développements thérapeutiques notamment dans le cadre des accords signés avec Servier et Pfizer, pourrait entraîner des demandes de remboursement de certaines subventions si la société ne pouvait renégocier des amendements sur les projets initiaux. La société évalue globalement ce risque à environ 1.8 m€.

Le montant et la date de versement des subventions et avances remboursables promises ou à venir dépendent de nombreux facteurs non maîtrisés par le Groupe, notamment d'éventuelles décisions de non distribution ou de gel des crédits. Le retard, voire la remise en cause de ces versements qui financent une partie de sa croissance pourrait significativement affecter l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

Risques liés au crédit d'impôt recherche

Pour financer ses activités la Société a recours au Crédit d'Impôt Recherche (CIR). Le CIR consiste à concéder un crédit d'impôt aux entreprises investissant significativement en recherche et développement. Les dépenses de recherche éligibles au CIR incluent, notamment, les salaires et traitements du personnel affecté à des activités de recherche et développement, les prestations de services sous-traitées à des organismes de recherche agréés (publics ou privés) et les dépenses relatives à la protection de la propriété industrielle.

Concernant 2015 et les années à venir, il ne peut être exclu que les services fiscaux remettent en cause les modes de calcul des dépenses de recherche et développement retenus par la Société ou que le CIR soit remis en cause par un changement de réglementation ou par une contestation des services fiscaux alors même que la Société se conforme aux exigences de documentation et d'éligibilité des dépenses correspondantes. Si

une telle situation devait se produire, cela pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats, la situation financière et les perspectives du Groupe.

Risque de liquidités

Historiquement, la Société a financé sa croissance en renforçant ses fonds propres, par augmentation de capital ou émission d'obligations remboursables en actions (ORA). La dernière émission d'ORA date du 3 octobre 2011 et elle a été remboursée le 3 février 2012. La Société n'a jamais eu recours à des emprunts bancaires, elle bénéficie toutefois d'avances remboursables obtenues dans le cadre de ses projets de recherche, mais ces avances ne sont remboursables qu'en cas de succès commercial des projets financés. En conséquence, la Société n'est pas exposée à des risques de liquidité résultant de la mise en œuvre de clauses de remboursement anticipé d'emprunts bancaires. Les activités du Groupe ont été globalement déficitaires sur les 3 dernières années et pourraient continuer à l'être à court terme. Au 31 décembre 2015, le Groupe disposait d'un montant de liquidités s'élevant à 314.2 millions d'euros.

Risque de dilution lié à l'émission de titres donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société

La Société a émis des bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises, des stock-options, des actions gratuites, ainsi que des bons de souscription d'actions. L'exercice de ces instruments donnant accès au capital, ainsi que toutes émissions ou attributions nouvelles de titres donnant accès au capital, entraîneraient une dilution, potentiellement significative, des actionnaires de la Société.

La participation des actionnaires de la Société serait également diluée si la Société devait lever des capitaux par émission de nouveaux titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital.

Risques de taux d'intérêt

A ce jour, le groupe n'a contracté aucun emprunt, en dehors d'avances remboursables ne portant pas d'intérêt. Le groupe n'est donc pas exposé au risque de taux en ce qui concerne son passif.

Il est en revanche davantage dans le cadre de la gestion de ses liquidités (314.238 milliers d'euros au 31 décembre 2015). La politique de placement du groupe, très prudente, repose exclusivement sur des produits liquides, à capital garanti et donnant droit à une rémunération classique tels que les SICAV monétaires.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le groupe dans le cas où l'un de ses clients ou autre partenaire viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque proviendrait essentiellement des créances clients, de la créance de Crédit d'Impôt Recherche, et des titres de placement.

Compte tenu de la qualité des partenaires concernés (banques et clients), le risque de crédit peut être considéré comme faible.

Risques de marché

- Risque de liquidité des actions sur les marchés de NYSE Alternext et Nasdaq

La Société est cotée sur Alternext depuis 2007 et sur le Nasdaq depuis mars 2015, et le volume de transactions sur son titre fluctue de manière considérable et imprévisible. En raison de la taille de sa capitalisation boursière actuelle et de son flottant, le marché des actions de la Société est peu liquide mais néanmoins actif. La Société ne peut garantir que le marché de ses actions restera actif ou se développera.

Le défaut de marché actif sur Alternext et Nasdaq pourrait affecter la valeur des actions de la Société et la possibilité pour les actionnaires de céder leurs titres au moment souhaité. Un marché peu actif pourrait en outre, dans le futur, affecter la capacité de la Société à lever des fonds par émission de nouvelles actions et à acquérir des sociétés, produits ou technologies par échange d'actions.

- Risque de volatilité du cours de l'action

Les actions des sociétés de biotechnologie sont particulièrement volatiles et il est possible que cette situation perdure. Les facteurs suivants, s'ajoutant aux autres facteurs décrits dans le présent document de référence, pourraient avoir une influence significative sur la volatilité et le cours de l'action de la Société :

- les communiqués de presse publiés par la Société ;
- les résultats des études précliniques et essais cliniques de la Société ou ceux des sociétés partenaires ou concurrentes et plus généralement les résultats publiés concernant les produits de transfert de gènes ;
- la preuve de la sécurité et de l'efficacité des produits de la Société et/ou de ses concurrents ;
- l'annonce par le groupe ou ses concurrents d'innovations technologiques ou de la commercialisation de nouveaux produits ;
- les décisions réglementaires ;
- les développements avec des sociétés partenaires ;
- les développements concernant les brevets ou droits de propriété intellectuelle du groupe ou ceux de ses concurrents, y compris sur le plan contentieux ;
- les conditions de marché propres au secteur d'activité du groupe et plus généralement celles des secteurs de la santé et des biotechnologies ; et
- le contexte politique, économique et monétaire.

- Risques liés à la couverture par les analystes financiers

Le marché des actions de la Société est fortement influencé par la recherche et les rapports que le secteur ou les analystes financiers peuvent publier sur la Société, ses marchés ou ses concurrents. En particulier, si un ou plusieurs analystes financiers qui suivent ou suivront la Société revoyaient leur prix cible à la baisse ou abaissaient leur recommandation, le cours de l'action serait susceptible de baisser significativement et les volumes échangés pourraient

également baisser. De même, si la publication de rapports de recherche était limitée et irrégulière ou si un ou plusieurs analystes cessaient de couvrir la Société, le cours et les volumes pourraient chuter et être durablement affectés.

- Risques liés à la volatilité des résultats

Les résultats opérationnels de la Société ont été volatiles dans le passé et pourraient continuer à l'être au cours des prochains exercices. Ces fluctuations sont susceptibles de faire varier significativement le cours de l'action, notamment à la baisse. Les facteurs qui pourraient avoir un impact importants sur les résultats opérationnels de la Société incluent, en plus des autres facteurs mentionnés dans le présent document de référence, la capacité du Groupe à :

- conclure de nouveaux accords commerciaux et partenariats ;
- transformer en succès commercial ses produits et innovations technologiques ; et
- maintenir ses avantages compétitifs en restant à la pointe de l'innovation.

Par ailleurs, les charges du groupe sont majoritairement constituées de frais fixes et en particulier de frais de recherche et développement internes (charges de personnel) ou externalisés (autres charges opérationnelles). Il n'y a donc pas de lien direct entre la base de coûts et le niveau de revenus du groupe. En conséquence, si ses revenus venaient à décliner brutalement ou à croître moins rapidement que prévu, le groupe pourrait ne pas être en mesure de réduire ses coûts opérationnels avec pour conséquence d'accroître ses pertes opérationnelles.

- Risques liés à l'actionnariat

Certains actionnaires détiennent une part significative du capital de la Société et il est donc possible que le cours de ses actions soit affecté de manière significative en cas de cession de leur participation. La possibilité pour ces actionnaires de céder librement tout ou partie de leur participation dans le capital de la Société est ainsi susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le cours des actions de la Société.

- Risque de taux d'intérêt

A ce jour, le groupe n'a pas contracté d'emprunts significatifs et n'est donc pas exposé à un risque de taux.

Assurances et couverture des risques

La Société a mis en place une politique de couverture de ses principaux risques avec des montants de garanties qu'elle estime compatibles avec ses impératifs de consommation de trésorerie.

Les polices d'assurance sont principalement les suivantes :

- Police dite « Dommages aux biens » qui couvre classiquement les risques d'incendie, explosion, foudres, dommages électriques, risques spéciaux, risques informatiques, vols, et bris de machine.

- Police d'assurance « Responsabilité Civile » qui couvre les risques liés à l'exploitation pour un montant de garantie maximum annuel, tous dommages confondus y compris corporels, de 6.000.000 euros par sinistre, et les risques liés aux produits, pour un montant de garantie maximum, tous dommages confondus, de 3.000.000 euros par an.
- Police d'assurance « Garantie Homme Clé » en cas de décès des deux fondateurs de la Société.
- Police d'assurance « Responsabilité des dirigeants et administrateurs sociaux » qui couvre la responsabilité civile des dirigeants de la Société, lorsque leur responsabilité est mise en cause dans l'exercice de leur fonction.

La responsabilité de la Société du fait des essais cliniques sera couverte par des contrats spécifiques, dont la tarification et les montants garantis dépendent de la réglementation locale applicable au centre d'investigation clinique concerné. Le montant global des primes et des garanties souscrites pour ces essais dépend notamment du nombre d'essais, de leur localisation et du nombre de patients à inclure dans l'essai.

La Société estime que les polices d'assurance mentionnées ci-dessus couvrent de manière adaptée les risques inhérents à ses activités et susceptibles d'être assurés et que sa politique d'assurance est cohérente avec les pratiques dans son secteur d'activité. La Société n'envisage pas de difficulté particulière pour conserver, à l'avenir, des niveaux d'assurance adaptés dans la limite des conditions du marché.

La Société ne peut, cependant, garantir qu'elle sera toujours en mesure de conserver, et le cas échéant d'obtenir, des couvertures d'assurances similaires à un coût acceptable, ce qui pourrait la conduire à accepter des polices d'assurances plus onéreuses et/ou à assumer un niveau de risque plus élevé. Ceci en particulier au fur et à mesure qu'elle développera son activité.

L'occurrence d'un ou de plusieurs sinistres importants, même s'ils étaient couverts par ses polices d'assurances, pourrait sérieusement affecter l'activité du Groupe et sa situation financière compte tenu de l'interruption de ses activités pouvant résulter d'un tel sinistre, des délais de remboursements par les compagnies d'assurances, des dépassements de plafonds de garantie et enfin du renchérissement des primes qui s'en suivrait.

ANNEXE 4

Activité en matière de recherche et développement et positionnement du Groupe

Nous sommes une entreprise pionnière dans l'ingénierie du génome et nous employons nos principales technologies brevetées afin de développer les meilleurs produits dans leur catégorie, dans le domaine émergent de l'immuno-oncologie. Nos produits candidats, fondés sur des cellules T aux gènes sélectivement modifiés, et qui expriment des récepteurs antigéniques chimériques, ou CARs, visent à exploiter la puissance du système immunitaire pour cibler et éradiquer les cancers. Nous pensons que l'immunothérapie fondée sur les CARs est l'un des domaines les plus prometteurs de la recherche sur le cancer, et qu'elle représente un nouveau paradigme pour le traitement du cancer. Nous concevons la prochaine génération d'immunothérapies par cellules CAR T avec des gènes modifiés de façon ciblée. Nos technologies de ciblage génique nous permettent de créer des cellules CAR T allogéniques, ce qui signifie qu'elles proviennent de donneurs sains plutôt que des patients eux-mêmes. Nous pensons que la production allogénique de cellules CAR T nous permettra de développer des produits rentables « sur étagère » pouvant être stockés et distribués dans le monde entier. Notre expertise en matière de modification ciblée des gènes nous permet également de développer des produits candidats qui présentent des attributs supplémentaires en matière d'innocuité et d'efficacité, y compris des éléments de contrôle conçus pour empêcher les cellules CAR T d'attaquer les tissus sains, pour leur permettre de tolérer des traitements de référence en oncologie, et de les équiper pour résister aux mécanismes qui inhibent l'activité du système immunitaire. Outre notre activité en matière d'immuno-oncologie, nous explorons également l'utilisation de nos technologies de modification ciblée des gènes dans d'autres applications thérapeutiques, et cherchons, par ailleurs, à développer des produits alimentaires plus sains pour une population en croissance.

L'immuno-oncologie vise à exploiter la puissance du système immunitaire dans l'organisme pour cibler et détruire le cancer. Un élément-clé de cette démarche est un type particulier de cellules blanches du sang, appelées cellules T, qui joue un rôle important dans l'identification et la destruction des cellules cancéreuses. Malheureusement, les cellules cancéreuses développent souvent des mécanismes pour échapper au système immunitaire. Les CARs, récepteurs modifiés qui peuvent être exprimés sur la surface de la cellule T, lui confèrent un mécanisme de ciblage spécifique, ce qui augmente sa capacité à rechercher, identifier, interagir avec et détruire les cellules tumorales portant un antigène sélectionné. Les travaux de recherche et développement sur les immunothérapies par cellules CAR T se concentrent actuellement sur deux approches : les thérapies autologues et les thérapies allogéniques. Les immunothérapies par cellules CAR T autologues modifient les propres lymphocytes T d'un patient pour cibler des antigènes spécifiques qui sont situés sur les cellules cancéreuses. Ce type de traitement nécessite un produit d'immunothérapie personnalisé pour chaque patient. Il est actuellement testé dans des essais cliniques par plusieurs sociétés de biotechnologie et pharmaceutiques. En revanche, une immunothérapie par cellules CAR T allogéniques est une

approche selon laquelle on administre au patient atteint de cancer un produit d'immunothérapie disponible « sur étagère », produit en masse à partir de cellules T issues d'un donneur sain. Notre priorité initiale consiste à développer des traitements allogéniques, et nous pensons être leader sur cette approche.

La modification génique ciblée est un procédé d'ingénierie des génomes selon lequel l'ADN est inséré, effacé, réparé ou remplacé à un emplacement précis dans le génome. Le défi le plus fondamental de la modification génique est la nécessité de cibler spécifiquement et efficacement une séquence d'ADN précise dans un gène. Nos propres technologies de modification génique fondées sur des nucléases, combinées avec 15 ans d'expérience en ingénierie des génomes, nous permettent de modifier n'importe quel gène avec une insertion, une délétion, une réparation et un remplacement très précis des séquences d'ADN. Nos nucléases, comprenant une catégorie particulière de protéines dérivées d'effecteurs semblables aux activateurs de transcription, agissent comme des « ciseaux à ADN », pour modifier des gènes sur des sites cibles spécifiques et nous permettent de façonner des cellules CAR T allogéniques. Notre technologie brevetée d'électroporation, PulseAgile, nous permet d'introduire efficacement nos nucléases dans des cellules humaines tout en préservant la viabilité cellulaire, ce qui la rend particulièrement adaptée pour un processus de fabrication à grande échelle. Nous pensons que ces technologies permettront à nos produits d'être fabriqués, stockés, distribués largement et « sur étagère » pour être administrés aux patients

Nous développons actuellement des produits en propre et par le biais d'alliances stratégiques conclues avec Pfizer Inc, ou Pfizer, et les Laboratoires Servier SAS, ou Servier. Nous avons développé UCART19 jusqu'à la soumission d'une demande d'autorisation d'effectuer un essai clinique de Phase I du produit candidat UCART19 pour le traitement de la leucémie lymphoblastique aigüe (LLA) auprès de l'agence de régulation des produits médicaux, la MHRA (Medicines & Healthcare products Regulatory Agency), au Royaume-Uni. Nous poursuivons le développement de six programmes que nous détenons en propre (UCART123, UCARTCS1, UCART38, UCART22 et deux programmes non divulgués). Nous poursuivons, en collaboration avec Pfizer et Servier indépendamment, treize programmes pré-cliniques et nous pouvons poursuivre jusqu'à douze cibles additionnelles, six d'entre elles seront pleinement propriétaires de Cellectis. Notre objectif est de déposer une demande d'autorisation d'essai clinique (Investigational New Drug aux États-Unis ou tout autre équivalent étranger) par an. Nos alliances stratégiques incluent des paiements à la signature et des paiements d'étapes pouvant aller jusqu'à 3,9 milliards de dollars, ainsi que des redevances à un chiffre élevé sur les ventes futures. Nous pensons que nos alliances avec Pfizer et Servier valident notre plateforme technologique, notre expertise dans le domaine des cellules CAR T et la force de notre portefeuille de propriété intellectuelle.

Durant la 57^e réunion annuelle de la société américaine d'hématologie (ASH) le 5 décembre 2015, le Great Ormond Street Hospital (GOSH) à l'University College of London (UCL) a présenté des données encourageantes résultant de la première utilisation compassionnelle chez l'homme du produit candidat UCART19. Cette première application chez l'homme de notre produit candidat de cellules CAR T ingénérées avec des TALEN® représente un jalon dans l'utilisation de cette nouvelle technologie de modification génomique et fournit des données précoces pour la stratégie de cellule T prêtes à l'emploi qui seront testées dans des études cliniques.

En novembre 2015, nous avons signé avec Servier un avenant à notre accord de collaboration, portant notamment sur le candidat médicament UCART19, et selon lequel Servier a exercé son option pour acquérir les droits mondiaux exclusifs lui permettant de continuer le développement et de commercialiser UCART19, dont la Phase 1 de l'étude clinique est destinée pour la leucémie lymphoïde (CLL) et la leucémie lymphoblastique aiguë (ALL). Servier a annoncé avoir conclu avec Pfizer un accord exclusif de collaboration et de licence visant à développer conjointement et à commercialiser UCART19, et selon lequel ils travailleront ensemble sur le programme de développement clinique de UCART19 en partageant les coûts. Pfizer serait responsable de la potentielle commercialisation de UCART19 aux Etats-Unis et Servier retiendrait les droits en dehors des Etats-Unis. Nous avons l'ambition d'exploiter le potentiel de la modification génique pour proposer des produits révolutionnaires qui répondent à des besoins médicaux non satisfaits, ainsi que pour fournir des aliments plus sains à une population croissante dans le monde entier. Notre objectif initial consiste à utiliser notre position de leader dans l'ingénierie ciblée des génomes afin de développer et de commercialiser les meilleures cellules CAR T allogéniques dans leur catégorie, dans le domaine de l'immuno-oncologie.

Immunothérapie

La promesse de l'immuno-oncologie repose sur la capacité à entraîner le système immunitaire à reconnaître et détruire les cellules tumorales qui, sinon, échappent à la surveillance immunitaire. De récentes avancées en immuno-oncologie ont montré que l'exploitation de la capacité du système immunitaire à combattre des cellules tumorales pouvait potentiellement guérir certains cancers.

En se fondant sur ces avancées, l'immuno-oncologie est devenue une nouvelle frontière pour les traitements, et nous pensons qu'elle constitue l'un des domaines de développement les plus prometteurs en oncologie.

Nos plateformes et portefeuilles de technologies propriétaires

TALEN® – Technologie propriétaire de modification génique ciblée

La structure de nucléase phare que nous utilisons pour la modification génique ciblée est fondée sur une catégorie de protéines tirées d'effecteurs de type activateur de transcription, ou « TALE ». Les produits TALEN® sont conçus en fusionnant le domaine de coupure de l'ADN d'une nucléase aux domaines des TALE, qui peuvent être façonnés sur mesure pour reconnaître spécifiquement une séquence d'ADN unique. Ces protéines de fusion servent de

« ciseaux à ADN » faciles à cibler pour les applications d'ingénierie des génomes et nous permettent de réaliser des modifications génomiques ciblées comme l'insertion, la délétion, la réparation et le remplacement de séquences dans les cellules vivantes.

Nous pensons que les avantages clefs de la technologie TALEN® sont :

- *La précision.* Il est possible de concevoir un TALEN® qui coupera spécifiquement l'ADN dans n'importe quelle région sélectionnée au sein de n'importe quel gène choisi, pour obtenir le résultat génétique souhaité sur n'importe quel gène de n'importe quelle espèce vivante.
- *La spécificité et la sélectivité.* Les TALEN® peuvent être conçus pour limiter leur clivage d'ADN à la seule séquence souhaitée et pour éviter de couper ailleurs dans le génome. Ce paramètre est essentiel, en particulier pour des applications thérapeutiques, car des modifications génomiques indésirables pourraient potentiellement provoquer des effets dommageables pour le patient. En outre, la modification génique ciblée nécessite uniquement une présence transitoire de TALEN®, préservant ainsi l'intégrité et la fonctionnalité du génome des cellules T.
- *L'efficacité.* Un grand pourcentage de cellules T traitées par TALEN® porte la modification génomique souhaitée. Par exemple, dans nos tests de routine, environ 70% des cellules traitées par TALEN® pour inactiver un gène portent la modification génomique souhaitée. Nous pensons que la très grande efficacité de TALEN® sera importante pour la rentabilité d'un processus de fabrication impliquant la génération de cellules T génétiquement modifiées.

PulseAgile – Technologie d'électroporation

Afin de procéder à des modifications géniques ciblées, nous utilisons notre propre technologie d'électroporation, PulseAgile, pour introduire des nucléases à l'intérieur de cellules T où elles peuvent accéder à l'ADN de la cellule. L'électroporation permet aux molécules d'ARN messager, ou « ARNm », codant la nucléase, d'entrer dans la cellule, où elles sont traduites en protéine nucléase qui peut couper dans l'ADN cellulaire. Les molécules d'ARNm sont rapidement dégradées par la cellule, ce qui signifie que la nucléase est exprimée uniquement pendant un court laps de temps.

L'électroporation PulseAgile utilise une forme unique d'onde de champ électrique qui, en combinaison avec une solution tampon propriétaire, permet aux molécules, comme les nucléases, d'entrer efficacement dans la cellule tout en maintenant un pourcentage élevé de cellules viables. La technologie PulseAgile est particulièrement efficace du fait de la forme du champ électrique qui inclut des pics à haute tension qui sont optimisés pour créer des ouvertures transitoires dans la membrane cellulaire, suivis d'impulsions à tension plus basses qui aident l'ARNm à migrer vers l'intérieur des cellules. En outre, PulseAgile est optimisée

pour préserver une viabilité cellulaire élevée et est donc adaptée à une fabrication à grande échelle.

Notre portefeuille en immuno-oncologie

Nos principaux produits candidats en immuno-oncologie, que nous appelons « UCARTs », sont tous des cellules CAR T allogéniques modifiées afin d’être utilisées pour le traitement de tout patient souffrant d’un type particulier de cancer. Chaque produit candidat UCART cible un antigène tumoral sélectionné et porte des attributs spécifiquement façonnés, comme la compatibilité avec des traitements spécifiques que les patients souffrant de cancer peuvent recevoir. UCART est la première ligne de produits thérapeutiques que nous développons avec notre plateforme de modification génique ciblée pour répondre à des besoins médicaux non satisfaits dans le domaine de l’oncologie. Hormis UCART19 pour lequel une demande d’autorisation d’entrer en étude clinique a été soumise auprès de la MHRA (Royaume-Uni) en décembre 2015, nos produits candidats sont actuellement en phase préclinique. En cas de succès des essais cliniques, un produit candidat peut atteindre le marché 5 ans après le début de la Phase I. Le tableau suivant met en lumière certains de ces produits candidats qui devraient faire l’objet d’une demande d’essai clinique ou entrer en phase précliniques:

Pipeline

Our lead immuno-oncology product candidates

Product name Targeted Indication	Product development	In Vitro Studies	In Vivo Studies	Manufacturing	CTA/IND filing	Alliance
UCART19 Acute Lymphoblastic Leukemia (ALL) Chronic Lymphocytic Leukemia (CLL)						Servier
UCART123 Acute Myeloid Leukemia (AML) / Blastic Plasmacytoid Dendritic Cell Neoplasm (BPDCN)						Wholly-Owned
UCARTCS1 Multiple Myeloma (MM)						Wholly-Owned
UCART38 Multiple Myeloma (MM) / T-cell Acute Lymphoblastic Leukemia (T-ALL)						Wholly-Owned
UCART22 Acute Lymphoblastic Leukemia (ALL)						Wholly-Owned

Notre filiale américaine, Calyxt, Inc. a été fondée en 2010 et met actuellement l'accent sur le développement et la commercialisation de produits végétaux. Alors que la population mondiale continue d'augmenter, le marché alimentaire mondial suit la même tendance. En exploitant notre plateforme d'ingénierie dédiée aux plantes et le potentiel transformant de la modification génique ciblée, nous visons à créer des produits alimentaires présentant des avantages pour la santé du consommateur, pour l'adaptation aux changements climatiques ou portant des améliorations nutritionnelles qui répondent aux besoins d'une population croissante. Nous pensons avoir l'opportunité unique de développer des produits à un coût bien inférieur à celui des plantes transgéniques actuellement développées et dans des délais plus courts.

Nos forces

Nous pensons que notre position de leader dans le domaine de la modification génique ciblée est fondée sur les atouts concurrentiels suivants :

- ***Une technologie propriétaire de modification génique ciblée offrant une précision et une efficacité élevées.*** Associés à 16 ans d'expérience dans le domaine de l'ingénierie des génomes, nos outils phares, TALEN® et PulseAgile, nous permettent de modifier ou d'inactiver efficacement n'importe quel gène cible de manière très efficace, spécifique et précise.
- ***Une nouvelle approche des CAR T: des traitements par cellules CAR T allogéniques, « sur étagère », et portant des modifications géniques ciblées.*** Nous concevons nos produits candidats pour leur conférer des attributs cliniques souhaités. À travers la modification et l'ingénierie des génomes des cellules T, nous avons pu développer des cellules CAR T intelligentes qui peuvent posséder les propriétés suivantes :
 - *Allogéniques et non-alloréactifs avec un gène suicide.* Nous pensons être capables d'inhiber le mécanisme qui provoque l'attaque, par les cellules T dérivées de donneur, des tissus sains d'un patient receveur, tout en préservant leur capacité à attaquer les cellules tumorales. Nous modifions également des produits candidats fondés sur des cellules T pour inclure un gène suicide qui nous permet de provoquer leur élimination en administrant un médicament au patient.
 - *Compatibilité avec les traitements oncologiques simultanés.* Nous concevons nos produits candidats fondés sur des cellules T pour qu'ils soient compatibles avec les traitements de référence en oncologie, y compris les stéroïdes et des médicaments comme l'alemtuzumab, la fludarabine et la clofarabine, qui, sans cette ingénierie, altèrent ou détruisent les fonctions des cellules T ou agissent comme des agents lympho-déplétant ciblant les cellules cancéreuses du patient et affaiblissant le système immunitaire.
 - *Capacité à contourner les régulateurs de contrôles immunologiques.* Nos produits candidats fondés sur des cellules CAR T sont conçus pour contourner certains

éléments du système immunitaire qui limitent son activité, autrement connus sous le nom de régulateurs de checkpoints immunologiques. Les régulateurs de checkpoints immunologiques peuvent protéger la tumeur du système immunitaire et restreindre de façon excessive – ou réguler négativement – la réponse immunitaire.

- **Nouvelle architecture CAR multi-chaîne.** Nous développons actuellement une nouvelle architecture de CAR qui ajoute de multiples domaines fonctionnels extracellulaires ou intracellulaires. Cette approche multi-chaîne est destinée à créer des CARs ayant une activité et une spécificité améliorées et donc une gamme d'applications étendue.
- **Production commercialement extensible selon un processus de fabrication compatible avec les normes cGMP.** Nous développons actuellement un processus de fabrication très rentable et robuste. Nos produits candidats sont conçus pour être congelés, « sur étagère », et destinés à faire l'objet d'une production commercialement extensible selon de bonnes pratiques de fabrication, qui sont compatibles avec les réglementations de la *Food and Drug Administration américaine*, ou « FDA », ou avec des normes comparables dans d'autres juridictions.
- **Validation à travers des alliances stratégiques avec Pfizer et Servier en oncologie.** Nous avons conclu une alliance avec Servier pour le développement de UCART19 et d'autres candidats produits. En novembre 2015, nous avons signé avec Servier un avenant à notre accord de collaboration, portant notamment sur le candidat médicament UCART19, et selon lequel Servier a exercé son option d'acquérir les droits mondiaux exclusifs pour continuer le développement et commercialiser UCART19, dont la Phase 1 de l'étude clinique est destinée pour la leucémie lymphoblastique aiguë (ALL). Servier a annoncé avoir conclu avec Pfizer un accord exclusif de collaboration et de licence visant à développer conjointement et à commercialiser UCART19. En vertu de cet avenant, nous avons reçu un paiement initial de 35,6 millions d'euros (38,5 millions de dollars) à la signature et nous pourrions percevoir, en plus de redevances sur les ventes et de financements pour la R&D, jusqu'à 895 millions d'euros (974 millions de dollars) sous la forme de paiements résultant d'exercices d'options, et de paiements d'étapes de développement et de ventes.
- **Notre alliance avec Pfizer vise à développer d'autres immunothérapies par cellules CAR T dans le domaine de l'oncologie.** Conformément aux dispositions de cette alliance stratégique, nous pouvons recevoir des paiements de Pfizer pouvant atteindre 2,9 milliards de dollars, incluant un paiement initial de 80,0 millions de dollars et jusqu'à 2,8 milliards de dollars au titre de paiements potentiels de jalons cliniques et commerciaux. Dans le cadre de cette collaboration, Pfizer a également acheté 10 % de nos actions ordinaires pour 25,8 millions d'euros (35,3 millions de dollars). Nous pensons que ces deux opérations stratégiques nous confèrent un bon positionnement concurrentiel dans le domaine prometteur de l'immuno-oncologie et ajoutent des ressources financières et cliniques supplémentaires à nos programmes.
- **Vaste portefeuille de brevets.** Nous possédons 103 familles de brevets (qui comprennent environ 66 brevets délivrés et 302 demandes de brevets), et avons des licences une trentaine de familles de brevets. Notre portefeuille de propriété intellectuelle protège de façon significative nos produits candidats et les plateformes technologiques dont nous sommes propriétaires.

**RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 17 MAI 2016 SUR LES
OPERATIONS REALISEES EN VERTU DES DISPOSITIONS**

DES ARTICLES L. 225-197-1 A L. 225-197-3 DU CODE DE COMMERCE

(Attributions gratuites d'actions)

Exercice clos le 31 décembre 2015

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport prévu par l'article L. 225-197-4 du code de commerce relatif aux attributions gratuites d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, afin de vous rendre compte :

- du nombre et de la valeur des actions qui, durant l'année et à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société, ont été attribuées gratuitement à chacun de ses mandataires par la Société, par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-197- 2 du code de commerce et par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce **(1)** ;
- du nombre et de la valeur des actions qui, durant l'année, ont été attribuées gratuitement par la Société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197- 2 du code de commerce, à chacun des dix salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions ainsi consenties est le plus élevé **(2)**,
- du nombre et de la valeur des actions qui, durant l'année, ont été attribuées gratuitement par la Société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions susvisées, à l'ensemble des salariés bénéficiaires ainsi que le nombre de ceux-ci et la répartition des actions attribuées entre les catégories de ces bénéficiaires **(3)**.

Le nombre d'actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et non caduques à la date du 31 décembre 2015 est de 500 100.

1. Actions attribuées aux mandataires sociaux

Bénéficiaire	Date d'attribution	Nombre	Valeur des actions à la date d'attribution	Société concernée	Fonction exercée à la date d'attribution
André Choulika	18.05.2015	50.000	€34,5	Collectis SA	Président et Directeur Général

2. Actions attribuées aux dix salariés¹ de la Société non-mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées est le plus élevé

Bénéficiaire	Date d'attribution	Nombre	Valeur des actions à la date d'attribution	Société concernée	Fonction exercée à la date d'attribution
Mathieu Simon	08.01.2015	50.000	€6,16	Collectis SA	Chief Operating Officer
	18.05.2015	40.000	€34,5		
David Sourdive	18.05.2015	40.000	€34,5	Collectis SA	VP Corporate Development
Philippe Duchâteau	18.05.2015	30.000	€34,5	Collectis SA	Chief Scientific Officer
Julia Berretta	18.05.2015	20.000	€34,5	Collectis SA	VP Business Development
Thierry Moulin	18.05.2015	20.000	€34,5	Collectis	Chief Financial Officer
Julianne Smith	18.05.2015	20.000	€34,5	Collectis SA	Research Group Leader
Marie-Bleuenn Terrier	18.05.2015	20.000	€34,5	Collectis SA	General Counsel
Delphine Jay	18.05.2015	15.000	€34,5	Collectis SA	Human Resources Director
Laurent Poirot	18.05.2015	15.000	€34,5	Collectis SA	Group Leader
Stéphane Reynier	18.05.2015	10.000	€34,5	Collectis SA	Head of Regulatory

3. Actions attribuées à l'ensemble des salariés du groupe

Au cours de l'exercice 2015, le conseil, faisant usage de l'autorisation qui lui a été consentie, a procédé à l'attribution d'un nombre total de 450.100 actions de la Société au profit de bénéficiaires, salariés de la Société et des filiales de la Société, selon le tableau ci-après :

Nombre de bénéficiaires	Date d'attribution	Nombre	Valeur des actions à la date d'attribution
1 bénéficiaire salarié de la Société et de ses filiales	08.01.2015	50.000	€6,16
64 bénéficiaires salariés de la Société et de ses filiales	18.05.2015	400.100	€34,5

Le conseil d'administration

RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 17 MAI 2016

**SUR LES OPERATIONS REALISEES EN VERTU DES DISPOSITIONS
DES ARTICLES L. 225-177 A L. 225-186 DU CODE DE COMMERCE**

(Attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions)

Exercice clos le 31 décembre 2015

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport prévu par l'article L. 225-184 du code de commerce relatif aux attributions d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, afin de vous rendre compte :

- du nombre, des dates d'échéance et du prix des options de souscription ou d'achat d'actions qui, durant l'année et à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société, ont été consenties à chacun de ses mandataires par la Société, par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du code de commerce et par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce ainsi que du nombre et du prix des actions souscrites durant l'exercice par ces mandataires sociaux en levant une ou plusieurs des options ;
- du nombre, des dates d'échéance et du prix des options de souscription ou d'achat d'actions consenties, durant l'année, par la Société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-180, à chacun des dix salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé ainsi que le nombre et le prix des actions qui, durant l'année, ont été souscrites en levant une ou plusieurs options, par chacun des dix salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions ainsi souscrites est le plus élevé),
- du nombre, des dates d'échéance et du prix des options de souscription ou d'achat d'actions consenties, durant l'année, par la Société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-180, à l'ensemble des salariés bénéficiaires ainsi que le nombre de ceux-ci et la répartition des options consenties entre les catégories de ces bénéficiaires .

1. Options consenties aux mandataires sociaux de la Société par la Société et par ses filiales

Bénéficiaire	Date d'attribution	Nombre	Prix d'exercice	Date d'échéance	Société concernée	Fonction exercée à la date d'attribution
André Choulika	24.03.2015	219.173	€38,45	24.03.2025	Collectis SA	Président et Directeur Général
	08.09.2015	200.000	€27,55	08.09.2025	Collectis SA	
	08.09.2015	104	\$5 349	08.09.2025	Calyxt	

Aucune option n'a été levée par un mandataire social de la Société.

2. Options consenties par la Société et par ses filiales aux dix salariés de la Société ou des sociétés qu'elle contrôle non-mandataires sociaux dont le nombre d'options consenties est le plus élevé

Bénéficiaire	Date d'attribution	Nombre	Prix d'exercice	Date d'échéance	Société concernée	Fonction exercée à la date d'attribution
Mathieu Simon	24.03.2015	175.343	€38,45	24.03.2025	Collectis SA	Chief Operating Officer
	08.09.2015	175.000	€27,55	08.09.2025		
David Sourdivé	24.03.2015	175.343	€38,45	24.03.2025	Collectis SA	VP Corporate Development
	08.09.2015	175.000	€27,55	08.09.2025		
Philippe Duchâteau	24.03.2015	131.508	€38,45	24.03.2025	Collectis SA	Chief Scientific Officer
	08.09.2015	150.000	€27,55	08.09.2025		
Julia Berretta	24.03.2015	87.671	€38,45	24.03.2025	Collectis SA	VP Business Development
	08.09.2015	90.000	€27,55	08.09.2025		
Marie-Bleuenn Terrier	24.03.2015	87.671	€38,45	24.03.2025	Collectis SA	General Counsel
	08.09.2015	90.000	€27,55	08.09.2025		
Harnest Simon	24.03.2015	100.000	€38,45	24.03.2025	Collectis SA	VP Finance & Investor Relations
	08.09.2015	50.000	€27,55	08.09.2025	Collectis SA	
	08.09.2015	30	\$5 349	08.09.2025	Calyxt	
Julianne	24.03.2015	59.178	€38,45	24.03.2025	Collectis SA	Research

Bénéficiaire	Date d'attribution	Nombre	Prix d'exercice	Date d'échéance	Société concernée	Fonction exercée à la date d'attribution
Smith	08.09.2015	80.000	€27,55	08.09.2025		Group Leader
Delphine Jay	24.03.2015	39.452	€38,45	24.03.2025	Collectis SA	Human Resources Director
	08.09.2015	40.000	€27,55	08.09.2025		
Laurent Poirot	24.03.2015	39.452	€38,45	24.03.2025	Collectis SA	Group Leader
	08.09.2015	40.000	€27,55	08.09.2025		
Stéphane Reynier	24.03.2015	39.452	€38,45	24.03.2025	Collectis SA	Head of Regulatory
	08.09.2015	40.000	€27,55	08.09.2025		

Aucune option de souscription d'actions n'a été levée au cours de l'exercice 2015 par les dix salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions ainsi souscrites est le plus élevé.

3. Options consenties à l'ensemble des salariés par la Société et par ses filiales

Nombre de bénéficiaires	Date d'attribution	Nombre	Prix d'exercice	Date d'échéance	Société concernée
81 bénéficiaires salariés de la Société et de ses filiales	24.03.2015	1.596.159	€38,45	24.03.2025	Collectis SA
100 bénéficiaires salariés de la Société et de ses filiales	08.09.2015	1.732.300	€27,55	08.09.2025	Collectis SA

Le conseil d'administration

COMPTES CONSOLIDES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

SOMMAIRE

BILAN CONSOLIDE.....	70
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....	71
ETAT GLOBAL DES GAINS ET PERTES CONSOLIDES.....	71
TABLEAU DE VARIATION DE LA TRESORERIE CONSOLIDEE.....	72
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	73
NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES.....	74

BILAN CONSOLIDE

	Notes	Au 31 décembre	
		2014	2015
		en milliers d'euros	
ACTIF (en milliers d'euros)			
Actifs non courants			
Ecarts d'acquisition	7	-	-
Immobilisations incorporelles	7	1 026	956
Immobilisations corporelles	8	2 610	5 043
Actifs financiers		1 977	845
Total actifs non courants		5 613	6 844
Actifs courants			
Stocks	9	135	158
Créances clients	10,1	5 881	6 035
Subventions à recevoir	10,2	8 170	9 102
Autre actifs courant	10,3	5 468	4 685
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	112 347	314 238
Total actifs courant		132 001	334 218
TOTAL DE L'ACTIF		137 614	341 062
PASSIF (en milliers d'euros)			
Capitaux propres			
Capital social	12,1	1 472	1 759
Primes d'émission		192 842	420 682
Actions propres	12,4	(251)	(184)
Ecarts de conversion		(762)	(1 631)
Réserves		(132 536)	(137 188)
Résultat net, part du groupe		20	(20 544)
Capitaux propres, part du Groupe		60 786	262 894
Intérêts minoritaires	12,3	(1 259)	725
Total capitaux propres		59 527	263 619
Passifs non courants			
Emprunts et dettes financières non courants	13	2 824	66
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	15	398	437
Total passifs non courants		3 222	503
Passifs courants			
Emprunts et dettes financières courants	13	862	1 921
Dettes d'exploitation		9 802	6 611
Revenus différés	14	59 492	54 758
Provisions courantes	15	1 415	953
Autre passifs courants	16	3 294	12 697
Total passifs courants		74 865	76 940
TOTAL DU PASSIF		137 614	341 062

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	Notes	Au 31 décembre		
		2013	2014	2015
		en milliers d'euros		
Produits d'exploitation				
Chiffre d'affaires	18	5 362	21 627	50 346
Autres produits d'exploitation	18	7 362	4 826	6 039
Total produits d'exploitation		12 724	26 453	56 385
Charges d'exploitation				
Coût des redevances		(542)	(3 035)	(2 475)
Frais de recherche et développement	19	(17 844)	(14 407)	(52 410)
Frais administratifs et commerciaux	19	(19 034)	(13 114)	(27 238)
Autres produits opérationnels		478	-	812
Plan de sauvegarde de l'emploi	15	(1 865)	(491)	249
Autres charges d'exploitation		(445)	(651)	(3 246)
Total charges d'exploitation		(39 252)	(31 698)	(84 309)
Résultat opérationnel		(26 528)	(5 245)	(27 924)
Produit financiers	21	468	7 622	9 240
Charges financières	21	(780)	(527)	(1 690)
Résultat financier		(312)	7 095	7 550
Impôt sur les bénéfices	22	-	-	-
Résultats des activités poursuivies		(26 839)	1 850	(20 373)
Résultats des activités destinées à être cédées	23	(29 580)	(2 822)	-
Résultat net de la période		(56 419)	(972)	(20 373)
Résultat net, part du Groupe		(55 402)	20	(20 544)
Résultat net, part des minoritaires		(1 017)	(992)	171
Résultat de la période par action:	26			
Résultat de base par action des activités poursuivies (en euros)		(1,25)	0,11	(0,60)
Résultat de base par action des activités destinées à être cédées (en euros)		(1,43)	(0,11)	-
Résultat dilué par action des activités poursuivies (en euros)		(1,25)	0,11	(0,60)
Résultat dilué par action des activités destinées à être cédées (en euros)		(1,43)	(0,11)	-

ETAT GLOBAL DES GAINS ET PERTES CONSOLIDES

	2013	2014	2015
	en milliers d'euros		
Perte nette de la période	(56 419)	(972)	(20 373)
Gains actuariels	70	121	(14)
Gains enregistrés en capitaux propres non transférables en compte de résultat	70	121	(14)
Ecarts de conversion	(621)	(1 653)	(921)
Pertes enregistrées en capitaux propres transférables en compte de résultat	(621)	(1 653)	(921)
Résultat global	(56 970)	(2 504)	(21 308)
Résultat global, part du Groupe	(55 960)	(1 468)	(21 427)
Résultat global, part des minoritaires	(1 010)	(1 036)	119

TABLEAU DE VARIATION DE LA TRESORERIE CONSOLIDEE

	Notes	Au 31 décembre		
		2013	2014	2015
en milliers d'euros				
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation				
Résultat de la période		(56 419)	(972)	(20 373)
Résultat de la période des activités abandonnées		(29 580)	(2 822)	-
Résultat de la période des activités poursuivies		(26 839)	1 850	(20 373)
Reconciliation du résultat net et de la trésorerie issue des opérations d'exploitation				
Ajustements:				
Amortissements et dépréciation sur actifs non courants		2 255	1 372	1 745
Dépréciation des éléments du besoin en fond de roulement		(71)	-	-
Pertes ou profits sur cessions d'actifs immobilisés		-	(24)	(10)
Charge / (produit) financier net		312	(7 095)	(7 550)
Charge liées aux attributions d'actions		461	548	30 103
Variation nette des provisions		2 075	(959)	(251)
Interêts reçus / (payés)		(13)	305	964
Capacité d'autofinancement		(21 820)	(4 306)	4 628
Variation du stock		291	97	(23)
Variation des créances d'exploitation et charges constatées d'avance		2 963	(6 971)	1 143
Variation des créances de subvention et de CIR		(47)	(2 317)	(612)
Variation des dettes d'exploitation		(1 662)	1 643	2 669
Variation des produits constatés d'avance		1 131	54 326	(4 569)
Variation du besoin en fonds de roulement		2 676	46 779	(1 392)
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation pour les activités poursuivies		(19 144)	42 473	3 236
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation pour les activités destinées à être cédées		291	(748)	-
Variation de trésorerie des opérations d'exploitation		(18 853)	41 725	3 236
Opérations en capital				
Cessions d'immobilisations corporelles		-	38	100
Cessions (acquisition) de filiales après déduction de la trésorerie		-	505	(2 850)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	7	(63)	(7)	(87)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	8	(570)	(347)	(3 890)
Variation des actifs financiers non courants		174	(1 542)	(238)
Variation de la trésorerie issue des opérations en capital pour les activités poursuivies		(459)	(1 353)	(6 965)
Variation de la trésorerie issue des opérations en capital pour les destinées à être cédées		(79)	-	-
Variation de trésorerie sur investissements		(538)	(1 353)	(6 965)
Opérations de financement				
Augmentation de capital net des coûts d'émission		5 818	58 775	199 299
Souscription d'emprunts et dettes financières		496	-	-
Remboursement d'emprunts et dettes financières		(880)	(1 032)	(564)
Vente et rachat d'actions propres		(240)	161	67
Variation de trésorerie sur opérations de financement des activités poursuivies		5 194	57 904	198 802
Variation de trésorerie sur opérations de financement des activités destinées à être cédées		-	-	-
Variation de trésorerie sur opérations de financement		5 194	57 904	198 802
Variation de la trésorerie nette		(14 197)	98 276	195 073
Trésorerie nette au 1er janvier		21 808	7 559	112 347
Ecart de change sur trésorerie en devises		(52)	6 511	6 818
Trésorerie imputable aux activités destinées à être cédées		1 290	0	-
Trésorerie imputable aux activités poursuivies		6 269	112 347	314 238
Trésorerie nette en fin de période	11	7 559	112 347	314 238

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capital actions ordinaires		Primes d'émission	Actions propres	Ecart de conversion	Réserves	Bénéfice (perte)	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capital
	Nombre d'actions	Montant								
Solde au 1er janvier 2013	20 477 024	1 024	131 159	(172)	1 449	(57 575)	(23 033)	52 852	596	53 448
Résultat net	-	-	-	-	-	-	(55 402)	(55 402)	(1 017)	(56 419)
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	-	-	-	-	(621)	63	-	(559)	7	(552)
Résultat global	-	-	-	-	(621)	63	(55 402)	(55 960)	(1 010)	(56 971)
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-	-	-	(23 033)	23 033	-	-	-
Acquisitions et cessions de parts d'intérêts minoritaires	12.3	-	-	-	-	-	-	-	3 500	3 500
Opérations entre actionnaires	12.3	-	-	-	-	3 309	-	3 309	(3 309)	-
Actions propres	12.4	-	-	(240)	-	-	-	-	-	(240)
Exercice de bons de souscription d'actions	12.2	605 296	30	2 288	-	-	-	2 318	-	2 318
Attribution d'actions gratuites	-	-	461	-	-	-	-	461	-	461
Solde au 31 décembre 2013	21 082 320	1 054	133 908	(412)	828	(77 236)	(55 402)	2 740	(223)	2 517
Résultat net	-	-	-	-	-	-	20	20	(992)	(972)
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	-	-	-	-	(1 590)	102	-	(1 488)	(44)	(1 532)
Résultat global	-	-	-	-	(1 590)	102	20	(1 468)	(1 036)	(2 504)
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-	-	-	(55 402)	55 402	-	-	-
Augmentation de capital	12.1	6 869 047	343	45 086	-	-	-	45 429	-	45 429
Actions propres	12.4	-	-	161	-	-	-	161	-	161
Exercice de bons de souscription d'actions	12.2	1 495 354	75	13 301	-	-	-	13 376	-	13 376
Attribution d'actions gratuites	12.2	-	-	548	-	-	-	548	-	548
Solde au 31 décembre 2014	29 446 721	1 472	192 842	(251)	(762)	(132 536)	20	60 786	(1 259)	59 527
Résultat net	-	-	-	-	-	-	(20 544)	(20 544)	171	(20 373)
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	-	-	-	-	(869)	(14)	-	(883)	(51)	(935)
Résultat global	-	-	-	-	(869)	(14)	(20 544)	(21 427)	119	(21 308)
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-	-	-	20	(20)	-	-	-
Augmentation de capital	12.1	5 500 000	275	194 382	-	(3)	-	194 655	-	194 655
Acquisitions et cessions de parts d'intérêts minoritaires	12.3	-	-	-	-	(4 653)	-	(4 653)	1 153	(3 500)
Actions propres	12.4	-	-	67	-	-	-	67	-	67
Exercice de bons de souscription d'actions	12.2	231 893	12	4 066	-	(3)	-	4 075	-	4 075
Attribution d'actions gratuites	12.2	-	-	29 392	-	-	-	29 392	711	30 103
Solde au 31 décembre 2015	35 178 614	1 759	420 682	(184)	(1 632)	(137 188)	(20 544)	262 894	725	263 619

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Note 1. La Société

Collectis S.A. (ci-après dénommée « Collectis » ou « nous ») est une société anonyme domiciliée en France dont le siège social est situé à Paris. Nous sommes une entreprise spécialisée dans l'ingénierie du génome et nous employons nos principales technologies brevetées afin de développer des produits dans le domaine émergent de l'immuno-oncologie. Nos produits candidats, fondés sur des cellules T aux gènes sélectivement modifiés, et qui expriment des récepteurs antigéniques chimériques, ou CARs, visent à exploiter la puissance du système immunitaire pour cibler et éradiquer les cancers. Nos technologies de ciblage génique nous permettent de créer des cellules CAR T allogéniques, ce qui signifie qu'elles proviennent de donneurs sains plutôt que des patients eux-mêmes. Outre notre activité en matière d'immuno-oncologie, nous explorons également l'utilisation de nos technologies de modification ciblée des gènes dans d'autres applications thérapeutiques, et cherchons, par ailleurs, à développer des produits alimentaires plus sains pour une population en croissance.

Au 31 décembre 2015, le Groupe inclut Collectis S.A, Collectis Inc. et Calyxt, Inc..

Le Groupe a procédé à la réorganisation interne suivante qui n'a eu aucun impact sur les états financiers consolidés.

- Ectycell a fusionné par absorption avec Collectis Bioresearch en août 2015, avec un effet rétroactif au 1er janvier 2015 à des fins fiscales.

- Collectis Bioresearch a fusionné par absorption avec Collectis S.A en décembre 2015, avec un effet rétroactif au 1er janvier 2015 à des fins fiscales.

- Collectis Bioresearch Inc. a fusionné avec Collectis Inc. en septembre 2015.

Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 comprennent Collectis, nos deux filiales françaises, Collectis Bioresearch et Ectycell, nos deux filiales situées aux Etats-Unis, Calyxt (Collectis Plants Sciences Inc.) et Collectis Bioresearch Inc. et notre ancienne filiale suédoise, Collectis AB.

Note 2 Base de préparation

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux normes IFRS telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et qui ont été adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2015. Ces états financiers présentent en données comparatives les exercices 2013 et 2014.

Les états financiers consolidés sont établis selon la convention des coûts historiques à l'exception de certains actifs et passifs évalués à la juste valeur conformément aux normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards - IFRS).

Les états financiers consolidés pour les exercices clos le 31 décembre 2015 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 14 mars 2016.

Les normes internationales d'information financière comprennent les normes IFRS, les normes comptables internationales (International Accounting Standards - IAS) ainsi que les interprétations du Comité d'interprétation des normes (Standard Interpretation Committee - SIC) et du Comité d'interprétation des IFRS (International Financial Reporting Interpretations Committee - IFRIC). Les

principales méthodes comptables utilisées pour préparer les états financiers consolidés sont décrites ci-après.

2.1 Application de nouvelles normes ou de nouveaux amendements aux normes

Le Groupe applique les normes et les amendements aux normes suivantes depuis le 1er janvier 2015, sans impact significatif sur les états financiers consolidés :

- Amendements à IAS 19 Régimes à prestations définies : contributions des membres du personnel ;
- Améliorations annuelles des IFRS cycle 2010-2012 ;
- Améliorations annuelles des IFRS cycle 2011-2013.

2.2 Normes, interprétations et amendements publiés mais dont l'application n'est pas encore obligatoire

Les amendements et modifications aux normes ci-dessous sont applicables pour les exercices ouverts après le 1er janvier 2016. Le Groupe estime que l'adoption de ces amendements et modifications aux normes n'aura pas d'impact significatif sur le compte de résultat, la situation financière ou les flux de trésorerie.

- Améliorations annuelles des IFRS cycle 2012-2014 ;
- IFRS 9 Instruments financiers.

L'IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients établit un cadre global pour déterminer si les produits provenant de contrats avec des clients doivent être comptabilisés, et, le cas échéant, à quel moment et quel montant comptabiliser. La norme remplace les dispositions en vigueur en matière de comptabilisation des produits, notamment IAS 18 Produits des activités ordinaires. L'IFRS 15 n'a pas encore été adoptée par l'Union Européenne. Cependant, le Groupe étudie d'ores et déjà les éventuels impacts de cette norme sur ses états financiers consolidés.

L'IASB a publié en janvier 2016 la norme IFRS 16 Contrats de Location, applicable à partir de l'exercice 2019, qui aligne la comptabilisation des contrats de location simple sur celle des contrats de location financement (i.e.: comptabilisation au bilan des loyers futurs et des droits d'utilisation associés).

Les principes comptables et règles d'évaluation utilisés pour la préparation des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 sont identiques à ceux utilisés pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 présenté en comparaison.

Note 3 Principales méthodes comptables

3.1 Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

Les informations sur les principales sources d'incertitude relatives aux estimations et hypothèses et les jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables, qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés, sont incluses dans les notes suivantes :

- Notes 3.15, 3.16, 3.17 et 18 – Produits des activités ordinaires et autres produits opérationnels ;
- Notes 3.13, 19 et 20 – Paiement fondé sur des actions.

3.2 Principes de consolidation

Le Groupe contrôle toutes les entités incluses dans le périmètre de consolidation. Un investisseur contrôle une entité faisant l'objet d'un investissement lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité faisant l'objet d'un investissement, et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Par conséquent, l'investisseur contrôle une entité faisant l'objet d'un investissement si et seulement s'il détient le pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement, qu'il est exposé ou a droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Un investisseur détient le pouvoir sur une entité faisant l'objet d'un investissement lorsqu'il a des droits effectifs lui conférant la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes, c'est à dire les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité faisant l'objet d'un investissement.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont substantiels sont pris en considération.

L'investisseur cesse de consolider l'entité lorsqu'il en perd le contrôle.

Les actionnaires n'ayant pas le contrôle détiennent 24.5% du capital de Collectis Bioresearch, Collectis Bioresearch Inc. et Ectycell aux 31 décembre 2013 et 2014. (voir Note 12.3). Depuis le 18 mai 2015, Collectis SA détient une participation en actions de 100 % dans Collectis Bioresearch.

Les soldes bilanciers et transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

3.3 Monnaie étrangère

Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date.

Les gains et pertes de change résultant de la conversion sont comptabilisés en résultat financier.

Activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant les cours de change en vigueur aux dates de transactions ou, en pratique, au cours moyen de la période tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, pour tout ou partie, la quote-part afférente des écarts comptabilisés en réserve de conversion est transférée en résultat.

3.4 Monnaie de présentation

Toutes les données financières (sauf indication contraire) sont présentées en milliers d'euros (€).

3.5 Actifs et passifs financiers

Créances

Les créances clients et autres débiteurs sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est égale au montant de la facture (la valeur nominale), sauf si les clauses de paiement contractuelles nécessitent de prendre en compte un ajustement significatif lié à l'effet de l'actualisation (au taux d'intérêt effectif). Par la suite, ces créances sont évaluées au coût amorti. Une dépréciation des comptes clients est pratiquée lorsque leur valeur de recouvrement est inférieure à leur valeur comptable.

Les créances clients sont classées en actifs courants, sauf celles qui ont une échéance à plus d'un an après la date de clôture.

Passifs financiers

Le Groupe comptabilise initialement les passifs financiers à la date de transaction qui est la date à laquelle le Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Les passifs financiers comprennent les dettes fournisseurs et autres dettes, dont les avances remboursables.

Les passifs financiers sont évalués au coût amorti. Le montant des intérêts comptabilisés en charges financières est déterminé par l'application du taux d'intérêt effectif du passif financier à sa valeur comptable. La différence entre la charge calculée à partir du taux d'intérêt effectif et le montant des intérêts réellement payés impacte la valeur du passif financier.

3.6 Capital

Le capital est constitué d'actions ordinaires et d'actions à droit de vote double (cf. note 13.1) classées en capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres.

3.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif.

Les amortissements sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs. Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes (composants majeurs).

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- Mobilier de bureau 10 ans
- Matériel de laboratoire 3-10 ans
- Matériel détenu en crédit-bail 6 ans
- Matériel de bureau 5 ans
- Matériel informatique 3 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus et, le cas échéant, ajustés à chaque clôture.

Les profits et pertes sur cession d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit de cession avec la valeur comptable de l'immobilisation et sont comptabilisés pour leur valeur nette, dans les « autres produits opérationnels » ou les « autres charges opérationnelles » du compte de résultat.

3.8 Paiements au titre des contrats de location

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages reçus font partie intégrante du total net des charges locatives et sont comptabilisés linéairement en réduction des charges sur la durée du contrat de location.

Lorsqu'aux termes d'un contrat de location dont le Groupe est preneur, il apparaît que la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont transférés par le bailleur au preneur, les actifs correspondants sont inscrits lors de leur première comptabilisation en immobilisations corporelles dans l'état de la situation financière du Groupe pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, si celle-ci est inférieure. Ce montant est ensuite diminué des amortissements et des pertes de valeur constatés. Les engagements financiers qui en découlent figurent dans les dettes financières courantes ou non-courantes.

3.9 Immobilisations incorporelles

Activation des frais de développement

Conformément à la norme IAS 38 Immobilisations incorporelles, les frais de développement sont comptabilisés à l'actif dès lors que le Groupe peut démontrer que l'ensemble des critères suivants est rempli :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre ;
- sa capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité des ressources techniques, financières et autres nécessaires pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et

- sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Le Groupe n'a pas comptabilisé des frais de développement à l'actif car tous les critères n'ont pas été remplis.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe, ayant une durée d'utilité finie, sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- Logiciels : 1 à 3 ans ;
- Brevets : de la date d'acquisition du brevet jusqu'à l'expiration de la protection juridique, soit de 10 à 20 ans.

3.10 Dépréciation des immobilisations incorporelles, corporelles et du goodwill

Les immobilisations incorporelles et corporelles amortissables font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Le goodwill fait l'objet d'un test de perte de valeur au minimum une fois par an.

Ce test consiste, pour une unité génératrice de trésorerie (« UGT »), à comparer sa valeur nette comptable à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité. Lorsque la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée en charges au compte de résultat pour ramener la valeur comptable de l'actif à la valeur recouvrable.

3.11 Stocks

Le stock des consommables de production (produits pharmaceutiques, chimiques, etc.) est valorisé au plus faible du coût d'achat et de la valeur nette de réalisation. Le coût d'achat est déterminé selon la méthode du prix d'achat moyen pondéré.

3.12. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus afin de répondre aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Les équivalents de trésorerie sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de comptes de caisse, de comptes bancaires, de SICAV et de dépôts à terme qui répondent à la définition d'équivalent de trésorerie. Les équivalents de trésorerie sont évalués à leur juste valeur à la clôture de l'exercice.

3.13 Avantages du personnel

Provisions pour retraite et avantages assimilés

Les engagements du Groupe résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leur coût, sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode consiste à évaluer l'engagement en fonction du salaire projeté en fin de carrière et des droits acquis à la date d'évaluation, déterminés selon les dispositions de la convention collective, des accords d'entreprise ou des droits légaux en vigueur.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les pays et les régimes. Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie ayant des dates d'échéance proches de celles des engagements du Groupe.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Autres avantages à long terme du personnel

L'obligation nette du Groupe au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite, est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ces avantages sont actualisés et minorés de la juste valeur des actifs dédiés.

Le montant de l'obligation est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Le taux d'actualisation est le même que celui utilisé pour les provisions pour retraites et avantages assimilés. Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en passif et en charges à la première des deux dates suivantes :

- lorsque le Groupe est manifestement engagé à verser des indemnités de fin de contrat de travail, sans possibilité réelle de se rétracter ; et
- lorsque le Groupe comptabilise les coûts d'une restructuration qui relève du champ d'application de la norme IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels et comprend le paiement des indemnités de fin de contrat de travail.

Avantages à court terme

Un passif est comptabilisé pour le montant que le Groupe s'attend à payer au titre des plans d'intéressement et de participation et des primes réglés en trésorerie à court terme si le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

Paiements fondés sur des actions

La juste valeur déterminée à la date d'attribution des Bons de Souscription d'Actions (« BSA »), des Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (« BSPCE »), des stock-options et des Attributions Gratuites d'Actions (« AGA ») attribués aux membres du personnel est comptabilisée en charges de personnel, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent les droits d'une manière définitive. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre réel des options acquises pour lesquelles on s'attend à ce que les conditions d'acquisition de services et de performance soient remplies.

La juste valeur des BSA, BSPCE et des stock-options accordés aux membres du personnel est évaluée selon le modèle Black-Scholes. Les données nécessaires à l'évaluation comprennent le prix des actions

à la date d'évaluation, le prix d'exercice de l'instrument, la volatilité attendue, la maturité attendue des instruments, le taux de dividendes attendus et le taux d'intérêt sans risque (basé sur les obligations d'État). Les conditions d'acquisition de service et de performance attachées aux transactions ne sont pas prises en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

3.14 Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation des dépenses nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle à la date de clôture.

3.15 Chiffre d'affaires

Accords de collaboration et licences

Le Groupe a conclu des accords de collaboration en matière de recherche qui peuvent inclure des avances non remboursables, la vente de droits d'accès à la technologie, des paiements d'étape, des redevances et des remboursements de frais de recherches et développement. En outre, le Groupe accorde des licences sur sa technologie à des tiers, ce qui peut faire partie des accords de collaboration de recherche.

Les avances non remboursables sont différées et comptabilisées en chiffre d'affaires de façon étalée sur la période de l'accord de collaboration. Les ventes de technologie en vertu d'accords non résiliables, non remboursables et à prix fixes sont comptabilisées une fois que la technologie est livrée à la contrepartie et que le Groupe ne dispose plus d'un accès exclusif à cette technologie.

Les paiements d'étape représentent des montants reçus de partenaires au sein de ces accords de collaboration. Leur perception dépend de la réalisation de certains objectifs scientifiques, réglementaires ou commerciaux. Les paiements d'étape sont comptabilisés en résultat lorsque le fait générateur est avéré et qu'il n'existe plus de conditions suspensives à leur règlement par le tiers devant être levées par le Groupe. Les faits générateurs peuvent être des résultats scientifiques obtenus par le Groupe ou par le client ou encore des approbations réglementaires ou la commercialisation de produits issus des travaux de développement réalisés dans le cadre de l'accord.

Les produits résultant des redevances découlent, selon les termes contractuels, du droit du Groupe à un pourcentage des ventes de produits réalisées par ses contreparties. Ils sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement selon les termes de l'accord de collaboration lorsque les ventes peuvent être déterminées de façon fiable et que la recouvrabilité des créances nées des redevances à percevoir est raisonnablement assurée.

Les produits résultant des redevances de licences sont comptabilisés de façon proportionnelle sur la durée des accords de licences.

Vente de produits et de services

Les produits provenant de la vente de produits et de services sont comptabilisés lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Les commandes en cours d'exécution sont enregistrées en stocks. Le Groupe propose également à des clients des services de recherche qui sont comptabilisés en chiffre d'affaires lorsque les services sont rendus, soit en fonction du temps passé, soit de façon proportionnelle sur la durée du contrat en cas de paiement d'un montant fixe.

3.16 Crédit Impôt Recherche

Des crédits d'impôt recherche (CIR) sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis pour bénéficier du CIR peuvent l'utiliser pour le paiement de l'impôt sur les sociétés de l'exercice au cours duquel les dépenses ont été engagées, ainsi que dans les trois années suivantes. Si le montant de l'impôt n'est pas suffisant pour couvrir le montant total du crédit d'impôt à la fin de la période de trois années, la différence est remboursée par l'État en trésorerie à l'entité. Si l'entreprise remplit certains critères en termes de ventes, d'effectifs ou d'actifs pour être éligible à la catégorie PME, elle peut demander le remboursement immédiat du CIR. Celectis SA et ses filiales françaises remplissent ces critères.

Le Groupe utilise le CIR pour les dépenses de recherche engagées au cours de chaque exercice et comptabilise le montant en « Autres produits » pour le même exercice. Le CIR est soumis à une vérification par l'administration fiscale française.

3.17 Autres aides publiques

Le Groupe bénéficie d'aides publiques pour des programmes de recherche de pointe, menés par le Groupe seul ou en collaboration avec d'autres entités non liées. Ces aides publiques sont subventionnées et gérées par des entités publiques françaises, en particulier la « Banque Publique d'Investissement » (« Bpifrance »), anciennement dénommée OSEO Innovation.

Le Groupe, seul ou en collaboration avec d'autres entités non liées, conclut des accords pluri-annuels afin de financer des programmes de recherches spécifiques. Ces accords peuvent comprendre uniquement des subventions, uniquement des avances remboursables, ou les deux. Les subventions et avances remboursables sont payées par versements fixes à des dates contractuelles prédéterminées, en général sous réserve de l'atteinte de points d'étape dépendant de l'état d'avancement de la recherche et de la documentation.

Les subventions reçues sont non remboursables. Les avances remboursables sont assujetties à un taux d'intérêt nul ou faible, en fonction des dispositions contractuelles. Dans le cas où un programme de recherche génère un chiffre d'affaires égal ou supérieur au montant stipulé dans le contrat original, les dispositions contractuelles exigent un remboursement. Par ailleurs, si le Groupe décide de mettre un terme à un programme de recherche, l'État peut exiger le remboursement de l'avance remboursable.

Les subventions qui compensent des charges encourues pour ces programmes de recherche sont comptabilisées en « Autres produits » sur la période au cours de laquelle les charges ont été comptabilisées.

En ce qui concerne les avances remboursables, en application de la norme IAS 20 Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, les avantages liés aux prêts à taux d'intérêt nul ou faible par rapport à ceux du marché sont pris en compte et donc comptabilisés en subventions. Les avances remboursables diminuées du montant de la subvention sont comptabilisées en dettes financières. Les charges d'intérêt sont calculées sur la base des taux d'intérêt du marché.

Les subventions et la part de subvention des avances conditionnelles reçues avant l'engagement des frais du programme de recherche sont comptabilisés en « Produits constatés d'avance » dans l'état de la situation financière, et ensuite, à mesure que les frais de recherche sont engagés, transférés au poste « Autres produits » du compte de résultat.

3.18 Classement des charges opérationnelles

Le coût des redevances est constitué des coûts des accords de licence que doit payer le Groupe afin de bénéficier du droit d'exploiter les licences de brevets concédées par des partenaires. Selon les

dispositions contractuelles, les charges sont basées soit sur un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé utilisant ces brevets, soit sur des redevances fixes annuelles.

Les charges de recherche et développement incluent les coûts liés au personnel, aux fournitures et aux installations de laboratoire, ainsi que les honoraires versés aux non-salariés et à des entités menant des activités de recherche et développement pour le compte du Groupe. Elles comprennent également les frais associés à l'obtention de brevets.

Les frais commerciaux, généraux et administratifs regroupent les fonctions de Direction générale et de support dans les domaines de l'administration, du développement de l'activité, de la propriété intellectuelle, de la finance, des affaires juridiques et des ressources humaines. Les coûts administratifs comprennent également les coûts liés aux installations et des frais de service, d'autres services professionnels, les frais de recrutement et les frais liés au maintien de brevets.

3.19 Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé.

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les pertes fiscales pouvant être reportées prospectivement ou rétrospectivement peuvent également être comptabilisées en actifs d'impôts différés. Les taux d'imposition applicables à la clôture sont utilisés pour déterminer les impôts différés.

Un actif d'impôts différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables suffisants pour les récupérer. Le Groupe n'a pas enregistré d'actifs d'impôts différés nets dans ses états financiers.

3.20 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours la période, ajusté de l'impact des actions propres.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives (stock-options, actions gratuites, BSA et BSPCE attribués aux membres du personnel).

3.21 Activités abandonnées

Conformément à l'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », les actifs et passifs des entités détenus en vue de la vente sont comptabilisés séparément. À compter de la date de classification en tant qu'« actifs détenus en vue de la vente », l'amortissement des actifs correspondants prend fin. Le résultat net des activités abandonnées est comptabilisé à part dans l'état des résultats. Par conséquent, les notes aux états financiers consolidés relatives à l'état des résultats concernent uniquement les activités poursuivies. Une activité abandonnée est une composante d'une société dont les flux de trésorerie sont indépendants. Il s'agit d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale distincte qui a été cédée ou qui est détenue en vue de la vente.

3.22 Tableau des flux de trésorerie

Le Groupe a choisi de présenter son tableau des flux de trésorerie consolidés selon la méthode indirecte. Le tableau des flux de trésorerie consolidé a été établi en fonction des flux des activités poursuivies (toutes les entités du Groupe sauf Collectis AB). Les flux de trésorerie nets liés à

l'exploitation, aux investissements et aux activités de financement des activités abandonnées proviennent de Collectis AB.

Note 4. Gestion des risques financiers

Nous sommes exposés aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers.

Risque de change

Une partie de nos revenus est générée dans des devises autres que l'euro. Bien que la stratégie de Collectis soit de privilégier l'euro dans nos transactions lorsque nous signons des contrats, certains accords ont été exprimés en dollars américains (essentiellement contrat Pfizer). Au 31 décembre 2015, 17% de notre trésorerie et équivalents de trésorerie sont libellés en euros.

Dans la mesure où notre politique est de ne pas utiliser d'instruments de couverture, nous sommes exposés aux fluctuations de la parité entre euro et dollar américain.

Risque de liquidité

Notre dette financière est composée d'avances remboursables accordées par l'Etat pour financer nos projets de recherche ainsi que de contrats de location financière. Le remboursement du capital des avances remboursables dépend du succès commercial des projets de recherche associés.

Depuis notre création, pratiquement tous les exercices se sont soldés par l'enregistrement de pertes et cela devrait continuer à court terme. Au 31 décembre 2015, nous disposons de 314,2 millions d'euros en trésorerie et équivalents.

Risque de taux d'intérêt

A ce jour, les dettes financières sont uniquement constituées par les avances remboursables, qui ne portent pas intérêt ou bien se voient appliquer des taux d'intérêt fixes, généralement en-dessous du marché. En conséquence, la structure de nos passifs ne nous expose pas de manière significative aux variations des taux d'intérêt.

Notre stratégie de placements est très conservatrice et principalement basée sur des placements liquides et à capital garanti.

Risque de crédit

Notre risque de crédit représente notre risque de perte financière dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque proviendrait essentiellement des créances clients, de la créance de Crédit d'Impôt Recherche, et des titres de participation.

Notre politique est de limiter notre risque en contactant avec des tiers ayant de bonnes notations de crédit.

Note 5. Secteurs opérationnels

Les secteurs opérationnels représentent des composantes de l'entreprise pour lesquelles des informations financières isolées sont à la disposition du Comité de Management et de Décision Opérationnelle (CMDO) afin d'évaluer les performances et d'allouer les ressources.

Le CMDO de Collectis est composé des personnes suivantes:

- Le Président et Directeur Général;
- Le vice-Président exécutif et Directeur des Opérations ;
- Le vice-Président exécutif responsable du Business Développement ;
- Le Directeur scientifique ;
- Le Directeur financier ;
- Le Vice-President Business Development ;
- Le Directeur juridique ;
- Le Directeur Général de Calyxt Inc.

Nous avons défini nos opérations et les dirigeons en deux secteurs opérationnels distincts qui recouvrent les domaines suivants :

- Thérapeutique: ce secteur est focalisé sur le développement de produits dans le domaine de l'immuno-oncologie et sur des thérapies de pointe pour guérir d'autres maladies chez l'homme. Notre démarche est basée sur notre expertise technique dans les domaines de la modification génique et des Récepteurs Antigènes Chimériques (CARs). Toutes ces activités sont opérées par la société Collectis S.A. et Collectis Inc.. Notre activité de holding est incluse dans le secteur Thérapeutique qui englobe également la direction de la recherche et développement ainsi que nos fonctions support. Nous avons également intégré dans le secteur Thérapeutique l'ancien secteur Outils et Services.
- Plantes: ce secteur est dédié à l'application de nos technologies d'ingénierie du génome au développement d'une nouvelle génération de produits végétaux dans le domaine de l'agriculture biotechnologique en utilisant nos ressources internes mais aussi au travers de partenariats avec d'autres sociétés dans le domaine des produits agricoles. Cette activité est opérée par notre filiale américaine Calyxt, Inc., dont le siège est situé à New Brighton, Minnessota.

Suite à la vente de Collectis AB en août 2014, le secteur « Outils et Services » est traité comme une activité abandonnée et l'information par secteur a été reclassée rétroactivement dans les deux secteurs opérationnels et de reporting : Thérapeutique (qui inclut l'activité Outils et Services que nous avons arrêtée) et Plantes.

Les opérations de la société mère, Collectis S.A., figurent intégralement dans le secteur Thérapeutique.

Il y a des transactions entre les deux secteurs opérationnels. Ces transactions incluent notamment l'allocation de frais généraux Groupe par Collectis S.A. vers ses filiales ainsi que des frais de recherche et développement aux secteurs opérationnels.

Ces transactions inter-secteurs sont en général imputées sur la base de contrats de service signés entre nos entités légales. Selon le type de service concerné, nous appliquons au coût de ces services une marge comprise entre 4 et 10 %. Collectis S.A. refacture également une partie du coût de la location de ses bureaux situés à Paris aux filiales françaises basées sur ce site. Conformément au contrat de cash pooling signé avec les filiales, nous appliquons des intérêts aux secteurs opérationnels à un taux basé sur l'Euribor 12 mois plus 5 %.

Les informations financières relatives à nos secteurs opérationnels figurent ci-après. La mesure de la performance de ces secteurs est basée sur les données du compte de résultat telles que le chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation, les dépenses de recherche et développement, les frais administratif et commerciaux, les coûts de redevance et autres produits et charges opérationnels et le résultat opérationnel (sans l'impact des charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie). Le CMDO n'a pas à sa disposition d'éléments permettant d'analyser le bilan par secteur ou par région. Les pertes ou profits opérationnels incluent l'impact net des transactions inter-segments qui sont éliminées.

La Société a identifié des erreurs non significatives dans la reconnaissance des revenus liés aux contrats de licence signés en 2012 et 2013 dans l'activité Plantes. Les paiements initiaux non remboursables reçus ont été intégralement comptabilisés en chiffre d'affaires à la date du contrat alors qu'ils auraient dû être reconnus au cours des périodes de licence. Les ajustements relatifs aux périodes antérieures ne sont pas significatifs et donc ont été enregistrés dans l'état des résultats consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015. L'ajustement cumulatif enregistré en produits constatés d'avance était de 0,8 millions d'euros à la fin de l'exercice 2015. Si ces ajustements avaient été enregistrés sur les périodes correspondantes, le chiffre d'affaires et autres produits de l'activité Plantes auraient été de 0,5 millions d'euros en 2013, de 1,1 millions d'euros en 2014 et de 1,1 millions d'euros en 2015. Le tableau ci-dessous présente les résultats des segments.

	2013			2014			2015		
	en milliers d'euros			en milliers d'euros			en milliers d'euros		
	Plantes	Therapeutique	Total secteurs opérationnels	Plantes	Therapeutique	Total secteurs opérationnels	Plantes	Therapeutique	Total secteurs opérationnels
Chiffre d'affaires et autres produits	1 283	13 928	15 211	1 156	27 564	28 720	44	57 141	57 185
Revenus inter-secteurs	-	(599)	(599)	(91)	(1 171)	(1 262)	-	(800)	(800)
Revenus avec Collectis AB (operations abandonnées)	-	(1 888)	(1 888)	-	(1 005)	(1 005)	-	-	-
Chiffre d'affaires externe et autres produits	1 283	11 441	12 724	1 065	25 388	26 453	44	56 341	56 385
Frais de recherche et développement	(1 426)	(16 418)	(17 844)	(922)	(13 485)	(14 407)	(3 200)	(49 210)	(52 410)
Frais administratifs et commerciaux	(795)	(18 239)	(19 034)	(822)	(12 292)	(13 114)	(1 666)	(25 572)	(27 238)
Coût des redevances et autres produits et charges d'exploitation	(62)	(2 312)	(2 374)	(269)	(3 908)	(4 177)	(245)	(4 416)	(4 660)
Total charges d'exploitation	(2 283)	(36 969)	(39 252)	(2 013)	(29 685)	(31 698)	(5 112)	(79 197)	(84 309)
Résultat opérationnel avant impôt	(1 000)	(25 528)	(26 528)	(948)	(4 297)	(5 245)	(5 068)	(22 856)	(27 924)
Amortissements et dépréciations	(86)	(1 762)	(1 848)	(74)	(1 271)	(1 345)	(89)	(1 657)	(1 745)
Charge liées aux attributions d'actions	-	(461)	(461)	-	(548)	(548)	(1 470)	(28 633)	(30 103)
Perte de valeur sur des actifs non financiers	-	(347)	(347)	-	(27)	(27)	-	-	-
Investissements	134	499	633	134	221	354	474	3 502	3 977

Informations pour toutes les entités :

Pour les années 2015, 2014 et 2013, les données de chiffre d'affaires externe clients par nature et par pays d'origine sont données dans la note 18.

En 2015, deux clients représentent plus de 10% des revenus des activités poursuivies : le client A avec 49 % et le client B avec 47 %.

En 2014, trois clients représentent plus de 10% des revenus des activités poursuivies : le client B avec 42,7%, le client C avec 19,4% et le client A avec 14,2%.

En 2013, aucun client ne représentait plus de 10% du chiffre d'affaires total.

Note 6. Test de perte de valeur

Les unités génératrices de trésorerie (UGT) définies par Collectis correspondent aux secteurs opérationnels et de reporting : Thérapeutique et Plantes.

2013

La seule UGT qui comprenait un goodwill était Outils et Services (maintenant intégrée dans l'UGT Thérapeutique). A la fin de l'exercice 2013, 100% du goodwill constaté suite à l'acquisition de Collectis AB lui était affecté. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, nous avons effectué un test de perte de valeur comme décrit dans la note 3.10.

En 2013, la valeur recouvrable de l'UGT Outils et Services a été déterminée sur la base de sa juste valeur moins les coûts liés à la vente afin de tenir compte de la décision de vendre Collectis AB et de cesser l'activité de ce secteur. La juste valeur moins les coûts liés à la vente ont été déterminés sur la base des résultats des premières négociations initiées dans l'optique de la cession du secteur Outils et Services.

La valeur nette comptable de l'UGT Outils et Services s'est avérée supérieure à la valeur recouvrable ce qui a conduit à déprécier le goodwill pour un montant de 26,8 millions d'euros et les actifs corporels pour un montant de 0,3 million d'euros. L'impact de la dépréciation du goodwill est présenté dans le poste activités destinées à être cédées sur la base de la valeur nette comptable relative des éléments du secteur Outils et Services, alors que la dépréciation des actifs incorporels fait partie du résultat opérationnel des activités poursuivies dans la mesure où elle correspond aux actifs corporels des sociétés Collectis Bioresearch et Ectycell.

Au 31 décembre 2013, la valeur nette des actifs incorporels du secteur Outils et Services après dépréciation se présentait comme suit :

	31/12/2013		
	Base de calcul de la perte de valeur	Dépréciation	Valeur nette
	en milliers d'euros		
Goodwill	27 860	(26 764)	1 096
Actifs incorporels	2 373	-	2 373
Actifs corporels	761	(347)	414
Total	30 994	(27 111)	3 883

2014

La partie restante du Goodwill de Collectis AB a été complètement dépréciée en août 2014 sur la base du prix de cession final. Au 31 décembre 2014, nous n'avons détecté aucun indice de perte de valeur relatif aux actifs incorporels ou corporels.

2015

Au 31 décembre 2015, nous n'avons détecté aucun indice de perte de valeur relatif aux actifs incorporels ou corporels de chacune des UGT.

Note 7. Actifs incorporels

	Ecart d'acquisition	Licences et brevets	Autres incorporels	Total
	en milliers d'euros			
Valeur nette comptable au 01/01/2013	28 759	1 255	2 680	32 694
Changements de périmètre	-	-	-	-
Acquisitions d'actifs incorporels	-	62	-	62
Cessions d'actifs incorporels	-	-	-	-
Charges d'amortissement et de dépréciation	(26 764)	(163)	(224)	(27 151)
Effets de change	(899)	-	(79)	(978)
Valeur nette comptable au 12/31/2013	1 096	1 154	2 377	4 627
Valeur brute comptable en fin de période	27 860	1 917	2 852	32 629
Amortissements et dépréciations exceptionnelles cumulées	(26 764)	(763)	(475)	(28 002)
Valeur nette comptable au 01/01/2014	1 096	1 154	2 377	4 627
Changements de périmètre	(1 059)	-	(2 152)	(3 211)
Acquisitions d'actifs incorporels	-	11	-	11
Cessions d'actifs incorporels	-	-	-	-
Charges d'amortissement et de dépréciation	-	(139)	(148)	(287)
Effets de change	(37)	-	(77)	(114)
Valeur nette comptable au 12/31/2014	-	1 026	-	1 026
Valeur brute comptable en fin de période	-	1 928	-	1 928
Amortissements et dépréciations exceptionnelles cumulées	-	(902)	-	(902)
Valeur nette comptable au 01/01/2015	-	1 026	-	1 026
Changements de périmètre	-	-	-	-
Acquisitions d'actifs incorporels	-	87	-	87
Cessions d'actifs incorporels	-	-	-	-
Charges d'amortissement et de dépréciation	-	(157)	-	(157)
Effets de change	-	-	-	-
Valeur nette comptable au 12/31/2015	-	956	-	956
Valeur brute comptable en fin de période	-	2 015	-	2 015
Amortissements et dépréciations exceptionnelles cumulées	-	(1 059)	-	(1 059)

La ligne « Changement de périmètre » correspond à la sortie de Collectis AB du périmètre de consolidation suite à sa cession en août 2014.

Note 8: Immobilisations corporelles

	Constructions	Installations techniques	Aménagements et autres	Total
	en milliers d'euros			
Valeur nette comptable au 01/01/2013	1 782	3 643	59	5 484
Changements de périmètre	-	-	-	-
Acquisitions d'actifs corporels	169	356	46	571
Cessions d'actifs corporels	-	-	-	-
Charges d'amortissement et de dépréciation	(388)	(1 711)	(43)	(2 142)
Effets de change	(44)	-	-	(44)
Valeur nette comptable au 12/31/2013	1 519	2 288	62	3 869
Valeur brute comptable en fin de période	2 381	9 741	411	12 533
Amortissements et dépréciations exceptionnelles cumulées	(818)	(7 497)	(349)	(8 664)
Valeur nette comptable au 01/01/2014	1 563	2 244	62	3 869
Changements de périmètre	-	(325)	-	(325)
Acquisitions d'actifs corporels	-	337	7	344
Cessions d'actifs corporels	-	(7)	-	(7)
Charges d'amortissement et de dépréciation	(397)	(879)	(28)	(1 304)
Effets de change	-	33	-	33
Valeur nette comptable au 12/31/2014	1 166	1 403	41	2 610
Valeur brute comptable en fin de période	2 381	8 552	418	11 351
Amortissements et dépréciations exceptionnelles cumulées	(1 215)	(7 150)	(377)	(8 742)
Valeur nette comptable au 01/01/2015	1 166	1 403	41	2 610
Changements de périmètre	-	-	-	-
Acquisitions d'actifs corporels	1 331	2 224	483	4 038
Cessions d'actifs corporels	-	(106)	-	(106)
Charges d'amortissement et de dépréciation	(614)	(922)	(52)	(1 587)
Reclassement	-	(17)	18	1
Effets de change	20	61	7	88
Valeur nette comptable au 12/31/2015	1 903	2 643	497	5 043
Valeur brute comptable en fin de période	3 734	10 716	953	15 403
Amortissements et dépréciations exceptionnelles cumulées	(1 831)	(8 074)	(456)	(10 361)

La ligne « Changement de périmètre » correspond à la sortie de Collectis AB du périmètre de consolidation suite à sa cession en août 2014.

Les progressions sont notamment liées aux investissements réalisés dans notre nouveau siège social aux États-Unis et dans notre équipement R&D aux États-Unis et en France.

Aucun actif n'a été donné en garantie de passif financier. Il n'y a aucune réserve sur la propriété des actifs corporels en dehors de ceux qui font l'objet de contrats de location financière.

Locations financières

	Au 31 décembre	
	2014	2015
	en milliers d'euros	
Valeurs brutes	5 247	5 377
Amortissements	(4 417)	(4 893)
Valeur nette	829	484

Les locations financières concernent principalement des équipements de laboratoires et du matériel informatique.

Note 9: Stock et travaux en cours

	Au 31 décembre	
	2014	2015
	en milliers d'euros	
Matières premières et consommables	135	158
Travaux en cours	-	-
Stocks et travaux en cours	135	158

Les travaux en cours correspondent aux produits développés par le secteur Outils et Services. Comme ce secteur a été abandonné en 2014, il n'y a pas de coûts accumulés sur commandes en cours aux 31 décembre 2014 et 2015.

Note 10: Clients, comptes rattachés et autres actifs courants

10.1 Clients et comptes rattachés

	Au 31 décembre	
	2014	2015
	en milliers d'euros	
Créances clients	5 932	6 266
Provisions pour dépréciation	(51)	(231)
Créances clients nettes	5 881	6 035

Toutes les créances clients ont une échéance à moins d'un an.

Au 31 décembre 2014, un montant de 1,4 million d'euros concernant une créance client non-courante est enregistré dans la ligne « Actifs financiers », ce qui n'est plus le cas au 31 décembre 2015 du fait que la créance sera remboursée pour le 30 juin 2016.

10.2 Subventions à recevoir

	Au 31 décembre	
	2014	2015
	en milliers d'euros	
Crédit d'impôt recherche	7 052	8 227
Autres subventions	2 224	1 981
Provision sur autres subventions	(1 106)	(1 106)
Total	8 170	9 102

Les produits non perçus des subventions d'état liées aux travaux de recherche et développement sont regroupés dans les « Subventions à recevoir » s'il n'y a pas de doute sur le paiement de ces montants.

La provision sur autres subventions correspond à la subvention CellMill. Celectis S.A. est en discussion sur l'arrêt de cette subvention et le montant à recevoir a été entièrement déprécié au 31 décembre 2014. A noter que, en 2011 et 2012, nous avons conclu un accord de subvention pour un programme de recherche intitulé " CellMill " pour un montant total de 11,0 millions d'euros avec cinq différents

organismes locaux, régionaux et nationaux. Les subventions reçues ne sont pas remboursables. Cependant, pour certains d'entre elles, le contrat stipulait que les fonds devront être remboursés si nous sommes sortis de l'endroit où les activités de recherche sur CellMill ont été réalisées (Evry, Essonne). Pour plusieurs raisons, y compris la résiliation du partenariat par notre partenaire de recherche, nous avons dû fermer ce site au début de 2014, et rembourser le montant indu en 2015.

Le bilan au 31 décembre 2015 comprend 3,1 millions d'euros liés aux crédits d'impôt recherche 2014 et 5,1 millions d'euros liés aux crédits d'impôt recherche 2015.

10.3 Autres actifs courants

	Au 31 décembre	
	2014	2015
	en milliers d'euros	
TVA déductible	2 101	461
Charges constatées d'avance	1 902	3 778
Autres actifs courants	1 464	446
Total	5 468	4 685

Les charges constatées d'avance sont constituées principalement d'avances faites à nos sous-traitants au titre de travaux de recherche et développement.

Note 11: Trésorerie et équivalents de trésorerie

	Au 31 décembre	
	2014	2015
	en milliers d'euros	
Disponibilités	94 680	283 877
Valeurs mobilières de placement	667	11 361
Dépôts à terme	17 000	19 000
Total	112 347	314 238

La revalorisation de nos comptes libellés en US dollars a généré un gain de change potentiel de 6,1 millions d'euros.

Note 12. Capital social

12.1 Evolution du capital social

Nature des mouvements	Capital social	Prime d'émission	Nombre d'actions	Valeur nominale
	en milliers d'euros			en €
Au 1er janvier 2013	1 024	131 159	20 477 024	0,05
Augmentation de capital suite à l'émission d'actions (BSA et BSPCE)	-	3	296	-
Augmentation de capital suite à l'émission d'actions (BSA Kepler)	30	2 285	605 000	-
Rémunérations en actions	-	461	-	-
Au 31 décembre 2013	1 054	133 908	21 082 320	0,05
Nature des mouvements	Capital social	Prime d'émission	Nombre d'actions	Valeur nominale
	en milliers d'euros			en €
Au 1er janvier 2014	1 054	133 908	21 082 320	0,05
Augmentation de capital suite à l'émission d'actions	200	19 446	4 000 000	-
Augmentation de capital suite à l'émission d'actions (Pfizer)	139	25 640	2 786 924	-
Augmentation de capital suite à l'émission d'actions (BSA et actions gratuites)	79	13 301	1 577 477	-
Rémunérations en actions	-	548	-	-
Au 31 décembre 2014	1 472	192 842	29 446 721	0,05
Nature des mouvements	Capital social	Prime d'émission	Nombre d'actions	Valeur nominale
	en milliers d'euros			en €
Au 1er janvier 2015	1 472	192 842	29 446 721	0
Augmentation de capital suite à l'émission d'actions (Nasdaq)	275	194 382	5 500 000	-
Augmentation de capital suite à l'émission d'actions (Autres))	-	-	-	-
Augmentation de capital suite à l'émission d'actions (BSA et actions gratuites)	12	4 066	231 893	-
Rémunérations en actions	-	29 392	-	-
Au 31 décembre 2015	1 759	420 682	35 178 614	0

Evolution du capital en 2015

- Le 30 mars 2015, nous avons émis 5 500 000 actions ordinaires (sous la forme d'American Depositary Shares) sur le Nasdaq pour un montant de 211,5 million d'euros. 16,9 millions d'euros de frais d'émission relatifs à cette opération ont été imputés sur les primes d'émissions.
- Au cours des 12 mois de l'exercice clos le 31 décembre 2015, nous avons émis 101 893 actions ordinaires liées à la conversion des attributions, 70 000 actions ordinaires liées à l'exercice des stock-options et 60 000 actions ordinaires correspondant aux actions gratuites attribuées en 2013.

Evolution du capital en 2014

- Le 19 mars 2014, nous avons contracté un accord avec Trout Capital LLC afin qu'ils agissent en tant qu'agent de placement pour nous fournir des services liés à un placement privé d'actions auprès d'investisseurs institutionnels qualifiés ou d'investisseurs institutionnels accrédités. Le 24 mars 2014, nous avons émis 4 000 000 actions ordinaires pour ce placement privé qui a conduit à une levée de fonds de 20 520 milliers d'euros. Les honoraires payés à Trout Capital LLC se sont élevés à 965 milliers d'euros, incluant la juste valeur de 174 milliers d'euros des 50 000 BSA (Bons de Souscription d'Actions) émis le 27 mars 2014, et 791 milliers d'euros payés au comptant. Ces honoraires ont été déduits de la prime d'émission.
- Le 31 juillet 2014, nous avons émis 2 786 924 actions ordinaires dans le cadre d'une augmentation de capital réservée au bénéfice de Pfizer OTC B.V. pour une souscription totale de 25 779 milliers d'euros.
- Le 29 septembre 2014, la période d'acquisition concernant 82 123 actions gratuites est arrivée à expiration. Nous avons émis les actions en conséquence.
- Le 13 novembre 2014, suite à l'exercice des « BSA 2011 » qui venaient à expiration le 28 octobre 2014, nous avons émis 1 495 357 actions ordinaires pour une souscription totale de 13 383 milliers d'euros.

Evolution du capital en 2013

- 29 avril 2013 : augmentation de capital de 38€ suite à l'émission de 761 actions d'une valeur nominale de 0,05€
- 19 septembre 2013 : augmentation de capital de 15€ suite à l'émission de 293 actions d'une valeur nominale de 0,05€ chacune résultant de l'exercice de BSA.
- En décembre 2012, suite à une décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2012, nous avons émis 2 000 000 BSA au bénéfice de Kepler Capital Markets et Kepler Corporate Finance (« Kepler »). A la demande de Collectis et à n'importe quel moment durant les années 2013, 2014 et 2015, Kepler doit exercer le nombre de bons demandé. Chaque BSA donne à Kepler le droit d'acheter une action avec une décote de 10% sur le cours de marché de l'action à la date de l'exercice. Dans le cadre de ce contrat, quatre tirages ont été effectués entre juillet et octobre 2013 et nous avons émis 605 000 actions nouvelles pour une levée de fonds nette de 2 285 milliers d'euros.

BSA 2011:

Le 28 octobre 2011, utilisant une délégation de pouvoir accordée par l'Assemblée Générale tenue le même jour, nous avons émis 12 195 113 BSA (Bons de Souscription d'Actions) aux actionnaires de l'époque avec un ratio d'un BSA pour une action. La date limite d'exercice de ces BSA était fixée au 28 octobre 2014. A l'issue de cette opération nous avons émis 1 470 836 actions nouvelles correspondant à des fonds de 13,2 millions d'euros.

Droits de vote

Si un actionnaire détient ses actions avec une gestion au nominal depuis plus de deux ans, ces actions sont alors assorties d'un droit de vote double.

- Au 31 décembre 2013, le capital était composé de 21 082 320 actions ordinaires dont 4 576 704 avec un droit de vote double.
- Au 31 décembre 2014, le capital était composé de 29.446.721 actions ordinaires dont 8 762 458 avec un droit de vote double.
- Au 31 décembre 2015, nous avons 35 178 614 actions ordinaires en circulation, dont 7 470 898 étaient assorties d'un droit de vote double.

En dehors de cela, aucune action ordinaire n'est assortie d'un droit de vote préférentiel ni d'aucune restriction.

12.2 Paiements fondés sur des actions

Les souscriptions d'actions et les souscriptions des salariés consistent en bon de souscription d'action (BSA) attribués aux membres de notre conseil d'administration et à nos consultants.

Les titulaires d'options et de BSA peuvent souscrire à une émission d'actions de Collectis à un prix d'exercice déterminé.

31 décembre 2015 :

Date	Type	Nombre de bons/actions émis au 31/12/2015	Nombre de bons/actions annulés/ exercés au 31/12/2015	Nombre de bons/actions restants au 31/12/2015	Nombre maximum d'actions pouvant être émises	Prix d'exercice par action en euros
20/07/2007	BSPCE C	228 767	95 775	132 992	138 125	13,75
28/02/2008	BSPCE D	1 867	0	1 867	1 939	6,16
23/01/2009	BSA C2	59 108	39 406	19 702	20 464	7,97
27/07/2010	BSPCE E	102 099	99 123	2 976	2 976	0,00
18/09/2012	Actions gratuites	102 000	92 000	10 000	10 000	0,00
19/03/2013	Actions gratuites	50 000	0	50 000	50 000	6,00
10/04/2014	Actions gratuites	100 000	2 000	98 000	98 000	0,00
08/01/2015	Actions gratuites	50 000	0	50 000	50 000	0,00
12/03/2015	Actions gratuites	1 907 297	91 967	1 815 330	1 815 330	38,45
24/03/2015	Options de souscriptions	180 000	0	180 000	180 000	38,45
27/03/2015	BSA	50 000	0	50 000	50 000	29,58
18/05/2015	BSA	450 400	300	450 100	450 100	0,00
08/09/2015	BSA	274 200	0	274 200	274 200	28,01
08/09/2015	Options de souscriptions	1 982 300	50 000	1 932 300	1 932 300	27,55

En septembre 2015, notre filiale Calyxt Inc. a attribué des options représentant un intérêt de 4,7 % en cas d'exercice intégral à un petit groupe de ses employés, directeurs et cadres dirigeants. Les dépenses de rémunération pour 2015 se sont élevées à 0,5 million d'euros (voir Note 20.5).

En décembre 2014, notre filiale Calyxt Inc. a attribué des options représentant un intérêt de 9,4 % en cas d'exercice intégral à un petit groupe de ses employés, directeurs et cadres dirigeants. Calyxt Inc. a établi ces attributions pour proposer des mesures incitatives aux employés directement associés aux performances de Calyxt Inc., plutôt qu'à l'ensemble de Collectis. Les dépenses de rémunération pour 2015 se sont élevées à 0,2 million d'euros (voir Note 20.5).

12.3 Intérêts minoritaires

En date du 19 décembre 2013, Collectis S.A. a apporté à Collectis Bioresearch l'ensemble des titres qu'elle détenait dans la société Ectycell et la Caisse de Dépôts et Consignations et a souscrit à une augmentation de capital de la société Collectis Bioresearch à hauteur de 3,5 millions d'euros en numéraire. A l'issue de ces opérations, la société Ectycell est détenue à 100% par la société Collectis Bioresearch dont les deux actionnaires sont la société Collectis à hauteur de 75,5% et la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 24,5%. Cette transaction a été enregistrée comme une opération en capital entre nous et des intérêts minoritaires, avec pour conséquence le transfert de 24,5% des capitaux propres consolidés de Collectis Bioresearch à des intérêts minoritaires pour 3,3 millions d'euros.

Le 18 mai 2015, Collectis S.A. a racheté les actions de Collectis Bioresearch détenues par la Caisse des dépôts et consignations pour 3,5 millions d'euros. Par la suite, aucun intérêt minoritaire n'a été comptabilisé.

Le tableau suivant décrit les informations relatives à chacune de nos filiales comportant des intérêts minoritaires :

	ECTYCELL		COLLECTIS BIORESEARCH		COLLECTIS BIORESEARCH In.	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015
	en milliers d'euros					
Chiffre d'affaire	33	-	1 093	327	416	(32)
Résultat de la période	(2 771)	228	(1 547)	2 062	269	58
Résultat, part des minoritaires	(679)	56	(379)	60	66	55
Résultat global, autres	17	-	61	1	(258)	(196)
Résultat global	(2 754)	228	(1 486)	2 063	11	(138)
Résultat global, part des minoritaires	(675)	56	(364)	60	3	(10)
Actifs courants	(706)	-	3 015	-	(2 081)	-
Actifs non courants	33	-	-	-	-	-
Passifs courants	(2 796)	-	(915)	-	2	-
Passifs non courants	(941)	-	(750)	-	-	-
Actifs nets	(4 410)	-	1 349	-	(2 078)	-
Actifs nets, part des minoritaires	(2 110)	-	1 360	-	(509)	-

12.4 Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité a été signé avec Natixis Securities en 2008. Ce contrat donne mandat à Natixis d'intervenir sur le marché pour le compte de Collectis, en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres, en toute indépendance, sans entraver le fonctionnement régulier du marché ou induire autrui en erreur.

Le versement initial a été de 0,4 millions d'euros. 0,2 millions sont présentés en « Actions propres » et le solde figure dans le bilan consolidé sur la ligne « Autres actifs financiers non courants ».

Note 13. Dettes financières

13.1 Dettes financières courantes et non courantes

	Au 31 décembre	
	2014	2015
	en milliers d'euros	
Avances remboursables	2 768	-
Contrats de location financement	48	64
Autres	8	2
Passifs financiers non courant	2 824	66
Avances remboursables	596	1 839
Contrats de location financement	266	82
Passifs financier courant	862	1 921

13.2 Avances remboursables

	OSEO A0609014Q	OSEO I1010002W	OSEO ACTIVE	OSEO I1107018W	OSEO I1010001W	TOTAL	
	en milliers d'euros						
Balance au 01/01/2014	150	504	1 424	248	24	860	3 210
Montants reçus	-	-	-	300	-	-	300
Montants remboursés	-	(284)	-	-	-	-	(284)
Actualisation	-	-	100	-	-	60	160
Ajustement	-	(220)	-	198	-	-	(22)
Balance au 31/12/2014	150	-	1 524	746	24	920	3 364
Dont:							
Part non courante	-	-	1 524	300	24	920	2 768
Part courante	150	-	-	446	-	-	596
Balance au 1/1/2015	150	-	1 524	746	24	920	3 364
Montants reçus	-	-	-	-	-	-	-
Montants remboursés	(150)	-	-	(746)	-	-	(896)
Actualisation	-	-	-	-	-	-	-
Ajustement	-	-	-	-	-	-	-
Reclassement	-	-	(528)	-	47	(148)	(629)
Balance au 31/12/2015	-	-	996	-	71	772	1 839
Dont:							
Part non courante	-	-	-	-	-	-	-
Part courante	-	-	996	-	71	772	1 839

Les avances remboursables sont contractées avec Bpifrance (anciennement OSEO innovation). Ces contrats financent les programmes de recherche débouchant sur une application commerciale. Le montant global de l'avance pour la totalité du programme est fixé dans le contrat. Il est versé en partie à la signature du contrat et ensuite, en fonction de franchissement d'étapes, selon des paiements échelonnés sur des périodes pouvant s'étendre sur plusieurs années. Ces contrats incluent généralement des taux d'intérêt inférieurs à ceux du marché. Le remboursement des avances et des intérêts est contractuellement exigé en cas de succès commercial. Un échec commercial ou scientifique est déterminé en accord entre les parties sur la base de l'impossibilité de parvenir à un débouché commercial à partir des travaux effectués. Dans ce cas, la dette est effacée.

Une dette financière est reconnue suite aux montants versés à la signature ou après le franchissement d'étapes. Comme il est décrit dans la note 3.17 « Autres aides publiques », l'avantage dû à des taux appliqués aux avances inférieurs à ceux du marché, est considéré comme une subvention et comptabilisé comme tel. La charge d'intérêt correspondante est calculée sur la base des taux du marché et ajoutée à la dette financière.

Du fait que les avances peuvent être remboursées dans les 12 prochains mois, le montant dû a été reclassé en « Autres dettes à court terme ».

Les éléments déclenchant des « ajustements » sont détaillés pour chaque contrat.

OSEO A0609014Q

Ce programme est terminé. Nous avons remboursé 200 milliers d'euros en 2013 et nous rembourserons le solde de 150 milliers d'euros en 2015.

OSEO I1010002W

Ce programme est terminé et nous avons remboursé 284 milliers d'euros en 2014.

OSEO ACTIVE

Le 10 décembre 2008, nous avons obtenu d'OSEO une aide constituée d'une avance remboursable d'un montant total de 2 647 milliers d'euros pour financer le développement d'application de nos technologies dans les maladies virales. Avant le 1er janvier 2014, nous avons reçu 1 608 milliers d'euros. Ce montant a été actualisé, compte tenu du taux d'intérêt inférieur au marché.

Une partie de cette avance remboursable (y compris l'ajustement lié à l'actualisation) a été reclassée en « Autres dettes courantes » en 2015 et payé en 2016.

OSEO I1107018W

Le 1er septembre 2011, Collectis Bioresearch a obtenu d'OSEO une aide constituée d'une avance remboursable d'un total de 1 578 milliers d'euros pour financer le développement d'outils pour les tests in-vitro des entreprises pharmaceutiques. Nous avons reçu avant le 1^{er} janvier 2014, 247 milliers d'euros et 300 milliers d'euros en 2014.

Au cours de l'année 2014, Collectis a fait part à BpiFrance de son intention d'arrêter le projet dans l'année 2015. Nous pensons que nous devons rembourser tout ou partie des montants reçus au titre de ce contrat. Nous avons donc augmenté la dette sur cette avance à sa valeur nominale, en enregistrant un ajustement de 198 milliers d'euros sur 2014.

Nous avons remboursé le solde pour 746 milliers d'euros en 2015.

OSEO I1010001W

Le 1er septembre 2011, nous avons obtenu d'OSEO une aide constituée de deux avances remboursables pour financer le développement de lignées dérivées d'iPS pour des tests pharmaceutiques. Avant le 1er janvier 2014, nous avons reçu les montants de 24 milliers d'euros et de 1 225 milliers d'euros au titre de ces deux avances. Ces montants ont été actualisés, compte tenu du taux d'intérêt inférieur au marché.

Une partie de cette avance remboursable (y compris l'ajustement lié à l'actualisation) a été reclassée en « Autres dettes courantes » en 2015 et payé en 2016.

13.3 Echancier des dettes financières

	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Au 31 décembre 2014	en milliers d'euros			
Avances remboursables	3 364	596	968	1 800
Contrats de location	314	266	48	-
Autres	8	-	8	-
Total dettes	3 686	862	1 024	1 800
	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Au 31 décembre 2015	en milliers d'euros			
Avances remboursables	1 839	1 839	-	-
Contrats de location	146	82	64	-
Autres	2	-	2	-
Total dettes	1 986	1 921	66	-

Note 14 Revenus et produits différés

	Au 31 décembre	
	2014	2015
	en milliers d'euros	
Revenus différés	57 995	54 422
Prime d'emménagement	632	336
Produits différés de subventions	865	-
Total	59 492	54 758

Revenus différés

Les paiements initiaux reçus dans le cadre de contrat de recherche ou de licence sont différés tant que l'intégralité du service n'a pas été rendue. En 2013, ces paiements concernaient essentiellement le secteur des Plantes. Pour 2014 et 2015, la majorité des revenus différés correspondent aux contrats signés avec Pfizer et Servier.

Bail du Biopark : prime d'emménagement

Lorsque Collectis a emménagé dans ses locaux actuels, nous avons reçu de notre bailleur une prime d'emménagement d'une valeur de 1 100 milliers d'euros. Ce montant est différé et amorti sur la durée de bail de 6 ans. Ce montant est comptabilisé en diminution des charges de location.

Revenus différés : subventions

Les paiements reçus dans le cadre d'une subvention sont différés jusqu'à la réalisation des activités de recherche associées à ce projet. Au 31 décembre 2015, les revenus reportés ont été comptabilisés en « Autres produits d'exploitation » ou reclassés en « Autres dettes à court terme » lorsque le programme a été arrêté.

Note 15. Provisions

	01/01/2013	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Changement dans le périmètre	31/12/2013
	en milliers d'euros					
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	513	9	-	(85)	-	437
Provisions pour litiges	272	590	(272)	-	-	589
Plan de sauvegarde de l'emploi	-	1 865	-	-	-	1 865
Total	785	2 464	(272)	(85)	-	2 891
Non courant	785	9	(272)	(85)	-	437
Courant	-	2 454	-	-	-	2 454

	01/01/2014	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Changement dans le périmètre	31/12/2014
	en milliers d'euros					
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	437	82	-	(121)	-	398
Provisions pour litiges	589	483	(101)	(24)	(247)	700
Plan de sauvegarde de l'emploi 2013	1 865	-	(1 133)	(210)	-	522
Plan de sauvegarde de l'emploi 2014	-	491	(298)	-	-	193
Total	2 891	1 056	(1 532)	(355)	(247)	1 813
Non courant	437	82	-	(121)	-	398
Courant	2 454	974	(1 532)	(234)	-	1 415

	01/01/2015	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Reclassements	31/12/2015
	en milliers d'euros					
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	398	54	-	-	(15)	437
Provisions pour litiges	700	654	(391)	(41)	0	922
Plan de sauvegarde de l'emploi 2013	522	8	(15)	(166)	(346)	4
Plan de sauvegarde de l'emploi 2014	193	10	(9)	(104)	(63)	27
Total	1 813	726	(415)	(311)	(424)	1 390
Non courant	398	54	-	-	(15)	437
Courant	1 415	672	(415)	(311)	(409)	953

En 2013, nous avons initié un plan de sauvegarde de l'emploi pour Collectis S.A., Collectis Bioresearch et Ectycell. Le Comité d'Entreprise a reçu un avis détaillant le plan avant le 31 décembre 2013 et une provision de 1.865 milliers d'euros a été constatée au 31 décembre 2013. Cette provision inclut des indemnités de licenciement pour un total de 1.256 milliers d'euros ainsi que des coûts de suivi pour un montant de 609 milliers d'euros. Sur l'ensemble de cette provision, nous avons dépensé 1.133 milliers d'euros en 2014 dont 959 milliers d'euros pour les indemnités de licenciement et 174 milliers d'euros en coût d'accompagnement. Au 31 décembre 2014, nous avons réduit la provision restante de 210 milliers d'euros.

Au cours de l'année 2014, nous avons mis en place un second plan de sauvegarde de l'emploi concernant Collectis Bioresearch et Ectycell pour un montant de 491 milliers d'euros. Cette provision inclut des indemnités de licenciement pour un total de 183 milliers d'euros ainsi que des coûts de suivi pour un montant de 308 milliers d'euros. Sur l'ensemble de cette provision, nous avons dépensé 298 milliers d'euros en 2014 pour les indemnités de licenciements.

En 2015, nous avons payé 24 milliers d'euros au titre des plans de sauvegarde d'emploi chez Collectis Bioresearch et Ectycell et nous avons reclassé 409 milliers euros de provision Plan de sauvegarde de l'Emploi à Autres passif courants.

De plus, au 31 décembre 2015, les provisions pour litige s'expliquent notamment par la fin du contrat d'un fournisseur, des litiges avec des employés et des indemnités de licenciement.

Provisions pour indemnités de départ à la retraite

France

En France, les charges de retraite sont généralement financées par les cotisations des employeurs et des employés et sont comptabilisées comme des régimes à prestations définies, les cotisations de l'employeur étant comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées. Aucun fonds n'a été constitué pour couvrir l'engagement correspondant aux indemnités de départ à la retraite. Les dépenses comptabilisées au titre des exercices 2013, 2014 et 2015 se sont élevées respectivement à 0,7 millions d'euros, 0,6 millions d'euros et 0,7 millions d'euros.

La loi française oblige l'employeur à payer une indemnité fixe au salarié lors de son départ à la retraite. Cette indemnité est basée sur l'ancienneté et la rémunération de l'employé au moment de son départ. Cet avantage n'est pas acquis avant le départ à la retraite. Nous nous soumettons à cette obligation.

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation des engagements de retraite sont les suivantes:

	2014	2015
Taux de charges sociales	45%	45%
Augmentation de salaires	2%	2%
Taux d'actualisation	1.5%	2%
Hypothèse de retraite	Départ volontaire	
Age de départ à la retraite	65 ans	

Le taux d'actualisation est basé sur les taux de rendement d'obligations de première qualité à la fin de la période comptable.

Le tableau suivant détaille les éléments permettant le passage des soldes d'ouverture des passifs enregistrés au titre des régimes à prestations définies aux soldes de clôture.

	en milliers d'euros
Au 1er janvier 2013	(513)
Coût des services rendus	(64)
Coût des services passés	85
Coût financier	(15)
Ecart actuariels	70
Au 31 décembre 2013	(437)
Coût des services rendus	(71)
Coût des services passés	-
Coût financier	(11)
Ecart actuariels	121
Au 31 décembre 2014	(398)
Coût des services rendus	(49)
Coût des services passés	-
Coût financier	(6)
Ecart actuariels	(14)
Reclassement	29
Au 31 décembre 2015	(437)

Le montant du coût des services rendus est lié au plan de sauvegarde de l'emploi que nous avons décidé en 2013.

Suède

Les employés de Collectis AB bénéficient d'un accord spécial de retraite sous la forme suivante. Une réduction de salaire est convenue entre l'entreprise et les employés. On calcule le gain net pour la société, charges sociales incluses. L'écart de coût est versé sous forme de prime à un fonds de retraite. Nous gérons le contrat, et le bénéficiaire est l'employé. Il existe un accord entre l'entreprise et les employés stipulant notre obligation de payer à l'employé tous les montants reçus dans le cadre de ce contrat.

L'engagement de Collectis AB est enregistré comme un passif et la police est reconnue comme un actif pour le même montant. Cet actif et ce passif se compensent. Au 31 décembre 2013, ils s'élevaient à 1 075 millions d'euros. Cette obligation disparaît avec la vente de Collectis AB.

Etats Unis

Il n'y a pas de régimes à prestations définies pour les filiales situées aux USA.

Note 16. Autres passifs courants

	Au 31 décembre	
	2014	2015
	en milliers d'euros	
TVA à payer	294	6 314
Provisions liées aux charges de personnel	628	3 958
Autres	2 372	2 425
Total	3 294	12 697

Au 31 décembre 2015, la TVA exigible s'expliquait essentiellement par la facturation de programmes de collaboration associés à Servier. Les charges à payer pour le personnel concernent les primes annuelles, les charges à payer associées aux congés et les charges liées aux plans sociaux. La ligne « Autres » concerne essentiellement des subventions.

Au 31 décembre 2014, le poste "Autres passifs courants" inclut 1 880 milliers d'euros reçus au titre de la subvention CellMill. Suite à un accord avec les collectivités locales en 2015, nous avons remboursé 0,99 millions d'euros et enregistré 0,69 millions d'euros en « Autres produits d'exploitation ».

Note 17. Juste valeur des instruments financiers

Le tableau suivant montre la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers et de passifs financiers. Il n'inclut pas d'information sur la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur dans la mesure où la valeur comptable peut être raisonnablement assimilée à la juste valeur.

2014	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Dépôts et cautionnements	Coût amorti	Juste valeur
en milliers d'euros					
Actifs financiers					
Actifs financiers à long termes	1 977	-	1 977	-	1 977
Clients et subventions à recevoir	14 051	-	-	14 051	14 051
Trésorerie et équivalents	112 347	112 347	-	-	112 347
Total actifs financiers	128 375	112 347	1 977	14 051	128 375
Dettes financières					
Dettes financières non courantes	2 824	-	-	2 824	2 824
Emprunts courants	862	-	-	862	862
Fournisseurs et comptes rattachés	72 588	-	-	72 588	72 588
Total dettes financières	76 274	-	-	76 274	76 274
2015	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Dépôts et cautionnements	Coût amorti	Juste valeur
en milliers d'euros					
Actifs financiers					
Actifs financiers à long termes	844	-	844	-	844
Clients et subventions à recevoir	15 137	-	-	15 137	15 137
Trésorerie et équivalents	314 238	314 238	-	-	314 238
Total actifs financiers	330 219	314 238	844	15 137	330 219
Dettes financières					
Dettes financières non courantes	66	-	-	66	66
Emprunts courants	1 921	-	-	1 921	1 921
Fournisseurs et comptes rattachés	74 065	-	-	74 065	74 065
Total dettes financières	76 052	-	-	76 052	76 052

Note 18. Analyse des produits d'exploitation

Chiffre d'affaires par pays d'origine et autres produits d'exploitation

	Au 31 décembre		
	2013	2014	2015
	en milliers d'euros		
Depuis la France	2 958	20 146	50 303
Depuis les USA	2 404	1 481	44
Chiffre d'affaires	5 362	21 627	50 346
CIR	3 755	3 330	5 039
Subventions d'exploitation	3 607	1 496	1 000
Autres produits d'exploitation	7 362	4 826	6 039
Produits d'exploitation	12 724	26 453	56 385

Les entités du Groupe ayant généré des revenus depuis la France sont Collectis S.A., Collectis Bioresearch et Ectycell. Celles ayant généré des revenus depuis les Etats-Unis (USA) sont Calyxt Inc. et Collectis Bioresearch Inc..

Chiffre d'affaires par nature

	31/12/2013		
	Thérapeutique	Plantes	Total
	en milliers d'euros		
Ventes de produits	1 435	-	1 435
Services	236	1 283	1 519
Produits de licences	2 408	-	2 408
Chiffre d'affaires	4 079	1 283	5 362

	31/12/2014		
	Thérapeutique	Plantes	Total
	en milliers d'euros		
Ventes de produits	1 161	-	1 161
Services	254	1 065	1 319
Produits de licences	7 268	-	7 268
Accords de collaboration	11 879	-	11 879
Chiffre d'affaires	20 562	1 065	21 627

	31/12/2015		
	Thérapeutique	Plantes	Total
	en milliers d'euros		
Ventes de produits	43	-	43
Services	-	44	44
Produits de licences	1 972	-	1 972
Accords de collaboration	48 288	-	48 288
Chiffre d'affaires	50 303	44	50 346

Les deux contrats de collaboration signés avec Pfizer et Servier au cours de l'année sont à l'origine de l'augmentation du chiffre d'affaires du secteur Thérapeutique entre 2013 et 2014. Ils ont généré des revenus à hauteur de 11,8 millions d'euros et 48,3 millions d'euros en 2014 and 2015, respectivement. L'avenant signé avec Servier le 18 novembre 2015 a généré un revenu de 18,8 millions d'euros en 2015.

Note 19. Charges opérationnelles

	Au 31 décembre		
	2013	2014	2015
Recherche et développement			
		en milliers d'euros	
Charges de personnel	(5 977)	(6 392)	(35 455)
Achats et charges externes	(9 795)	(6 834)	(15 249)
Amortissement des actifs incorporels	(277)	(143)	(157)
Autres	(1 796)	(1 038)	(1 549)
Frais de recherche et développement	(17 844)	(14 407)	(52 410)

	Au 31 décembre		
	2013	2014	2015
Frais administratifs et commerciaux			
		en milliers d'euros	
Charges de personnel	(7 889)	(5 483)	(19 588)
Achats et charges externes	(11 090)	(5 401)	(6 097)
Autres	(55)	(2 229)	(1 552)
Frais administratifs et commerciaux	(19 034)	(13 114)	(27 238)

Dépenses de personnels

Les charges de personnel se présentent comme suit :

	Au 31 décembre		
	2013	2014	2015
		en milliers d'euros	
Salaires et charges	(13 405)	(11 327)	(24 940)
Rémunération en actions	(461)	(548)	(30 103)
Total	(13 866)	(11 875)	(55 043)

En 2015, les traitements et salaires s'élèvent à 12,2 millions d'euros de contributions sociales liées aux attributions de stock-options et d'actions gratuites.

Note 20. Charges liées aux rémunérations en actions

Nous attribuons des actions gratuites à nos employés. Nous leur attribuons également des bons sous forme de BSA ("Bon de Souscription d'Action") et de BSPCE ("Bon de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise"). Selon ces plans, les titulaires ayant acquis des bons peuvent souscrire à une émission d'actions de Collectis à un prix d'exercice déterminé.

Le tableau suivant montre l'incidence de ces programmes sur le compte de résultat consolidé par exercice comptable.

en milliers d'euros	BSPCE	Actions gratuites 2012	Actions gratuites 2013	Actions gratuites 2014	Stock options 2015	Actions gratuites 2015	BSA 2015	Calyx stock options	Total
Charge liée aux rémunérations en actions en 2015	-	4	62	301	4 271	22 715	2 038	712	30 103
Charge liée aux rémunérations en actions en 2014	-	146	183	219	-	-	-	-	548
Charge liée aux rémunérations en actions en 2013	21	226	214	-	-	-	-	-	461

Le détail des modalités des plans sont exposés dans les notes 20.1 à 20.5.

20.1 BSPCE

Date d'attribution : 27/07/2010

Les BSPCE ont été exercés avant le 01/01/2012 à hauteur de 19 702 et postérieurement à cette date selon le schéma suivant :

- A hauteur de 19 702 BSPCE au 27/07/2012
- A hauteur de 19 704 BSPCE au 27/07/2013

Date d'attribution (Conseil d'administration)	27/07/2010	27/07/2010	27/07/2010
Durée d'acquisition (année)	1	2	3
Date d'expiration du plan	27/07/2020	27/07/2020	27/07/2020
Nombre de BSPCE attribués	19 702	19 702	19 704
Nombre d'actions exerçables par BSPCE	1	1	1
Prix d'exercice	8,28	8,28	8,28
Méthode d'évaluation utilisée	Black-Scholes		
Juste valeur à la date d'attribution	8,28	8,28	8,28
Volatilité attendue	54%	54%	54%
Durée de vie moyenne du BSPCE	5,5	6,0	6,5
Taux d'actualisation	3,14%	3,14%	3,14%
Dividendes attendus	0%	0%	0%
Hypothèse de rendement	NA	NA	NA
Juste valeur du BSPCE	5,52	5,52	5,52

20.2 Actions gratuites

Les actions gratuites sont soumises à une période d'attribution de deux ans pour les employés de nationalité française et de quatre ans pour les ressortissants étrangers.

Date d'attribution (Conseil d'administration)	18/09/2012	19/03/2013	19/03/2014	08/01/2015	18/05/2015	18/05/2015
Durée d'acquisition (année)	2	2	2	2	2	4
Nombre d'actions gratuites attribuées	102 099	102 000	100 000	50 000	426 300	24 100
Ratio acquisition/attribution par action	1	1	1	1	1	1
Juste valeur à la date d'attribution	5,37	6,86	6,16	19,10	28,17	28,17
Dividendes attendus	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Hypothèse de rendement	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a

20.3 Stock-options de Collectis

Les stock-options sont soumises à une période d'attribution de deux ans pour les employés de nationalité française et de quatre ans pour les ressortissants étrangers.

Date d'attribution (Conseil d'administration)	24/03/2015	08/09/2015
Durée d'acquisition (année)	Progressive	Progressive
Date d'expiration du plan	24/03/2025	08/09/2015
Nombre de SO attribués	1 892 300	1 982 300
Nombre d'actions exerçables par SO	1	1
Prix d'exercice	38,45	27,55
Méthode d'évaluation utilisée	Black-Scholes	Black-Scholes
Juste valeur à la date d'attribution	40	28,59
Volatilité attendue	59,8%	59,9%
Durée de vie moyenne des SO	6	6
Taux d'actualisation	0,16%	0,42%
Dividendes attendus	0%	0%
Hypothèse de rendement	n.a	n.a
Juste valeur des SO	22,02	15,86

20.4 Bons de souscription d'action Collectis

Date d'attribution (Conseil d'administration)	27/03/2015	27/03/2015	18/05/2015	08/09/2015
Durée d'acquisition	Progressive	Progressive	Progressive	Progressive
Date d'expiration du plan	27/03/2025	27/03/2025	18/05/2025	08/09/2025
Nombre de SO attribués	130 000	50 000	50 000	274 200
Nombre d'actions exerçables par SO	1	1	1	1
Prix d'exercice	38,45	38,45	29,58	28,01
Méthode d'évaluation utilisée	Black-Scholes			
Juste valeur à la date d'attribution	32,15	28,17	28,17	28,59
Volatilité attendue	59%	59%	59%	60%
Durée de vie moyenne des SO	6,0	5,8	6,0	6,0
Taux d'actualisation	0,42%	0,94%	0,94%	0,43%
Dividendes attendus	0%	0%	0%	0%
Hypothèse de rendement	n.a	n.a	n.a	n.a
Juste valeur des SO	13,95	11,10	13,51	14,24

20.5 Plan de stock-options de Calyxt Inc.

Les principales caractéristiques liées à ces options sont décrites dans le tableau ci-dessous :

En Dollars US	Employés	Managers	
Date d'attribution (Conseil d'administration)	03/12/2014	03/12/2014	08/09/2015
Durée d'acquisition	Progressive	Progressive	Progressive
Date d'expiration du plan	03/12/2024	03/12/2024	08/09/2025
Nombre de SO attribués	290	650	465
Nombre d'actions exerçables par SO	1	1	1
Prix d'exercice	910	910	5 349
Méthode d'évaluation utilisée	Black-Scholes	Black-Scholes	Black-Scholes
Juste valeur à la date d'attribution	910,00	910,00	5349,00
Volatilité attendue	48,0%	48,0%	54,3%
Durée de vie moyenne des SO	6,16	6,04	5,53
Taux d'actualisation	1,74%	1,74%	1,65%
Dividendes attendus	0%	0%	0%
Hypothèse de rendement	n.a	n.a	n.a
Juste valeur des SO	436	432	2 677

Ces plans nécessitent une introduction en bourse ou l'avènement d'un événement comme condition d'acquisition ou d'exerçabilité. Si l'on prévoit que cet événement interviendra au cours de la période de service, alors cela sera une condition de performance non – marché.

(a) l'option doit être distribuée comme suit pour les employés :

- 25 % du nombre total d'actions le 10 avril 2015 ;
- 6,25 % du nombre total d'actions le dernier jour de chaque trimestre calendaire à compter du troisième trimestre de 2015 (ou 12,5 % du nombre total d'actions le dernier jour de chaque trimestre calendaire commençant après un événement déclencheur ou une offre publique initiale) ;
- 25 % à la date d'un événement déclencheur ou d'une offre publique.

(b) l'option doit être distribuée comme suit pour les responsables :

- 20 % du nombre total d'actions le 3 janvier 2015 ;
- 20 % du nombre total d'actions le 10 avril 2015 ;
- 5 % du nombre total d'actions le dernier jour de chaque trimestre calendaire à compter du troisième trimestre de 2015 (ou 10 % du nombre total d'actions le dernier jour de chaque trimestre calendaire commençant après un événement déclencheur ou une offre publique initiale) ;
- 25 % à la date d'un événement déclencheur ou d'une offre publique.

(c) l'option doit être distribuée comme suit :

- 20 % du nombre total d'actions le 8 septembre 2015 ;
- 20 % du nombre total d'actions le 8 septembre 2016 ;
- 5 % du nombre total d'actions le dernier jour de chaque trimestre calendaire à partir du quatrième trimestre 2016 ;

- 25 % à la date d'un événement déclencheur ou d'une offre publique.

La partie acquise de ces options ne peut être exercée que dans le cas où un élément déclenchant ou une introduction en bourse interviendrait avant la date d'expiration du plan. Dans ce cas, une part supplémentaire de 25% du nombre total d'options exerçables est automatiquement acquise. Un élément déclenchant est défini comme toute transaction qui aboutirait à un changement de contrôle de Calyxt Inc.. Le nombre total d'options acquises ne peut en aucun cas dépasser 100% du nombre d'options initialement attribuées.

Note 21. Produits et charges financiers

	Au 31 décembre		
	2013	2014	2015
	en milliers d'euros		
Produits financiers			
Produits d'intérêts	316	316	986
Gains de change	152	7 143	8 196
Autres produits financiers	-	163	59
Total produits financiers	468	7 622	9 240
Charges financières			
Charges d'intérêt sur opérations de financement	(198)	(113)	(1)
Charges d'intérêt relatives au contrats de location financement	(96)	(48)	(20)
Pertes de change	(454)	(113)	(1 664)
Autres charges financières	(32)	(253)	(6)
Total charges financières	(780)	(527)	(1 690)
Résultat financier	(312)	7 095	7 550

Les gains de change reflètent principalement l'impact de l'évolution du taux de change USD/EUR sur nos comptes libellés en dollars US.

Note 22. Impôt sur les sociétés

22.1 Preuve d'impôt

	2013	2014	2015
	en milliers d'euros		
Résultat avant impôt	(26 840)	1 850	(20 373)
Taux d'impôt théorique	34,43%	34,43%	34,43%
Charge d'impôt théorique	9 241	(637)	7 014
Variation d'impôt			
Différences permanentes	(1 263)	2 433	5 792
Crédit d'impôt recherche	1 293	1 146	1 736
Charge liée aux rémunérations en actions	(159)	(189)	(10 364)
Non reconnaissance d'IDA sur déficits reportables liés aux pertes fiscales et aux différences temporaires	(8 599)	(2 755)	(4 170)
Dépréciation d'actifs	(120)	(9)	-
Autres différences	(394)	11	(8)
Charge d'impôt comptabilisée	-	-	-
Taux effectif d'impôt	0%	0%	0%

22.2 Impôts différés actifs et passifs

	Au 31 décembre		
	2013	2014	2015
	en milliers d'euros		
Déficits reportables	24 946	21 158	34 646
Engagement de retraite et assimilés	76	56	150
Contrats de location	(111)	(77)	(116)
Coût technologique de Collectis AB	(522)	-	-
Avances remboursables	(65)	(27)	-
Dépréciation d'actifs	67	71	15
Autres	412	119	260
Variation de la dotation aux IDA	(24 803)	(21 300)	(34 956)
Total	-	-	-

Au 31 décembre 2015, les sociétés françaises totalisent des reports déficitaires à hauteur de 77,5 million d'euros (109,1 million d'euros au 31 décembre 2014 et 113,1 million d'euros au 31 décembre 2013). Ces reports peuvent être imputés sur les bénéfices fiscaux futurs dans la limite d'un million d'euros par an, et pour 50% du bénéfice au-delà de cette limite. Les reports déficitaires peuvent être indéfiniment reportés.

Le montant des reports déficitaires pour les sociétés américaines est de 19,9 million d'euros au 31 décembre 2014 (8,7 million d'euros au 31 décembre 2014 et 6,9 million d'euros au 31 décembre 2013).

Note 23. Activités destinées à être cédées

23.1 Produits d'exploitation et résultat des activités destinées à être cédées

Les tableaux suivants résument les revenus, la perte opérationnelle ainsi que la dépréciation du goodwill pour Collectis AB qui a été vendue en août 2014.

Pour 2014, la perte liée aux activités destinées à être cédées inclut la perte opérationnelle de Collectis AB ainsi que le résultat de sa vente.

	Au 31 décembre	
	2013	2014
	en milliers d'euros	
Total produits d'exploitation	3 832	2 057
Perte opérationnelle liées aux activités destinées à être cédées	(2 793)	(727)
Dépréciation du goodwill	(26 764)	-
Perte liée à la vente de Collectis AB	-	(2 095)
Perte liée aux activités destinées à être cédées	(29 580)	(2 822)

Le montant de perte liée à la vente de Collectis AB inclut -1.096 milliers d'euros de dépréciation du goodwill et 608 milliers d'euros correspondant au recyclage en résultat des réserves de conversion.

23.2 Résultat des activités destinées à être cédées

	Au 31 décembre
	2013
ACTIF (en milliers d'euros)	
Actifs non courants	
Ecarts d'acquisition	1 096
Immobilisations incorporelles	2 372
Immobilisations corporelles	414
Actifs financiers	-
Total actifs non courants	3 882
Actifs courants	
Stocks	135
Créances clients	235
Subventions à recevoir	283
Autre actifs courant	231
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 290
Total actifs courant	2 174
TOTAL DE L'ACTIF	6 056
PASSIF (en milliers d'euros)	
Passifs courants	
Emprunts et dettes financières courants	475
Dettes d'exploitation	-
Revenus différés	-
Provisions courantes	-
Autre passifs courants	1 939
Total passifs courants	2 414
TOTAL DU PASSIF	2 414

Note 24. Engagements hors bilan

Engagements au titre des contrats de location opérationnelle

Les montants des loyers futurs concernant ces contrats se décomposent comme suit :

	Au 31 décembre		
	2013	2014	2015
	en milliers d'euros		
A moins d'1 an	1 442	1 278	2 310
de 1 à 5 ans	3 368	1 598	3 554
Au-delà de 5 ans	-	-	-
Total	4 810	2 876	5 863

Engagements au titre des contrats de licence

Nous avons conclu des accords de licence avec des tiers. Ces contrats définissent le paiement de coûts d'utilisation de licences fixes ou bien liés à des événements futurs comme la réalisation de ventes ou des résultats de recherche. Les engagements totaux de redevances fixes à payer au titre de ces contrats s'élèvent à 20,2 millions d'euros au 31 décembre 2015 (19 millions d'euros au 31 décembre 2014).

Note 25. Parties liées

Rémunération des collaborateurs clés

Les collaborateurs clés incluent les membres du Conseil d'Administration ainsi que le CMDO comme décrit dans la note 5.

Les rémunérations versées aux collaborateurs clés se sont élevées à 1,1 millions d'euros pour l'année 2013 net, à 1,3 millions d'euros pour l'année 2014 et à 2,0 millions d'euros pour l'année 2015.

Le 4 septembre 2014, le Conseil d'Administration a adopté une clause de changement de contrôle qui s'applique notamment à tous les membres du CMDO. Cette clause décrit les modalités selon lesquelles les indemnités de licenciement seraient déterminées dans le cas d'un changement de contrôle de la société. Le contrat de travail des autres collaborateurs clés définit des indemnités de licenciement ou des compensations additionnelles postérieures au contrat de travail.

Les collaborateurs clés ont reçu 2 434 410 instruments en actions en 2015. La charge non cash correspondante est de 14,8 millions d'euros dans les comptes au 31 décembre 2014.

Autres transactions avec les parties liées

M. Godard, membre du Conseil d'Administration, a conclu avec nous un contrat de service dont l'objet est de nous apporter des prestations de consulting dans les domaines de (i) stratégie globale de développement et (ii) développements spécifiques dans le domaine de l'agriculture biotechnologique. Les honoraires payés pour les années 2013, 2014 et 2015 s'élèvent à 32 milliers d'euros pour les deux premières années et de 35 milliers d'euros pour 2015. Il n'y a pas de montant dû à la fin des deux exercices. Au 31 décembre 2015, M. Godard détenait 50 000 Bons de Souscription d'Actions dont l'exercice lui permettrait de souscrire 1 actions à un prix d'exercice de 38,45 euros et de 50 000 Bons de Souscription d'Actions dont l'exercice lui permettrait de souscrire 1 action à un prix d'exercice de 28,01 euros.

L'Institut Pasteur était anciennement actionnaire et censeur de Collectis S.A. Nous avons payé à l'Institut Pasteur des coûts de licences de 255 milliers d'euros et de 1,7 millions d'euros et de 1,1 millions d'euros pour les exercices 2013, 2014 et 2015. En 2013, Collectis Bioresearch a vendu des produits à l'Institut Pasteur pour un montant de 7 milliers d'euros. Au 31 décembre 2013, nous avons un solde débiteur de 236 milliers d'euros. Aux 31 décembre 2014 et 2015, nous n'avions ni dette ni créance avec l'Institut Pasteur.

En juillet 2014, Pfizer a pris une participation de 10% dans Collectis. Les revenus enregistrés pour Pfizer pour les exercices 2013, 2014 et 2015 s'élèvent respectivement à 250 milliers d'euros, à 9,2 millions d'euros et 23,8 millions d'euros. Au 31 décembre 2015, nous avons un solde créditeur de 1,9 millions d'euros et Pfizer détenait 7,94% du capital.

La Banque Publique d'Investissement ("BpiFrance") est actionnaire de Collectis S.A. et sa maison mère, la Caisse de Dépôts et Consignations (« CDC ») est actionnaire de Collectis Bioresearch. OSEO, dont le nouveau nom est BpiFrance, nous a consenti des avances remboursables ainsi que des subventions. Celles-ci sont décrites dans la note 13.2. Le 18 mai 2015, nous avons signé un accord avec la Caisse

des Dépôts et Consignations pour l'achat des 25% de Collectis Bioresearch non encore détenus pour un montant de 3,5 millions d'euros. Collectis SA est depuis le seul actionnaire de Collectis Bioresearch. Au moment de la fusion absorption par Collectis SA, cette dernière était la seule actionnaire de Collectis Bioresearch.

Note 26. Résultat par action

	Au 31 décembre		
	2013	2014	2015
Résultat net, part du Groupe (en milliers d'euros)	(55 402)	20	(20 544)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	20 653 912	26 071 709	34 149 908
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, sans effets dilutifs	20 653 912	26 192 652	34 522 910
Résultat de la période par action (en euros)	(2,68)	0,00	(0,60)
Résultat de base par action des activités poursuivies (en euros)	(1,25)	0,11	(0,60)
Résultat de base par action des activités destinées à être cédées (en euros)	(1,43)	(0,11)	-
Résultat dilué par action des activités poursuivies (en euros)	(1,25)	0,11	(0,60)
Résultat dilué par action des activités destinées à être cédées (en euros)	(1,43)	(0,11)	-

Note 27. Evénements postérieurs à la clôture

Calyxt Inc a annoncé le 1 mars 2016 avoir fait l'acquisition d'un terrain de 4 hectares (10 acres) à Roseville dans les environs de Saint Paul dans le Minnesota, pour y installer son nouveau siège social.

Collectis et MabQuest SA, une société de biotechnologie spécialisée dans le développement d'interventions thérapeutiques à base d'anticorps, ont annoncé le 16 mars 2016 avoir conclu un accord de recherche et de licence portant sur le développement d'une nouvelle classe d'anticorps monoclonaux ciblant le récepteur PD-1. Ces anticorps anti-PD-1 ont pour effet de restaurer les fonctions des lymphocytes T épuisés par une stimulation antigénique chronique, grâce à un nouveau mode d'action. Collectis a l'intention d'utiliser ces anticorps anti-PD-1 en association avec ses produits candidats ingénierés UCART ainsi que comme agent en monothérapie ou en association avec d'autres médicaments d'immunothérapie déjà approuvés pour améliorer leur activité et augmenter leur demi-vie.

Selon les termes de l'accord, Collectis et MabQuest mèneront conjointement des recherches précliniques sur plusieurs anticorps durant la première phase de la collaboration qui sera financée par Collectis. Ensuite Collectis prendra en charge le développement clinique et la commercialisation des meilleurs anticorps sélectionnés. L'accord intègre également une option exclusive, qui, lorsqu'elle sera exercée, accordera à Collectis les droits exclusifs et mondiaux dans tous les domaines sur une famille d'anticorps antiPD-1 développés dans le cadre de la collaboration et sur les dérivés éventuels de ces anticorps.

JMH CONSEIL
8, rue de la Michodière
75002 Paris
S.A.R.L. au capital de € € 50.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG ET AUTRES
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Collectis

Exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Collectis, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note 3.1 « Recours à des estimations et aux jugements », la direction est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Parmi les comptes sujets à des estimations comptables significatives figurent notamment les produits des activités ordinaires et les paiements fondés en actions dont les règles et méthodes comptables sont respectivement décrites dans les notes 3.15 et 3.13 de l'annexe.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application. Par ailleurs, nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent la reconnaissance du chiffre d'affaires propre à chacun des contrats. Nous avons également apprécié les hypothèses utilisées pour l'estimation de la juste valeur des différents paiements fondés en actions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 21 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

JMH CONSEIL

ERNST & YOUNG ET AUTRES

Vincent CORREGE

Franck Sebag

COMPTES ANNUELS

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2015

SOMMAIRE

1.	BILAN AU 31 DECEMBRE 2015 – ACTIF	120
2.	BILAN AU 31 DECEMBRE 2015 – PASSIF	121
3.	COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2015	122
4.	ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS.....	123
4.1	PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2015	123
4.2	PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION	124
4.2.1	Immobilisations incorporelles.....	124
4.2.2	Immobilisations corporelles	125
4.2.3	Immobilisations financières	125
4.2.5	Créances	126
4.2.6	Disponibilités	126
4.2.7	Subventions et avances conditionnées	126
4.2.8	Provisions pour risques et charges	126
4.2.9	Engagements envers les salariés	127
4.2.10	Opérations en devises	127
4.2.11	Dettes	127
4.2.12	Plan de souscription d'actions	127
4.2.13	Reconnaissance du chiffre d'affaires	127
4.2.14	Crédit d'impôt recherche	128
4.2.15	Résultat par action.....	128
4.2.16	Résultat dilué par action.....	128
4.3	NOTES RELATIVES AU BILAN	129
4.3.1	Variation des immobilisations	129
4.3.2	Variation des amortissements	130
4.3.3	Stocks et en-cours	130
4.3.4	Etat des créances par échéances.....	131
4.3.5	Produits à recevoir	131
4.3.6	Autres fonds propres	132
4.3.7	Provisions et Dépréciation	132
4.3.8	Etat des dettes par échéances	133
4.3.9	Charges à payer	133
4.3.10	Capital social.....	133
4.3.11	Instruments financiers donnant accès au capital	134
4.3.12	Variation des capitaux propres.....	135
4.3.13	Entreprises liées	136
4.3.14	Charges constatées d'avance.....	136
4.3.15	Produits constatés d'avance	137
4.4	NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	137
4.4.1	Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique	137
4.4.2	Autres produits d'exploitation	137
4.4.3	Charges de personnel	137
4.4.4	Frais de recherche et développement	138
4.4.5	Résultat financier et exceptionnel	138
4.4.6	Impôts sur les bénéfices	139
4.5	ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	139
4.6	EFFECTIFS MOYENS	140
4.7	REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION	140
4.8	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	140
4.9	FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	141

1. BILAN AU 31 DECEMBRE 2015 – ACTIF

<i>Montants exprimés en euros</i>	31 décembre 2015			31 décembre 2014
	Brut	Amort, provisions	Net	Net
ACTIF				
Marques	66 703	-	66 703	66 703
Logiciels informatiques	368 088	307 602	60 486	12 259
Brevets	4 386 357	3 506 260	880 097	1 013 615
Licences biologiques	36 083	36 083	-	-
Fonds commercial	18 003 392	8 416 064	9 587 328	9 587 328
Avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	643 798
Immobilisations incorporelles	22 860 622	12 266 009	10 594 614	11 323 702
Terrains	-	-	-	-
Constructions - <i>Installations générales</i>	2 548 082	1 701 584	846 499	1 166 861
Installations techniques, matériels	3 413 174	2 453 059	960 115	231 298
Installations générales, agencements	17 585	13 112	4 473	1 863
Matériel de bureau et informatique, mobilier	289 221	185 184	104 037	39 113
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	6 268 063	4 352 938	1 915 124	1 439 134
Titres de participations	9 915	9 906	9	9 907
Créances rattachées aux participations	36 376 000	-	36 376 000	-
Autres immobilisations financières	722 680	-	722 680	660 919
Immobilisations financières	37 108 594	9 906	37 098 688	670 826
Total actif immobilisé	66 237 279	16 628 853	49 608 426	13 433 662
Matières premières	-	-	-	-
En-cours de production	-	-	-	-
Produits finis	-	-	-	-
Consommables	157 589	-	157 589	135 012
Marchandises	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
Stocks	157 589	-	157 589	135 012
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	6 057 988	231 039	5 826 949	7 584 089
Autres créances	19 359 387	1 131 122	18 228 265	21 881 660
Créances	25 417 375	1 362 161	24 055 214	29 465 748
Valeurs mobilières de placement	30 361 385	-	30 361 385	15 536 175
Liquidités	260 259 997	-	260 259 997	93 613 167
Divers	290 621 382	-	290 621 382	109 149 342
Total actif circulant	316 196 346	1 362 161	314 834 185	138 750 102
Charges constatées d'avance	3 817 568	-	3 817 568	884 967
Ecart de conversion - Actif	237 454	-	237 454	61 729
Comptes de régularisation	4 055 022	-	4 055 022	946 696
TOTAL DE L'ACTIF	386 488 647	17 991 014	368 497 634	153 130 460

2. BILAN AU 31 DECEMBRE 2015 – PASSIF

PASSIF	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Capital social	1 758 931	1 472 336
Primes d'émission, de fusion, d'apport	395 909 313	195 416 216
Réserve légale	-	-
Réserves réglementées	58 394	63 894
Autres réserves	-	-
Dévolution	-	-
Report à nouveau	(115 744 697)	(118 576 227)
Résultat net de l'exercice	11 370 668	2 831 531
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	-	-
Total des capitaux propres	293 352 609	81 207 750
Produits des émissions de titres participatifs	-	-
Autres fonds propres	1 838 650	1 781 299
Autres fonds propres	1 838 650	1 781 299
Provisions pour risques	821 246	533 296
Provisions pour charges	369 061	242 114
Total des provisions pour risques et charges	1 190 307	775 410
Emprunts et crédits bancaires	-	-
Emprunts et dettes financières	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 292 019	6 303 007
Dettes fiscales et sociales	10 251 866	3 439 396
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	1 858 318	514 546
Total des dettes	17 402 203	10 256 949
Produits constatés d'avance	53 945 822	58 694 910
Ecart de conversion - Passif	768 042	414 143
Divers	54 713 864	59 109 053
TOTAL DU PASSIF	368 497 634	153 130 460

3. COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2015

<i>Montants exprimés en euros</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Ventes de marchandises		-
Production de biens et services	52 671 168	22 706 204
Autres produits des activités annexes		-
Chiffre d'affaires net	52 671 168	22 706 204
Subventions d'exploitation	365 286	1 309 270
Reprises sur provisions et transferts de charges	373 142	637 936
Autres produits	121 141	910
Produits d'exploitation (Sous total I)	53 530 736	24 654 321
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 461 172	955 284
Variation de stock de matières premières et approvisionnements	(22 576)	39 963
Autres achats et charges externes	16 475 049	12 709 869
Impôts et taxes assimilées	819 791	533 980
Salaires et traitements	6 547 826	6 725 824
Charges sociales	15 372 407	3 557 626
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
<i>sur immobilisations : dotations aux amortissements</i>	1 055 286	667 490
<i>sur actif circulant : dotations aux provisions</i>	9 067 791	-
Autres charges de gestion courante	2 265 215	2 696 136
Total des charges d'exploitation (Sous total II)	53 041 959	27 886 173
R.1. Résultat d'exploitation (I-II)	488 777	(3 231 853)
Autres intérêts et produits assimilés	1 681 972	798 580
Reprises sur provisions et transferts de charges	10 392	37 809 982
Différences positives de change	7 387 893	6 147 209
Total des produits financiers (Sous total III)	9 080 256	44 755 770
Dotations financières aux amortissements et aux provisions	190 163	61 729
Intérêts et charges assimilés	192 836	(1 416)
Différences négatives de change	1 470 080	109 312
Total des charges financières (Sous total IV)	1 853 080	169 625
R.2. Résultat financier (III-IV)	7 227 177	44 586 146
R.3. Résultat courant avant impôts (R.1+R.2)	7 715 954	41 354 293
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	11 541	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	262 420	1 699 500
Reprises sur provisions et transferts de charges	762 122	670 320
Total des produits exceptionnels (Sous total V)	1 036 084	2 369 820
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	66 264	16 617
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 967 234	44 216 228
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	386 625	432 000
Total des charges exceptionnelles (Sous total VI)	2 420 124	44 664 845
R.4. Résultat exceptionnel (V-VI)	(1 384 040)	(42 295 025)
R.5. Résultat avant impôt (R.3+R.4)	6 331 913	(940 732)
Impôts sur les sociétés (VII)	(5 038 754)	(3 772 262)
Résultat de l'exercice (R.5+VII)	11 370 668	2 831 531
Nombres d'actions ordinaires	35 178 614	29 446 721
Résultat par actions	0,32	0,10

4. ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

4.1 PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2015

Collectis S.A. (ci-après dénommée « Collectis » ou « nous ») est une société anonyme domiciliée en France dont le siège social est situé à Paris. Nous sommes une entreprise spécialisée dans l'ingénierie du génome et nous employons nos principales technologies brevetées afin de développer des produits dans le domaine émergent de l'immuno-oncologie. Nos produits candidats, fondés sur des cellules T aux gènes sélectivement modifiés, et qui expriment des récepteurs antigéniques chimériques, ou CAR, visent à exploiter la puissance du système immunitaire pour cibler et éradiquer les cancers. Nos technologies de ciblage génique nous permettent de créer des cellules CAR T allogéniques, ce qui signifie qu'elles proviennent de donneurs sains plutôt que des patients eux-mêmes. Outre notre activité en matière d'immuno-oncologie, nous explorons également l'utilisation de nos technologies de modification ciblée des gènes dans d'autres applications thérapeutiques, et cherchons, au sein de notre filiale Collectis Plant Sciences, à développer des produits alimentaires plus sains pour une population en croissance.

Le plan de restructuration mis en œuvre en 2014 c'est notamment traduit par l'arrêt de l'activité du pôle Outils et Services dont le point final a été la cession de la filiale suédoise Collectis AB effective le 29 août 2014.

Aujourd'hui, Collectis a achevé cette phase de recentrage et est désormais focalisée sur les deux pôles Thérapeutique (immunothérapies fondées sur les cellules CAR T ingénierées) et Plantes.

Au mois de février 2014, Collectis S.A. a signé un accord de collaboration avec Servier. Ce partenariat comprend le développement et potentiellement la commercialisation de UCART19, le premier candidat médicament en développement chez Collectis. L'accord inclut également un programme de recherche, de développement et potentiellement de commercialisation pour cinq autres candidats médicaments ciblant le traitement de tumeurs solides.

Au mois de juin 2014, la conclusion d'une série d'accords avec Thermo Fisher Scientific portant sur les applications des nucléases effectrices TAL sous la marque TALEN™. Collectis obtient une licence mondiale au titre des droits de propriété intellectuelle détenus par Thermo Fisher sur les nucléases TAL, dans le domaine thérapeutique, ainsi que pour la commercialisation des produits et services TALEN™ de sa filiale Collectis Bioresearch, et dans le domaine de la biotechnologie végétale pour la R&D.

En 2014, nous avons signé avec Pfizer un accord de collaboration mondiale dans le domaine de l'oncologie pour développer des produits d'immunothérapie fondés sur des lymphocytes T ingénierés avec des Récepteurs Antigéniques Chimériques (CAR-T) dirigés contre des cibles choisies

Le 30 mars 2015, nous avons émis 5 500 500 actions (American Depositary Shares) sur le Nasdaq pour un montant de €211,5 million d'euros. Les charges liées à l'introduction en bourse en été imputées en prime d'émission pour 16.735k€.

En 2015, Collectis a signé un avenant de l'accord de collaboration Servier, dans lequel Servier exerce son option de licence exclusive et mondiale pour UCART 19, une thérapie allogénique fondée sur des cellules CART-T ciblant les tumeurs hématologique et qui est sur le point d'entrer en phase 1 de développement. Cette opération a donné lieu à l'encaissement de 38.2 millions d'euros et la reconnaissance de 18.8 million d'euros en chiffre d'affaires.

Pfizer et Servier ont également conclu un accord de licence et de collaboration mondiale exclusive pour co-développer et commercialiser UCART19.

Nous avons également conclu des alliances de recherche et de développement à la fois Weill Cornell Medical College et l'Université du Texas MD Anderson Cancer Center qui visent à développer des immunothérapies ciblées pour les patients souffrant de tumeurs liquides. L'alliance avec l'Université du Texas MD Anderson Cancer Center concerne UCARTCS1, UCART22, UCART38 dans ALL cellules T (leucémie lymphocytaire aiguë) et UCART123 dans une maladie rare non curable BPDCN Tumeur des cellules dendritiques) et l'alliance avec Weill Cornell Medical Collège ne concerne que UCART123

Fin Aout 2015, la société ECTYCELL fille de Collectis a fusionné avec la société Collectis Bioresearch fille de Collectis avec un effet rétroactif au 01 Janvier 2015. Cette fusion a engendrée un Mali Technique de 8.416 k€.

En décembre 2015 la société Collectis Bioresearch a été absorbée par Collectis avec un effet rétroactif au 01 janvier 2015. Cette fusion a générée un Boni de fusion de 2.045 k€. Le Mali technique constaté lors de la fusion de ECTYCELL vers Collectis Bioresearch a été déprécié en totalité sur Collectis, soit pour un montant de 8.416 k€.

Enfin, la stratégie mise en place par le management de Collectis consiste à exploiter le potentiel transformant de nos

technologies de modification génique ciblée et de notre expertise, par le biais de deux plateformes de produits : notre plateforme d'ingénierie cellulaire conçue pour délivrer des

produits thérapeutiques et notre plate-forme d'ingénierie de plantes conçue pour fournir des aliments plus sains à une population croissante.

4.2 PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes de l'exercice 2015 sont présentés selon les règles et méthodes du Plan Comptable Général 1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs futures sont susceptibles de différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

4.2 1 Immobilisations incorporelles

La Société n'immobilise pas de frais de recherche et développement. L'intégralité des coûts de recherche est affectée en charges au compte de résultat. Toutefois, les frais de dépôt et de protection des brevets qui restent immobilisés sont amortis linéairement sur une durée de 10 à 20 ans.

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les marques et les brevets.

- Les logiciels sont amortis linéairement sur 1 à 3 ans.
- Les marques sont immobilisées à leur valeur historique. Elles n'ont pas été réévaluées depuis leur inscription dans les comptes au coût historique.
- Les frais de dépôt de brevets immobilisés sont amortis linéairement une durée de 10 à 20 ans.
- Les brevets acquis sont immobilisés et amortis sur la durée d'utilité de ces derniers au moment de l'acquisition.

Les immobilisations incorporelles peuvent faire l'objet d'une dépréciation au cas par cas, lorsque leur valeur actuelle devient inférieure à leur valeur comptable. Les dépréciations sont directement inscrites à l'actif en diminution de la valeur des éléments correspondants.

4.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique (Prix d'achat et frais accessoires)

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire et selon la méthode des composants en fonction de la durée de vie restante. Les taux pratiqués sont les suivants :

- Matériel de laboratoire	de 3 à 15 ans
- Matériel de bureau	5 ans
- Matériel informatique	3 ans
- Mobilier de bureau	10 ans

4.2.3 Immobilisations financières

Les actifs financiers sont essentiellement constituées par :

- Les titres de participation ;

Les titres de participation correspondent aux titres des filiales détenus par la Société. Ces entités sont présentées dans le tableau des filiales et participations.

La valeur brute des titres de participations est constituée du coût d'achat de ces titres. Les frais d'acquisition sont pris en charge l'année où ils interviennent. A chaque clôture, une dépréciation est constituée lorsque la valeur brute des titres est supérieure à l'estimation de la valeur d'utilité des titres concernés. Cette estimation est calculée sur la base d'informations prévisionnelles, des perspectives d'avenir et des rendements futurs des sociétés détenues.

- Les dépôts et cautionnements ;

- Les actions propres : La valeur d'inventaire des actions propres est constituée par le cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice. Une dépréciation doit être constatée si cette valeur d'inventaire est inférieure au prix d'achat.

Les autres immobilisations financières sont composées des dépôts de garantie liés à la location des locaux.

4.2.4 Stocks

Consommables de production

Le stock de consommables de production (produits pharmaceutiques, chimiques, etc.) est valorisé aux prix d'achat moyen pondéré.

Dépréciation des stocks

Chaque catégorie de stocks fait l'objet d'un examen détaillé portant à la fois sur les volumes et la qualité des stocks et si nécessaire, des dépréciations sont constituées pour tenir compte des risques de non utilisation, de péremption.

4.2.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas et sont dépréciées en fonction du risque évalué.

4.2.6 Disponibilités

Les disponibilités sont composées de liquidités sur des comptes courants bancaires, de valeurs mobilières de placement et de dépôts à terme.

4.2.7 Subventions et avances conditionnées

La Société bénéficie d'aides publiques sous forme de subventions d'exploitations ou d'avances conditionnées.

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la Société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres »

4.2.8 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque la Société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

4.2.9 Engagements envers les salariés

Les salariés de la Société peuvent percevoir des indemnités lors de leur départ à la retraite.

Les engagements de retraite et assimilés au titre des indemnités de fin de carrière et des médailles du travail au 31 décembre 2015 ont été évalués par une méthode statistique.

Le calcul se fait individu par individu. L'engagement de la Société est constitué de la somme des engagements individuels.

Les engagements envers les salariés ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information en engagement hors bilan.

4.2.10 Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de clôture. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au poste « Ecart de conversion ». Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risque, pour leur totalité.

4.2.11 Dettes

Les dettes sont évaluées à leur montant nominal.

4.2.12 Plan de souscription d'actions

L'attribution non gratuite de BSA ou BSPCE est inscrite dans les capitaux propres dans la rubrique « Primes d'émission, de fusion et d'apport » au prix d'attribution de ces bons.

Lors de l'exercice de ces bons, la création des actions sous-jacentes est réalisée par une augmentation de capital classique.

4.2.13 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Accords de collaboration et licences

Le Groupe a conclu des accords de collaboration en matière de recherche qui peuvent inclure des avances non remboursables, la vente de droits d'accès à la technologie, des paiements d'étape et des redevances. En outre, le Groupe accorde des licences sur sa technologie à des tiers, ce qui peut faire partie des accords de collaboration de recherche.

Les avances non remboursables sont différées et comptabilisées en chiffre d'affaires de façon étalée sur la période de l'accord de collaboration. Les ventes de technologie en vertu d'accords non résiliables, non remboursables et à prix fixe sont comptabilisées une fois que la technologie est livrée à la contrepartie et que le Groupe ne dispose plus d'un accès exclusif à cette technologie.

Les paiements d'étape représentent des montants reçus de partenaires au sein de ces accords de collaboration. Leur perception dépend de la réalisation de certains objectifs scientifiques, réglementaires ou commerciaux. Les paiements d'étape sont comptabilisés en résultat lorsque le fait générateur est avéré et qu'il n'existe plus de conditions suspensives à leur règlement par le tiers devant être levées par le

Groupe. Les faits générateurs peuvent être des résultats scientifiques obtenus par le Groupe ou par le client ou encore des approbations réglementaires ou la commercialisation de produits issus des travaux de développement réalisés dans le cadre de l'accord.

Les produits résultant des redevances découlent, selon les termes contractuels, du droit du Groupe à un pourcentage des ventes de produits réalisées par ses contreparties. Ils sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement selon les termes de l'accord de collaboration lorsque les ventes peuvent être déterminées de façon fiable et que la recouvrabilité des créances nées des redevances à percevoir est raisonnablement assurée.

Les produits résultant des redevances de licences sont comptabilisées de façon proportionnelle sur la durée des accords de licences.

Vente de produits et de services

Les produits provenant de la vente de produits et de services sont comptabilisés lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Les commandes en cours d'exécution sont enregistrées en stocks. Le Groupe propose également à des clients des services de recherche qui sont comptabilisés en chiffre d'affaires lorsque les services sont rendus, soit en fonction du temps passé, soit de façon proportionnelle sur la durée du contrat en cas de paiement d'un montant fixe.

4.2.14 Crédit d'impôt recherche

Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être imputé sur le montant de l'impôt sur les sociétés.

Ce crédit d'impôt est comptabilisé dans le poste « Impôts sur les sociétés ».

4.2.15 Résultat par action

Le résultat par action est calculé à partir du résultat et du nombre d'actions en circulation à la clôture de l'exercice.

4.2.16 Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action est calculé à partir du résultat et du nombre d'actions en circulation à la clôture de l'exercice, ajusté des effets de toutes les actions potentielles dilutives.

4.3 NOTES RELATIVES AU BILAN

4.3.1 Variation des immobilisations

Montants exprimés en euros	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice
		par acquisitions, créations, apports	par cessions à des tiers ou mises hors service	Transferts par virement de poste à poste		
Marques	66 703	-	-	-	-	66 703
Logiciels informatiques	297 075	71 812	799	-	-	368 088
Brevets	4 386 357	-	-	-	-	4 386 357
Licences biologiques	36 083	-	-	-	-	36 083
Fonds commercial	9 587 328	8 416 064	-	-	-	18 003 392
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	643 798	-	643 798	-	-	-
Immobilisations incorporelles	15 017 344	8 487 876	644 597	-	-	22 860 622
Terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions - Installations générales	2 381 389	166 694	-	-	-	2 548 082
Installations techniques, matériels	2 348 214	1 467 603	402 644	-	-	3 413 174
Installations générales, agencements	7 207	10 379	-	-	-	17 585
Matériel de bureau et informatique, mobilier	387 851	175 683	274 313	-	-	289 221
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	5 124 660	1 820 359	676 956	-	-	6 268 063
Titres de participations	19 424 127	8	19 414 220	-	-	9 915
Créances rattachées aux participations	-	36 376 000	-	-	-	36 376 000
Autres immobilisations financières	660 918	45 078 072	45 016 311	-	-	722 680
Immobilisations financières	20 085 045	81 454 080	64 430 531	-	-	37 108 595
Total	40 227 049	91 762 315	65 752 084	-	-	66 237 280

La diminution des titres de participation provient de l'annulation des titres Collectis Bioresearch (19 414 k€) à la suite de la fusion absorption de Collectis Bioresearch par la Société avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015.

L'augmentation des autres immobilisations financières provient du reclassement du compte courant Calyxt en avances consolidables.

4.3.2 Variation des amortissements

<i>Montants exprimés en euros</i>	Amortissements cumulés au 01/01/2015	Dotations de l'exercice *	Dépréciation	Amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif	Amortissements cumulés au 31/12/2015
Marques	-	-	-	-	-
Logiciels informatiques	284 816	22 786	-	-	307 602
Brevets	3 372 742	133 518	-	-	3 506 260
Licences biologiques	36 083	-	-	-	36 083
Fonds commercial	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	3 693 642	156 304	-	-	3 849 945
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions	1 214 528	487 056	-	-	1 701 584
Installations techniques, matériels	2 116 916	612 523	-	276 380	2 453 059
Installations générales, agencements	5 344	7 768	-	-	13 112
Matériel de bureau et informatique, mobilier	348 737	62 569	-	226 122	185 184
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	3 685 525	1 169 916	-	502 501	4 352 938
Total	7 379 167	1 326 220	-	502 501	8 202 883

*Les dotations de l'exercice incluent les amortissements cumulés au 01/01/2015 de Collectis Bioresearch

4.3.3 Stocks et en-cours

<i>Montants exprimés en euros</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Matières premières	-	-
En-cours de production	-	-
Produits finis	-	-
Consommables	157 589	135 012
Travaux à façon	-	-
Marchandises	-	-
Montant brut	157 589	135 012
Dépréciation	-	-
Montant net	157 589	135 012

4.3.4 Etat des créances par échéances

<i>Montants exprimés en euros</i>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	36 376 000	-	36 376 000
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	722 680	-	722 680
Total créances sur actif immobilisé	37 098 680	-	37 098 680
Clients et comptes rattachés	6 057 988	6 057 988	-
Clients douteux ou litigieux	-	-	-
Autres créances	314 428	314 428	-
Personnel et comptes rattachés	4 546	4 546	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	40	40	-
Crédit d'impôt recherche	8 227 319	8 227 319	-
Taxe sur la valeur ajoutée	461 427	461 427	-
Autres impôts taxes et versements assimilés	20 650	20 650	-
Subventions à recevoir	1 980 749	1 980 749	-
Groupe et associés	8 350 225	8 350 225	-
Débiteurs divers	-	-	-
Charges constatées d'avance	3 817 568	3 817 568	-
Produits à recevoir	-	-	-
Total créances sur actif circulant	29 234 943	29 234 943	-
Total	66 333 622	29 234 943	37 098 680

Les créances clients s'expliquent en partie par des paiements attendus de Pfizer, Servier et Lonza.

4.3.5 Produits à recevoir

<i>Montants exprimés en euros</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Créances clients et comptes rattachés	1 796 919	1 546 066
Autres créances	395 659	579 648
Disponibilité	272 729	99 975
Total	2 465 307	2 225 689

Les créances clients correspondent à des factures à établir, et les disponibilités sont des intérêts courus à recevoir.

4.3.6 Autres fonds propres

Les « Autres fonds propres » d'un montant de 1.838.650 euros sont constitués d'emprunts conditionnés.

4.3.7 Provisions et Dépréciations

Montants exprimés en euros	Montant au début de l'exercice	Apports par voie de fusion au 01-01-2015	Dotations de l'exercice	Transfert	Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
					Utilisées	Non utilisées	
Amortissements dérogatoires	-	-	-	-	-	-	-
Total provisions réglementées	-	-	-	-	-	-	-
Provision pour litiges	471 567	228 318	296 700	-	253 806	178 194	564 585
Provision pour restructuration	242 114	472 869	56 221	409 211	23 919	306 203	31 871
Provisions pour pensions et obligations similaires	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour impôts	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour perte de change	61 729	5 750	180 258	-	-	10 392	237 345
Provision pour risque et charges exceptionnels	-	19 316	337 190	-	-	-	356 506
Total provisions pour risques et charges	775 410	726 253	870 369	409 211	277 725	494 789	1 190 307
Dépréciation des immobilisations incorporelles	-	-	8 416 064	-	-	-	8 416 064
Dépréciation des immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciation des stocks et en cours	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciation des comptes clients	-	50 216	246 908	-	66 085	-	231 039
Dépréciation des comptes du groupe	-	-	33 704	-	-	8 634	25 070
Dépréciation des immobilisations financières	19 414 220	-	9 906	19 414 220	-	-	9 906
Autres dépréciations	-	1 106 052	67 629	-	-	67 629	1 106 052
Total dépréciation	19 414 220	1 156 268	8 774 211	19 414 220	66 085	76 263	9 788 131
Total	20 189 630	1 882 521	9 644 580	19 823 431	343 810	571 052	10 978 438
-dont dotations et reprises d'exploitation			9 067 791		66 085	76 263	
-dont dotations et reprises financières			190 163		-	10 392	
-dont dotations et reprises exceptionnelles			386 625		277 725	484 397	

La société Collectis avait mis en œuvre en 2013 et 2014 des plans de sauvegarde de l'emploi et des provisions avaient été comptabilisées sur les deux exercices, pour un total de 2,4 M€. La provision restante au 31 décembre 2015 s'élève à 31 k€, elle est composée en partie de mesures d'accompagnement pour un montant de 27 k€, 409 k€ ont été reclassés de Provision pour risques et charges en autres passifs courant, du fait que ces sommes correspondent à des dettes envers le Pôle Emploi, lié au Plan de sauvegarde à l'emploi.

La dotation de provision pour risques et charges exceptionnels concerne des indemnités de licenciement à hauteur de 337 k€.

L'absorption de Collectis Bioresearch entraîne l'annulation des titres de participation de 19 414 k€ ainsi que l'annulation de la provision pour dépréciation associée.

La dépréciation des immobilisations incorporelles pour 8.416 k€, correspond à la dépréciation du mali technique constaté lors de la fusion de Ectycell vers Collectis Bioresearch.

Les autres dépréciations correspondent à la dépréciation d'une créance pour subvention, qui a été constatée en 2014 par la société Ectycell, et ce retrouve dans les comptes de Collectis du fait des fusions qui ont eu lieu en 2015.

4.3.8 Etat des dettes par échéances

<i>Montants exprimés en euros</i>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit :	-	-	-	-
- à un an maximum à l'origine	-	-	-	-
- à plus d'un an à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	-	-	-	-
Total des emprunts et dettes financières	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	5 292 019	5 292 019	-	-
Fournisseurs d'immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Total des dettes fournisseurs	5 292 019	5 292 019	-	-
Personnel et comptes rattachés	1 607 778	1 607 778	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 780 251	1 780 251	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	6 358 819	6 358 819	-	-
Autres impôts, taxes et versements assimilés	505 019	505 019	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres dettes	1 858 318	1 858 318	-	-
Produits constatés d'avance	53 945 822	31 345 196	22 600 626	-
Total	66 056 007	43 455 381	22 600 626	-
Total Dette	71 348 026	48 747 399	22 600 626	-

Les Produits constatés d'avance proviennent essentiellement de l'étalement de 53.004 k€ d'une partie de l'up-front versé par les laboratoires Pfizer et de l'étalement de l'Amendement Servier.

4.3.9 Charges à payer

<i>Montants exprimés en euros</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 808 509	3 605 212
Dettes fiscales et sociales	2 960 702	2 674 540
Autres dettes	6 011	41 564
Total	6 775 222	6 321 316

4.3.10 Capital social

Différentes catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	En fin d'exercice
Actions	0,05	29 446 721	5 731 893	-	35 178 614

4.3.11 Instruments financiers donnant accès au capital

Date d'attribution	Type	Nombre de bons/actions émis au 31/12/2015	Nombre de bons/actions caducs/exercés au 31/12/2015	Nombre de bons/actions restants au 31/12/2015	Maximum d'actions pouvant être émises	Prix d'exercice en euros
07/20/2007	(1) BSPCE C	228 767	95 775	132 992	138 125	13,75
02/28/2008	(1) BSPCE D	1 867	-	1 867	1 939	6,16
07/27/2010	(1) BSPCE E	59 108	39 406	19 702	20 464	7,97
03/24/2014	(2) BSA Trout	50 000	-	50 000	50 000	6,00
09/18/2012	(3) Free shares	102 099	99 123	2 976	2 976	
03/19/2013	(4) Free shares	102 000	92 000	10 000	10 000	
04/10/2014	(5) Free shares	100 000	2 000	98 000	98 000	
01/08/2015	(6) Free shares	50 000	-	50 000	50 000	
03/24/2015	(7) Stock Options	1 907 297	91 967	1 815 330	1 815 330	38,45
03/27/2015	(8) BSA	180 000	-	180 000	180 000	38,45
05/18/2015	(9) BSA	50 000	-	50 000	50 000	29,58
05/18/2015	(10) Free shares	450 400	300	450 100	450 100	
09/08/2015	(11) BSA	274 200	-	274 200	274 200	28,01
09/08/2015	(12) Stock Options	1 982 300	50 000	1 932 300	1 932 300	27,55
Total		5 538 038	470 571	5 067 467	5 073 434	

- (1) Selon décision du Conseil d'administration ou de l'Assemblée Générale
- (2) Le 19 mars 2014, nous avons contracté un accord avec Trout Capital LLC afin qu'ils agissent en tant qu'agent de placement pour nous fournir des services liés à un placement privé d'actions auprès d'investisseurs institutionnels qualifiés ou d'investisseurs institutionnels accrédités. Le 24 mars 2014, nous avons émis 4.000.000 actions ordinaires pour ce placement privé qui a conduit à une levée de fonds de 20.520 milliers d'euros. Les honoraires payés à Trout Capital LLC se sont élevés à 965 milliers d'euros, incluant la juste valeur de 174 milliers d'euros des 50.000 BSA (Bons de Souscription d'Actions) émis le 24 mars 2014, et 791 milliers d'euros payés au comptant. Ces honoraires ont été déduits de la prime d'émission.
- (3) Le Conseil a décidé le 18 Septembre 2012 l'attribution de 102.174 actions gratuites dont 102.099 réellement attribuées au profit de salariés du groupe. Ces actions seront définitivement attribuées à l'issue d'une période de 2 ans à compter du 18 septembre 2012 et sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date. Ces actions doivent par ailleurs être détenues pendant 2 ans après la date d'acquisition pour être cessibles. L'acquisition définitive de ces actions a été validée par un Conseil d'Administration en date du 29 septembre 2014. Les 2.976 actions restantes sont celles qui avaient été attribuées aux collaborateurs étrangers pour qui la période d'attribution définitive est de 4 ans.
- (4) Le Conseil a décidé le 19 Mars 2013 l'attribution de 102.174 actions gratuites dont 102.000 réellement attribuées au profit de salariés du groupe. Ces actions seront définitivement attribuées à l'issue d'une période de 2 ans à compter du 19 mars 2013 et sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date. Ces actions doivent par ailleurs être détenues pendant 2 ans après la date d'acquisition pour être cessibles.
- (5) Le Conseil a décidé le 10 avril 2014 l'attribution de 100.000 actions gratuites au profit de salariés du groupe. Ces actions seront définitivement attribuées à l'issue d'une période de 2 ans à compter du 10 avril 2016 et sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date. Ces actions doivent par ailleurs être détenues pendant 2 ans après la date d'acquisition pour être cessibles.
- (6) Le Conseil a décidé le 08 Janvier 2015 l'attribution de 50.000 actions gratuites au profit d'un salarié du groupe. Ces actions seront définitivement attribuées à l'issue d'une période de 2 ans à compter du 08 Janvier 2015 et sous réserve de la présence du bénéficiaire au sein du groupe à cette date. Ces actions doivent par ailleurs être détenues pendant 2 ans après la date d'acquisition pour être cessibles.
- (7) Le Conseil a décidé le 24 Mars 2015 l'attribution de 2.000.000 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercés à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6.25% chaque trimestre et ceux au plus tard dans les 10 ans après leurs attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (8) Le Conseil a décidé le 27 Mars 2015 l'attribution de 200.000 BSA au profit d'administrateurs de la société. Les BSA attribués seront exerçable à hauteur d'un tiers des BSA à l'expiration de chaque année écoulée à compter de leur émission, sous réserve de la présence continue du bénéficiaire au conseil d'administration. Les BSA qui n'auront pas été exercés dans une période de 10 ans seront caducs.
- (9) Le Conseil a décidé le 18 Mai 2015 l'attribution de 50.000 BSA au profit d'un consultant du groupe. Les BSA attribués seront exerçable à hauteur d'un tiers des BSA à l'expiration de chaque année écoulée à compter de leur émission, sous réserve de la continuité de la collaboration entre le consultant et le groupe. Les BSA qui n'auront pas été exercés dans une période de 10 ans seront caducs.
- (10) Le Conseil a décidé le 18 Mai 2015 l'attribution de 450.400 actions gratuites attribuées au profit de salariés du groupe. Ces actions seront définitivement attribuées à l'issue d'une période de 2 ans à compter du 18 Mai 2015 et sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (11) Le Conseil a décidé le 08 Septembre 2015 l'attribution de 274.200 BSA au profit d'administrateurs de la société. Les BSA attribués seront exerçable à hauteur d'un tiers des BSA à l'expiration de chaque année écoulée à compter de leur émission, sous réserve de la présence continue du bénéficiaire au conseil d'administration. Les BSA qui n'auront pas été exercés dans une période de 10 ans seront caducs.
- (12) Le Conseil a décidé le 8 Septembre 2015 l'attribution de 1.982.300 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercés à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6.25% chaque

trimestre et ceux au plus tard dans les 10 ans après leurs attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.

4.3.12 Variation des capitaux propres

<i>Montants exprimés en euros</i>	Capital Social	Primes d'émission	Reserves réglementées	Report à Nouveau	Résultat Net de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2014	1 472 336	195 416 216	63 894	(118 576 227)	2 831 531	81 207 749
Exercice BSA/BSPCE	286 595	3 959 284	-	-	-	4 245 879
IPO	-	194 488 647	-	-	-	194 488 647
Boni fusion	-	2 045 166	-	-	-	2 045 166
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	11 370 668	11 370 668
Affectation du résultat	-	-	-	2 831 531	(2 831 531)	(0)
Affectation en réserves	-	-	(5 500)	-	-	(5 500)
Solde au 31/12/2015	1 758 931	395 909 313	58 394	(115 744 696)	11 370 668	293 352 608

Les charges liées à l'IPO ont été imputés sur la prime d'émission pour 16.735k€.

4.3.13 Entreprises liées

<i>Montants exprimés en euros</i>	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou des créances représentées par des effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Montant concernant plusieurs postes de bilan			
Capital souscrit, non appelé	-	-	-
Immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes	-	-	-
Immobilisations corporelles			
Avances et acomptes	-	-	-
Immobilisations financières			
Participations	-	-	-
Autres participations	-	-	-
Avances rattachées à des participations	36 376 000	-	-
Prêts	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-
Total Immobilisations	36 376 000	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-
Créances			
Créances clients et comptes rattachés	-	-	-
Autres créances	8 350 225	-	-
Capital souscrit appelé, non versé	-	-	-
Total Créances	8 350 225	-	-
Valeurs mobilières de placement	-	-	-
Disponibilités	-	-	-
Total VMP et Disponibilités	-	-	-
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-
Autres dettes	-	-	-
Total Dettes	-	-	-

4.3.14 Charges constatées d'avance

<i>Montants exprimés en euros</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Charges d'exploitation	3 817 568	884 967
Charges financières	-	-
Charges exceptionnelles	-	-
Total	3 817 568	884 967

Cette forte augmentation des charges d'exploitation s'explique en partie par l'étalement de factures tel que UMN pour 918 k€, MD Anderson pour 440 k€ ou encore UCL pour 251 k€.

4.3.15 Produits constatés d'avance

<i>Montants exprimés en euros</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Produits d'exploitation	53 945 822	58 694 910
Produits financiers	-	-
Produits exceptionnels	-	-
Total	53 945 822	58 694 910

Les Produits constatés d'avance proviennent essentiellement de l'étalement de 53.004 k€ d'une partie de l'up-front versé par les laboratoires Pfizer et de l'étalement de l'Amendement Servier.

4.4 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.4.1 Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

<i>Montants exprimés en euros</i>	2015	2014
France	25 042 456	5 723 098
Reste du monde	27 628 712	16 983 106
Total	52 671 168	22 706 204

4.4.2 Autres produits d'exploitation

<i>Montants exprimés en euros</i>	2015	2014
Prestations diverses	121 141	910
Port et accessoires	-	-
Total	121 141	910

Les autres produits sont liés à un écart de règlement suite à un litige fournisseur.

4.4.3 Charges de personnel

<i>Montants exprimés en euros</i>	2015	2014
Salaires et traitements	6 547 826	6 725 824
Charges sociales et fiscales	15 372 407	3 557 626
Total	21 920 232	10 283 450

L'augmentation des charges sociale s'explique par le décaissement de charges Urssaf sur les stock-options et actions gratuites pour 12.330k€.

4.4.4 Frais de recherche et développement

Le montant des frais de recherche et développement passé en charge sur l'exercice représente 22.919 k€.

4.4.5 Résultat financier et exceptionnel

Montants exprimés en euros	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Produits financiers		
Gains de change	7 387 893	6 147 209
Produits de cession des Dépôts à terme	977 193	152 734
Produits d'intérêts sur comptes courants d'associés	700 535	511 040
Produits de cession des autres éléments d'actifs cédés		
Ecart de conversion		
Reprises de provisions à caractère financier	10 392	37 809 982
Autres produits financiers	4 243	134 806
Charges financières		
Intérêts sur comptes bancaires	192 836	(1 416)
Intérêts sur autres dettes financières		
Escomptes accordés	-	-
Pertes de change	1 470 080	109 312
Ecart de conversion		
Dotation aux provisions à caractère financier	190 163	61 729
Résultat financier	7 227 177	44 586 146
Produit exceptionnels		
Produits divers de gestion courante	11 541	-
Produit de cession des éléments d'actif cédés	262 420	1 699 500
Reprises sur provisions et transferts de charges	762 122	670 320
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion courante	66 264	16 617
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 877 771	4 563 283
Valeur comptables des éléments d'actif cédés	89 463	39 652 945
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	386 625	432 000
Résultat exceptionnel	(1 384 040)	(42 295 025)

L'augmentation des Gains de change est issue principalement de la revalorisation au cours du 31 décembre 2015 des comptes en dollars rémunérés.

La Reprise de provisions à caractère financier au 31 décembre 2015 provient essentiellement de la dépréciation des titres de participation Scell.

Le Produit de cession des éléments d'actif cédés provient en partie des cessions d'action propre.

Les Charges exceptionnelles sur opérations en capital au 31 décembre 2015 comprennent la régularisation d'un litige avec un ancien administrateur par l'octroi de 70.000 stock-options devenues entièrement exerçables le 17 décembre 2015.

Les Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions au 31 décembre 2015 correspondent à un risque pour litige survenu durant l'exercice.

4.4.6 Impôts sur les bénéfices

<i>Montants exprimés en euros</i>	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat courant	7 715 954	(5 038 754) ⁽¹⁾	12 754 708
Résultat exceptionnel	(1 384 040)	-	(1 384 040)
Total	6 331 913	(5 038 754)	11 370 668

(1) la créance d'impôt constatée a pour origine le crédit d'impôt recherche.

Les déficits restant à reporter au 31 décembre 2015 s'élèvent à 79 327 k€.

4.5 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements donnés par la Société n'apparaissant pas au bilan sont les engagements liés aux contrats de crédit-bail:

	valeur d'origine	Redevances		
		cumulées	exercice	Restant à payer
Crédit bail mobilier	1 513 392	1 077 048	257 686	178 658
Total	1 513 392	1 077 048	257 686	178 658

Les contrats de crédit-bail sont essentiellement constitués par du matériel de laboratoire.

- Les engagements de soutien financiers à ses filiales.
- Des engagements de retraite au 31 décembre 2015 d'un montant de 436.942 euros. La Société a retenu, dans l'évaluation des engagements de retraite, les hypothèses suivantes :
 - un taux de rotation du personnel de 3,80% pour les cadres et 5,70% pour les non cadres par an ;
 - une augmentation annuelle des salaires de 4% ;
 - un taux de charges sociales patronales de 45% ;
 - un âge de départ en retraite de 65 ans ;
 - un taux d'actualisation de 2%.
- Une caution bancaire, sur les loyers, d'un montant de 435 426 euros.
- L'engagement de location des locaux de la Société, à Paris, dans le cadre d'un bail 6-9, s'élevant à 1.602.024 euros.

- L'engagement de location des locaux de Collectis Inc à New York est de 147.601 Euros, de plus Collectis s'est engagé à garantir le paiement des loyers en cas d'insolvabilité de Collectis Inc.

4.6 EFFECTIFS MOYENS

Les effectifs moyens de la Société au cours des exercices 2015 et 2014 sont les suivants :

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Cadres	57	46
Agents de maîtrise et techniciens	23	22
Ouvriers et employés	-	-
Total	80	68

4.7 REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION

En incluant les primes annuelles, les rémunérations des organes de direction de la Société au cours de l'exercice 2015 s'élèvent à 1 965 K€.

4.8 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Nous avons annoncé le janvier 2016 la signature d'un nouvel accord avec CELLforCURE, entreprise du groupe LFB, la plus importante infrastructure industrielle de production clinique et commerciale de thérapies innovantes en Europe. Cet accord porte sur la production, selon les Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF), de lots cliniques d'UCART123, le produit candidat phare de Collectis. CELLforCURE sera en charge de l'implémentation selon les Bonnes Pratiques de Fabrication des procédés de production conçus et développés par Collectis.

4.9 FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Capital	Capitaux propres autres que le capital y compris le résultat	Quote-part du capital détenue %	Nombre d'actions	Valeurs des titres détenus	
					Valeurs brutes	Provisions constituées
Calyxt	1	31 053 696	100%	10 000	31 053 697	-
Collectis Inc	1	(2 538 658)	100%	1	(2 538 658)	

	Prêts et avances consentis par la Société non encore remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la Société	Bénéfice net (ou perte) du dernier exercice
Calyxt	32 306	108 767	(2 490 081)
Collectis Inc	7 848 525	147 601	

JMH CONSEIL
8, rue de la Michodière
75002 Paris
S.A.R.L. au capital de € € 50.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Collectis

Exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Collectis, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 4.2.13 « Reconnaissance du chiffre d'affaire » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 6 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

JMH CONSEIL

ERNST & YOUNG et Autres

Vincent Corrège

Franck Sebag

JMH CONSEIL
8, rue de la Michodière
75002 Paris
S.A.R.L. au capital de € 50.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Collectis

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R .225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues par l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Mission de conseil en matière d'élaboration de stratégie de développement

Personne concernée

M. Alain Godard, administrateur indépendant.

Contrat ayant pour objet la mission de conseil en matière d'élaboration de stratégie de développement, d'une durée d'un an, renouvelable tacitement, entre votre société et la S.A.R.L. Alain Godard & Co.

La rémunération enregistrée en charges en 2015 au titre de cette mission, a été de € 25.000 hors taxes. (honoraires) et € 3.875 hors taxes (frais de déplacement).

Paris et Paris-La Défense, le 18 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

JMH CONSEIL

ERNST & YOUNG et Autres

Vincent Correge

Franck Sebag